Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 8570557
Centre d'intérêt: 751

Vers une politique de valorisation de la langue au Collège de Bois-de-Boulogne : rapport final de recherche / Claude Racine, Jacques Leclerc, Lionel Jean, Monique Lafortune, Marie-Nicole Gosselin, Michel Dupuis ; [pour le] Collège de Bois-de-Boulogne. -- [Montréal] : Le Collège, 1985.
134 f. ; 28 cm.

Résumé au début du v. Code: 6746-0103. Bibliogr.: f. 93.

ISBN 2-550-08278-8

Descripteur(s): *Français (Langue) *Langue écrite *Qualité de la langue *Enseignement correctif *Innovation en éducation *Enseignement assisté par ordinateur *Questionnaire *Collégial (Niveau)

La recherche s'inscrit dans une démarche globale qui vise la valorisation de l'usage correct de la langue française au cégep Bois-de-Boulogne et la création d'un environnement et d'un état d'esprit susceptibles d'encourager et de stimuler cette valorisation. Les objectifs poursuivis étaient les suivants: 1. que la population collégiale améliore son français écrit; 2. que les individus oeuvrant au cégep puissent trouver l'aide dont ils ont besoin chaque fois qu'ils sont confrontés à des problèmes au niveau de la langue écrite.

Les auteurs, en février et mars 1984, ont procédé à un inventaire des instruments servant à la correction de la langue écrite ainsi que des politiques de certains établissements scolaires et de quelques grandes entreprises. Un sondage a suivi, en mars et avril 1984, auprès de tous les employés du collège et d'un groupe de 500 étudiants; il portait sur les besoins vécus au collège. Le 1er novembre 1984, un mini-colloque fut organisé dans le but de diffuser les résultats du sondage et de sensibiliser les étudiants à la situation du français au Québec. En mars 1985, une consultation a été menée auprès des professeurs du collège et un cours de grammaire assisté par ordinateur a été expérimenté.

La recherche montre qu'un effort collectif doit être entrepris pour améliorer la piètre qualité de la langue dans les cégeps. Mais cet effort collectif semble irréalisable sans une approche globale destinée à valoriser le français au cégep; il faut élaborer une véritable stratégie d'ensemble. Avant tout, il est nécessaire que les collèges se dotent de Centres de ressources linguistiques dont le personnel devra veiller à l'application de mesures concrètes. Sans responsabilité institutionnelle de coordination, rien ne se réalisera sinon quelques actes isolés et individuels. Le Centre de ressources linguistiques ouvrira ses portes au cégep Bois-de-Boulogne en septembre 1985.

Type de document: F
Région(s) administrative(s): 063

EDUQ 8570557

Collège
de Bois-de-Boulogne

Vers une politique de valorisation de la langue au Collège de Bois-de-Boulogne

(rapport final de recherche)

Racine, Claude
Leclerc, Jacques
Jean, Lionel
Lafortune, Monique
Gosselin, Marie-Nicole
Dupuis, Michel

1985

6746-0103

EDUQ 8570557

Dépôt légal - deuxième trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
I.S.B.N. 2-550-08278-8

Cette recherche a été subventionnée par la
Direction générale de l'enseignement collégial
dans le cadre du programme de subventions à
l'innovation pédagogique.

On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de ce rapport de recherche auprès de la Direction générale ou de la Direction des Services pédagogiques du Collège, ou en s'adressant au:

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie
Service de la recherche et du développement
Édifice «G» - 19e étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec G1R 5A5

Tél.: (418) 643-6671

RÉSUMÉ

Ce présent rapport constitue le compte rendu d'un projet de recherche réalisé au collège de Bois-de-Boulogne en 1984-1985. Le projet visait la valorisation de l'usage correct de la langue française dans cette institution.

On formule en tout premier lieu la problématique, en insistant sur l'état de la langue de nos étudiants ainsi que le manque de soutien linguistique pour les membres du personnel. On situe ensuite l'état de la question en mentionnant les faiblesses de la formation en français au collégial, les quelques solutions proposées jusqu'à maintenant, la volonté d'intervention de notre milieu. Enfin, on définit clairement les objectifs de la recherche qui sont tous orientés vers l'amélioration du français écrit à Bois-de-Boulogne.

La deuxième partie du rapport est consacrée à la description des diverses activités réalisées lors de cette recherche. Il est question tout d'abord de l'inventaire des instruments qui a été fait auprès des cégeps, des autres institutions scolaires et des grandes entreprises. On présente ensuite les résultats du sondage qui a été effectué auprès des diverses composantes du collège et dont le but était de recueillir les perceptions et les besoins du milieu ainsi que les solutions retenues. Puis, on fait le rapport du mini-colloque qui a été organisé au collège dans le double but de diffuser les résultats du sondage et de sensibiliser le milieu à la situation du français.

Ce rapport décrit également la consultation qui a été faite par les chercheurs auprès des départements du collège et dont l'objectif était d'évaluer la volonté d'implication personnelle des professeurs dans l'application d'une politique linguistique définie. Enfin, il est question de l'expérimentation et de l'évaluation du cours de grammaire assisté par ordinateur qui a été donné à Bois-de-Boulogne à la session d'hiver 1985.

Après avoir présenté l'énoncé de politique linguistique auquel est arrivé le groupe de recherche, le rapport se termine par la description du Centre de ressources linguistiques qui ouvrira ses portes au collège de Bois-de-Boulogne en septembre 1985.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à souligner l'aide apportée par Mmes Renée Bounadère et Lucienne Nicolas durant les premières phases de notre recherche, soit celles portant sur l'inventaire des instruments et le sondage réalisé au collège de Bois-de-Boulogne sur le problème de la valorisation de la langue.

Notre reconnaissance va aussi à madame Jacqueline Bouchard, conseillère à l'Aide pédagogique aux professeurs, pour son soutien professionnel inlassable tout au long de notre travail.

Monsieur Jacques Laliberté de CADRE a apporté une contribution très appréciée dans le cadre du colloque et dans la préparation du questionnaire utilisé lors de la consultation des professeurs dans les départements.

La direction du collège de Bois-de-Boulogne, en particulier monsieur André Campagna, directeur des services pédagogiques, nous a apporté un appui constant durant notre recherche. Nous l'en remercions très sincèrement.

Enfin, monsieur Gilles Saint-Pierre, responsable du Programme de subventions à l'innovation pédagogique, a toujours manifesté à l'égard de notre projet et de notre équipe un intérêt, une ouverture d'esprit et une attitude d'encouragement qui nous a grandement touchés. Nous lui témoignons notre plus profonde gratitude.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

REMERCIEMENTS

INTRODUCTION 2

1. LA RECHERCHE 5
   - 1.1 La problématique 5
   - 1.2 L'état de la question 6
   - 1.3 Les objectifs 7
   - 1.4 La démarche d'ensemble 8

2. LES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET LES RÉSULTATS OBTENUS 11
   - 2.1 Inventaire des instruments 11
     - 2.1.1 Les grandes entreprises 11
     - 2.1.2 Les institutions d'enseignement 13
     - 2.1.3 Les didacticiels et l'enseignement 20
   - 2.2 Questionnaire-sondage 23
     - 2.2.1 Les objectifs 23
     - 2.2.2 Les données méthodologiques 23
     - 2.2.3 Les perceptions des répondants 25
     - 2.2.4 Les besoins du milieu 30
     - 2.2.5 Les mesures proposées 34
     - 2.2.6 La synthèse 37
   - 2.3 Colloque sur la langue 40
     - 2.3.1 Les objectifs 40
     - 2.3.2 Le contenu 40
     - 2.3.3 Impact 44
   - 2.4 Consultation auprès des départements 46
     - 2.4.1 Les objectifs spécifiques 46
     - 2.4.2 Le déroulement de la consultation 47
     - 2.4.3 La grille de consultation ou questionnaire 48
     - 2.4.4 Les résultats 51
     - 2.4.5 Les commentaires des professeurs 56
     - 2.4.6 La conclusion 57

2.5 Expérimentation et évaluation d'un cours de grammaire assisté par ordinateur (EGAPO) 58

2.5.1 La description du programme EGAPO 58
2.5.2 La méthodologie de l'expérimentation 60
2.5.3 L'évaluation de l'apprentissage 61
2.5.4 L'évaluation et la perception des étudiants 65
2.5.5 Les recommandations et la conclusion 71

3. LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES 74

3.1 Valorisation du français au cégep de Bois-de-Boulogne : énoncé d'une politique 74

3.1.1 L'enseignement 75
3.1.2 Le matériel didactique 76
3.1.3 L'évaluation des étudiants 76
3.1.4 L'intégration des étudiants non francophones 77
3.1.5 Les mesures administratives 78

3.2 Centre de ressources linguistiques 80

3.2.1 Les activités du Centre de ressources linguistiques 80
3.2.2 Les ressources humaines et matérielles 85
3.3.3 La conclusion 86

SYNTHÈSE ET CONCLUSION 87

BIBLIOGRAPHIE 93

ANNEXES

Annexe A : Questionnaire-sondage auprès des étudiants 95
Annexe B : Questionnaire-sondage auprès des professeurs 102
Annexe C : Questionnaire-sondage auprès des cadres et personnel non-enseignant 110
Annexe D : Questionnaire-sondage auprès des employés de soutien 118
Annexe E : Questionnaire pour la consultation auprès des départements 125

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Politique et mesures prises par les cégeps pour répondre au problème de la maîtrise de la langue d'enseignement 17

TABLEAU 2 : Perception de l'état de la langue écrite des étudiants 25

TABLEAU 3 : Réactions des étudiants à l'égard de la qualité de leur langue 26

TABLEAU 4 : Sentiments négatifs à l'égard des fautes dans les textes diffusés 26

TABLEAU 5 : Attitudes à l'égard des fautes de l'administration et des professeurs 27

TABLEAU 6 : Attitudes des étudiants à l'égard de la pénalisation 27

TABLEAU 7 : Politique de pénalisation des fautes 28

TABLEAU 8 : Degré de satisfaction de la langue des étudiants 28

TABLEAU 9 : Degré de satisfaction de la langue des professeurs - langue écrite et langue parlée - 29

TABLEAU 10 : Perception du niveau de langue parlé par les professeurs .. 29

TABLEAU 11 . Nécessité d'une politique d'intervention 30

TABLEAU 12 : Responsabilité des professeurs des différentes disciplines 31

TABLEAU 13 : Guide de présentation des travaux commun à toutes les disciplines 31

TABLEAU 14 : Guide de présentation des travaux avec aspects spécifiques selon les disciplines 32

TABLEAU 15 : Possibilité et statut d'un cours de rattrapage 32

TABLEAU 16 : Activités de perfectionnement privilégiées 33

TABLEAU 17 : Activités d'animation privilégiées 33

TABLEAU 18 : Activités d'intégration des allophones 33

TABLEAU 19 : Création d'un Centre de dépannage linguistique 35

TABLEAU 20 : Création d'un poste de conseiller linguistique 35

TABLEAU 21 : Nécessité d'une politique du français écrit dans l'affichage 35

TABLEAU 22 : Révision des textes émis par le personnel 36

TABLEAU 23 : Nécessité d'un test diagnostique 36

TABLEAU 24 : Langue, critère de sélection du personnel 36

TABLEAU 25 : Participation des départements au questionnaire 50

TABLEAU 26 : Perception des professeurs sur le pourcentage des étudiants devant suivre un cours de rattrapage 51

TABLEAU 27 : Moyens d'intervention 52
TABLEAU 28 : Pourcentage de points à enlever dans les travaux écrits .. 52
TABLEAU 29 : Nature et fréquence de l'aide apportée à l'étudiant 53
TABLEAU 30 : Nécessité d'un guide méthodologique 53
TABLEAU 31 : Nécessité d'une politique départementale au niveau de la correction et de la pénalisation 54
TABLEAU 32 : Utilisation des services offerts par le Centre de ressources linguistiques 55
TABLEAU 33 : Intentions de collaboration des professeurs 56
TABLEAU 34 : Résultats des étudiants au didacticiel EGAPO 63
TABLEAU 35 : Résultats des étudiants : production de texte écrit 64
TABLEAU 36 : Perceptions positives de l'utilisation de l'ordinateur ... 66
TABLEAU 37 : Perceptions négatives de l'utilisation de l'ordinateur ... 67
TABLEAU 38 : Amélioration du français : commentaires positifs et négatifs 68
TABLEAU 39 : Stimulation dans l'apprentissage de la grammaire 69
TABLEAU 40 : EGAPO versus la méthode traditionnelle : commentaires ... 70

INTRODUCTION

Dans plusieurs milieux, on s'inquiète depuis quelque temps de la «piètre qualité» de la langue écrite des jeunes Québécois. Dans son rapport annuel de 1983-1984, le Conseil supérieur de l'éducation lançait un cri d'alarme devant «la détérioration de la langue maternelle» et concluait à un «constat général de piètre qualité» à cet égard. Une vaste enquête du ministère de l'Éducation (mai 1984) vient de révéler que les élèves du Secondaire II font en moyenne «une faute à tous les six mots» (La Presse, 27 mars 1985). Une autre enquête, menée par le cégep de Rivière-du-Loup, affirme même que «64% des jeunes des cégeps savent à peine lire et écrire». Il n'est pas surprenant que l'on parle de «crise de l'enseignement», «d'état lamentable» du français et de «situation catastrophique». Pour le Centre de linguistique de l'entreprise (CLE), le message est clair : «Il y a urgence de changement dans le milieu de l'éducation» (Le Devoir, 15 janvier 1985). Bref, on a «mal au français» dans nos écoles et collèges.

Les entreprises se plaignent d'avoir à suppléer une formation insuffisante de leurs employés dans le seul but d'améliorer la base même des communications de travail : la langue écrite. Le vice-président du Conseil du patronat, monsieur Ghyslain Dufour, déclarait à la presse, (La Presse, 28 janvier 1985) :

> Pour certains emplois, des entreprises embauchent des personnes de 40 ans plutôt que de 20 ans parce que les jeunes ne savent pas écrire.

Il ajoutait «C'est sérieux : ça peut mettre en l'air la production». Selon les représentants d'entreprises, le rôle du milieu de travail n'est pas de combler les lacunes du système scolaire, mais de «fournir au travailleur francophone les moyens et le climat nécessaires pour qu'il puisse travailler dans sa langue» (Le Devoir, 17 janvier 1985).

Loin de stimuler les milieux de l'éducation, les cris d'alarme devant la détérioration de la langue écrite ne semblent provoquer chez certains «qu'indifférence ou résignation». Dans Le Devoir (17 janvier 1985), Lise Bissonnette donnait cette explication : «Le Québec, au surplus, s'est tant usé aux batailles linguistiques qu'il en éprouve, comme pour la question constitutionnelle, une myopie volontaire». On pourrait remettre en question

toutes ces déclarations, mais il n'en demeure pas moins qu'elles sont significatives d'un malaise certain, car il n'y a pas de fumée sans feu.

Il est facile de chercher les causes chez les autres : le niveau collégial a souvent eu tendance à jeter le blâme sur les lacunes du secondaire qui, lui, s'est défendu sur le primaire pendant que ce dernier rejetait la responsabilité sur les parents. Pourtant, il est temps de prendre des moyens concrets pour améliorer la qualité de la langue écrite dans les milieux de l'éducation et ceci vaut pour le niveau collégial qui ne peut plus nier sa responsabilité devant ce problème.

Cette recherche se veut une tentative de revalorisation de la langue écrite au niveau collégial. Nous avons consulté un échantillon représentatif de tous les intervenants de la communauté locale pour déceler des solutions à la détérioration du français. Toutefois, il nous semble que les approches sectorielles ne soient pas très adéquates et il convient plutôt de recourir à des mesures globales, articulées, qui puissent tenir compte d'un ensemble de moyens destinés à revaloriser la langue écrite, non seulement chez les étudiants, mais également chez les professeurs, administrateurs et autres employés du collège.

Un sondage auprès de tous les groupes du collège et une consultation méthodique auprès de tous les départements (sauf un) nous ont permis d'élaborer une politique de revalorisation du français qui se veut réalisable. Nous avons inventorié un certain nombre de moyens concrets et expérimenté un cours de français écrit assisté par ordinateur, mais il reste encore à fabriquer quelques instruments destinés à mettre en oeuvre notre politique de valorisation du français.

C'est dans cette perspective que se situe notre recherche qui, croyons-nous, servira de coup d'envoi pour assumer notre part du rattrapage au collège de Bois-de-Boulogne.

PREMIÈRE PARTIE

LA RECHERCHE

1. LA RECHERCHE

Notre recherche s'inscrit dans une démarche globale qui vise la valorisation de l'usage correct de la langue française au collège de Bois-de-Boulogne et la création d'en environnement et d'un état d'esprit susceptibles d'encourager et de stimuler cette valorisation.

1.1 LA PROBLÉMATIQUE

Des problèmes sérieux se sont posés et se posent encore quant à l'usage du français au sein de notre institution. La qualité de la langue orale et écrite de nos étudiants réguliers, y compris nos étudiants allophones, laisse beaucoup à désirer. L'acuité du problème se fait également sentir au niveau des étudiants adultes du collège.

Mais le problème ne se situe pas seulement et directement au niveau de la langue parlée et écrite. Les conditions générales d'usage de cet instrument de communication ne semblent pas en encourager la valorisation; qu'il nous suffise de mentionner, à titre d'exemple, le fait qu'il n'existe pas d'homogénéité dans les normes de présentation des travaux écrits (nous pensons ici en particulier aux travaux proposés dans les cours de philosophie, de sociologie, de psychologie, etc.). Dans ce domaine, c'est la pluralité des normes qui prévaut et dans certains cas même, l'absence pure et simple de normes. Devant cette situation, les étudiants se sentent démunis et se trouvent dans un état de confusion. Ils ont manifesté le désir de voir homogénéiser les normes de présentation des travaux écrits, désir également exprimé par les professeurs du collège.

Le personnel administratif lui-même s'est plaint «d'un manque de soutien linguistique» pour les secrétaires et les autres membres du personnel. Plusieurs cadres et employés de soutien ont formulé le souhait de voir exister au collège des instruments qui pourraient répondre à leurs interrogations d'ordre linguistique, lors de la rédaction de textes destinés à une communication orale et écrite.

1.2 L'ÉTAT DE LA QUESTION

Cette situation problématique n'est pas exclusive au collège de Bois-de-Boulogne; en effet, le ministère de l'Éducation publiait en août 1980 un document de travail intitulé La politique de l'enseignement du français au collégial* où on soulignait les principales faiblesses de la formation en français au collégial, soit :

- le manque de maîtrise de la langue française chez les étudiants;
- le faible intérêt pour l'étude de la langue sous ses divers aspects;
- l'ambiguïté des objectifs de formation visés, relativement au français;
- le manque de rigueur dans la description des apprentissages de la langue en général;
- l'imprécision des méthodologies et des didactiques suggérées.

Pour pallier ces lacunes, le ministère de l'Éducation engageait chaque collège à se doter d'une politique institutionnelle de la langue qui comporterait des mesures pédagogiques concernant l'évaluation de la langue, la consolidation des acquis, les guides de présentation des travaux écrits, la politique de correction des travaux écrits, etc., et des mesures administratives relatives à un Centre de ressources linguistiques, aux membres du personnel, à l'affichage, aux volumes, aux documents de base, etc. Ces mesures pédagogiques et administratives nécessitent la création ou l'expérimentation d'instruments appropriés et le concours de personnes-ressources compétentes.

La volonté d'intervention est présente chez nous et se retrouve aussi dans plusieurs autres institutions scolaires. D'ailleurs bon nombre de ces dernières ont déjà tenté ou tentent de mettre sur pied les éléments d'une politique linguistique applicable à leur milieu. On trouvera des informations plus détaillées à ce sujet dans la section de notre rapport intitulée : «Inventaire des instruments» (2.1).

---

* Gouvernement du Québec, Service des programmes, La politique de l'enseignement du français au collégial, document dactylographié et broché, ministère de l'Éducation, 1980, 24 pages.

1.3 LES OBJECTIFS

Les objectifs que nous poursuivions dans le cadre de cette recherche étaient les suivants :

A) Objectifs généraux

- Que la population collégiale améliore son français écrit;
- Que les individus oeuvrant au cégep puissent trouver l'aide dont ils ont besoin chaque fois qu'ils sont confrontés à des problèmes au niveau de la langue écrite.

B) Objectifs opérationnels

- Trouver, créer et perfectionner, dans le cadre de l'élaboration d'une politique linguistique, des instruments devant servir à la correction de la langue écrite, tels une grille de correction, des cours de grammaire assistés par ordinateur, etc.;
- Fournir au milieu institutionnel un encadrement permettant d'identifier puis de résoudre les problèmes concernant les exigences propres à la communication écrite, comme l'implantation d'un Centre de ressources linguistiques, la création d'un poste d'animateur linguistique, etc.;
- Amorcer une démarche de normalisation à appliquer dans le milieu au niveau de la communication écrite.

1.4 LA DÉMARCHE D'ENSEMBLE

Notre démarche d'ensemble est orientée vers l'action et la volonté d'intervenir directement dans le milieu. Aussi, certaines des mesures prises ont visé tout d'abord à sensibiliser, animer et mobiliser notre communauté. Conséquemment, la méthodologie appliquée à notre démarche n'a pas toujours été ce qu'on pourrait qualifier de «classique».

D'ailleurs, nous avons plutôt utilisé non pas une, mais des méthodologies, dont chacune était spécifique à l'activité réalisée. Ces méthodologies différaient à partir de critères tels que la nature même de l'activité, le temps disponible, le but poursuivi, les intervenants impliqués, etc.

C'est ainsi que tout d'abord, en février et mars 1984, nous avons fait un inventaire des instruments servant à la correction de la langue écrite ainsi que des politiques existantes dans certaines institutions du milieu scolaire et dans un certain nombre de grandes entreprises (cf. 2.1).

Un sondage a suivi : c'est celui portant sur les besoins vécus au collège de Bois-de-Boulogne. Ce sondage a été réalisé entre mars et avril 1984, au moyen d'un questionnaire envoyé à tous les employés du collège ainsi qu'à un groupe de 500 étudiants. Une analyse des résultats du sondage a succédé à la passation du questionnaire (cf. 2.2).

La troisième activité a été l'organisation d'un mini-colloque tenu le 1er novembre 1984 et dont le but était de diffuser les résultats du sondage et de sensibiliser les étudiants à la situation du français au Québec. On en profita pour présenter également des propositions relatives à un énoncé de politique de valorisation du français (cf. 2.3).

Faisant suite à ce mini-colloque, une consultation portant sur les moyens à prendre pour résoudre les problèmes linguistiques de nos étudiants a été menée auprès des professeurs du collège en mars 1985 (cf. 2.4). Parallèlement à cette consultation, a été menée, à la session d'hiver 1985, l'expérimentation d'un cours de grammaire assisté par ordinateur (cf. 2.5).

Enfin, toutes ces activités nous ont permis d'aboutir à la formation de propositions et de recommandations pour une politique de valorisation du français au collège de Bois-de-Boulogne. L'une de ces recommandations concerne la mise sur pied d'un Centre de ressources linguistiques, indispensable à la promotion et à l'application d'une véritable politique de la langue.

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET LES RÉSULTATS OBTENUS

2. LES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET LES RÉSULTATS OBTENUS

2.1 INVENTAIRE DES INSTRUMENTS

La première étape de notre recherche consistait à dresser un inventaire des instruments et des pratiques existant dans les organismes qui doivent appliquer des normes linguistiques précises dans le cadre de leurs activités régulières. Il s'agit principalement des grandes entreprises et des institutions d'enseignement. De plus, nous avons fait un tour d'horizon du marché des didacticiels utilisés pour l'enseignement du français. Cette partie de la recherche s'est effectuée en deux temps: d'abord durant les mois de février, mars et avril 1984, puis au cours du mois de mai 1985.

2.1.1 Les grandes entreprises

Il nous a paru pertinent de jeter un coup d'oeil sur les réalisations des grandes entreprises dans le domaine linguistique. Depuis la francisation de la langue des affaires, on pouvait supposer que les grandes entreprises qui fonctionnent au Québec disposent d'une certaine expertise en matière linguistique. Notre consultation auprès d'un certain nombre d'entre elles confirme cette assertion.

Selon le Centre de linguistique de l'entreprise (CLE), il existerait un peu moins de 200 entreprises qui disposent d'une façon ou d'une autre d'un «centre de services linguistiques» au Québec. De ce nombre, seulement sept ont des services linguistiques employant plus de sept personnes: Bell Canada, Hydro-Québec, Aluminium du Canada Ltée, Sun Life du Canada, Téléglobe Canada, Domtar, Mines Noranda Ltée. Nous avons consulté toutes ces entreprises à l'exception d'Aluminium du Canada Ltée (Alcan). Quant aux 190 autres entreprises, le personnel varie d'un à cinq employés en moyenne. Pour diverses raisons, nous n'avons consulté aucune d'entre elles.

Les entreprises consultées ont toutes à leur disposition un personnel spécialisé, variant d'une dizaine de personnes (Mines Noranda) à une quarantaine (Bell Canada), la moyenne se situant autour d'une vingtaine (Téléglobe Canada, Sun Life, Hydro-Québec). Un service linguistique existe dans toutes

ces entreprises et comprend surtout des traducteurs, puis des réviseurs ou «linguistes-conseils» et des terminologues, sans oublier le personnel de direction (directeur ou chef de section) et de secrétariat. Pour la plupart de ces grandes entreprises, le personnel est centralisé à Montréal, à l'exception de Mines Noranda qui a adopté une structure plus décentralisée avec ses services régionaux à Noranda, Matagami, Masson, Gaspé et Valleyfield. Il y a tout lieu de croire qu'Alcan fonctionne de cette façon.

Dans l'ensemble, les services de traduction accaparent la plus grosse part du personnel «linguistique». Il existe des traducteurs spécialisés de l'anglais au français et d'autres qui font exclusivement de la traduction du français vers l'anglais (Hydro-Québec, Bell Canada, Sun Life). Ces entreprises disposent aussi d'un important service de révision linguistique dont le personnel est habilité à corriger les textes des employés. Téléglobe Canada offre même un service d'«aide à la rédaction» qui a pour tâche d'aider les employés à rédiger leurs textes à partir parfois d'un simple plan ou de quelques idées principales. De façon générale, les réviseurs doivent veiller à la cohérence de l'ensemble des publications de l'entreprise; à la Sun Life, par exemple, tout ce qui est diffusé à l'extérieur de l'entreprise doit recevoir le sceau du service linguistique dont l'objectif premier est de veiller à la qualité du français chez les employés de la compagnie.

Chaque entreprise compte aussi ses terminologues dont le travail consiste à effectuer de la recherche pour les besoins terminologiques de la compagnie. Il s'agit d'un service qui peut être relativement élaboré comme à Bell Canada, à la Sun Life, à l'Hydro-Québec et à Téléglobe Canada. Ces entreprises sont toutes abonnées à la banque de terminologie de l'Office de la langue française même si elles disposent parfois de leur propre banque de données. Les employés peuvent consulter les terminologues de façon ponctuelle par téléphone ou par des rencontres personnelles. Évidemment, ces entreprises ont dû aménager un centre de documentation adapté à leurs besoins, notamment dans le domaine de la traduction. La plupart d'entre elles diffusent aussi des publications internes à caractère linguistique du genre «bulletin mensuel» comme à Bell Canada, Domtar, Téléglobe Canada, Hydro-Québec.

Ces entreprises accordent également d'importants budgets pour améliorer la formation linguistique de leur personnel. Il s'agit souvent de cours de français langue seconde pour les employés anglophones ou d'anglais langue seconde pour les employés francophones; il existe aussi des cours de français écrit spécialement conçus pour les secrétaires ou des cours de rédaction à la communication écrite pour le personnel cadre ou d'autres employés dont l'une des fonctions consiste à rédiger des textes écrits. Ces cours sont évidemment toujours défrayés par la compagnie.

Comme on peut le constater, les grandes entreprises ont su assumer leur part de responsabilité dans le domaine de la qualité de la langue, en particulier du français. Certaines sont même très fières de leur centre de services linguistiques et ne craignent pas de se mesurer à d'autres services du genre n'importe où dans le monde; celui de Bell Canada est particulièrement remarquable de même que celui de la Sun Life dans le domaine spécifique des assurances. Bref, il y a tout lieu de croire que ces grandes entreprises disposent effectivement d'une expertise dont on pourrait s'inspirer dans d'autres milieux, en particulier dans celui de l'éducation.

2.1.2 Les institutions d'enseignement

Parmi les institutions d'enseignement consultées, nous avons obtenu des renseignements de la part de la CECM, des COFI, des principales universités du Québec et d'une quinzaine de cégeps.

2.1.2.1 La CECM et les COFI

À la Commission des Écoles catholiques de Montréal, nous avons contacté monsieur Réginald Guérin qui nous a donné les informations suivantes: il n'existe pas de politique linguistique, proprement dite, mais un cahier d'informations linguistiques est diffusé aux secrétaires de la CECM et aux secrétaires des différentes écoles.

Les Centres d'Orientation et de Formation des Immigrants (COFI) offrent des cours de français langue seconde aux immigrants dans le but de les aider à s'intégrer à la communauté francophone du Québec. Lors de notre visite au COFI St-Charles, un des cinq COFI de la région de Montréal, madame Micheline Sauriol, responsable pédagogique, nous a fourni ces informations: il existe plusieurs méthodes de français langue seconde qui visent surtout le développement du français oral (LFI, Dialogue Canada, De Vive Voix, En québécois, etc.). De plus, deux cours de français écrit ont été élaborés par certains responsables pédagogiques des COFI. Il s'agit du cours de français destiné aux secrétaires et de celui qui prépare les infirmières à l'examen de l'OLF (l'Office de la langue française).

2.1.2.2 Les universités

Au chapitre des universités, nous avons d'abord contacté à l'Université de Montréal le responsable des cours de français langue seconde à la faculté de l'Éducation permanente qui nous a donné l'information suivante: un test de classement est administré aux étudiants qui s'inscrivent dans leurs cours de français langue seconde. Il s'agit du «test Laval» du Centre international de recherche sur le bilinguisme (CIRB). L'Université de Montréal dispense également le cours autodidactique en français écrit (CAFÉ), cours programmé offert à tous ceux qui en font la demande.

À l'UQUAM, le module Éducation pré-scolaire et élémentaire (EPEP) élabore actuellement une politique concernant le français écrit des étudiants admis à ce module. La maîtrise du français écrit sera un des critères de sélection des étudiants à l'admission au programme de baccalauréat EPEP. La sélection des candidats se fera à partir d'un test qui portera à la fois sur l'écriture et la lecture. Dans le cas d'un premier échec, l'étudiant aura un délai de douze mois, à compter de la date de sa première inscription, pour combler ses lacunes en français écrit. Il aura droit à un maximum de trois reprises. En cas d'échec, il se voit exclu du programme. De plus, le module EPEP recommande la création d'une «clinique de français» dans le but d'aider les étudiants à résoudre leurs problèmes en français écrit.

À l'Université Concordia, on a mis en place un programme sérieux visant à s'assurer que les étudiants sont en mesure d'écrire correctement dans leur langue maternelle. Un étudiant ne peut obtenir son diplôme tant qu'il n'a pas réussi un test de composition.

À l'Université McGill, c'est la faculté des Sciences de l'éducation qui est la plus active en ce qui concerne l'amélioration de la langue écrite. Elle dispose d'un «Writing Center» qui offre deux types de service: aide individuelle aux étudiants qui éprouvent des difficultés en rédaction de textes et, dans certains départements, des cours de composition. Ces services ont récemment été offerts aux étudiants qui composent des textes en français.

À l'Université du Québec à Trois-Rivières, monsieur André Bougaïef nous a informés qu'il n'y avait pas véritablement de politique de valorisation du français. Cependant, on offre aux étudiants éprouvant des difficultés en français écrit les cours informatisés de français correctif conçus par le collège Algonquin. Les terminaux de l'université sont directement reliés au mini-ordinateur de ce collège.

À l'Université Laval, la faculté des Lettres offre un cours crédité de rédaction française que plusieurs départements recommandent à leurs étudiants. Le service de l'Extension de l'enseignement a aussi mis sur pied deux cours compensatoires non crédités, l'un axé sur la correction grammaticale, l'autre sur la rédaction.

2.1.2.3 Les cégeps

En ce qui concerne les cégeps, nous avons d'abord dépouillé des dossiers recueillis par le département de français du cégep de Bois-de-Boulogne, et qui avaient été produits, entre les années 1975 et 1982, par les cégeps suivants: Alma, Chicoutimi, François-Xavier-Garneau, Hauterive, Jonquière, La Pocatière, Maisonneuve, Mingan, Nord-Ouest, Rimouski, St-Hyacinthe et Vieux-Montréal. À ces dossiers s'ajoutent celui de la Fédération des cégeps et le rapport du Comité pédagogique à la Coordination provinciale.

Pour vérifier la pertinence des dossiers que nous avions en main, nous avons jugé bon de rejoindre, par téléphone, un certain nombre de collèges du Québec afin de connaître leur situation, en 1984, en matière linguistique. Seize cégeps ont bien voulu répondre à nos questions. Ce sont: Ahuntsic, Bois-de-Boulogne, Chicoutimi, Edouard-Montpetit, François-Xavier-Garneau, Joliette, Jonquière, Limoilou, Lionel-Groulx, Maisonneuve, Montmorency, Rosemont, Ste-Foy, St-Jérôme, Trois-Rivières et Victoriaville.

Des collèges contactés, nous en avons visité trois: ceux de Maisonneuve, Rosemont et Vieux-Montréal qui avaient déjà créé ou expérimenté certains instruments dans le cadre de leur politique de valorisation du français.

Au moment où nous amorcions la rédaction de notre rapport final (mai 1985), le secteur Développement et Communications de la Fédération des cégeps publiait le résultat d'une enquête effectuée au début de 1985 auprès de 31 directeurs des services pédagogiques, au sujet des politiques et mesures prises par les cégeps pour répondre au problème de la maîtrise de la langue d'enseignement (tableau 1).

Les réponses recueillies lors de cette enquête corroborent nos propres constatations tout en portant sur un plus grand nombre de collèges (31 sur 44); c'est pourquoi dans un souci d'être le plus près possible d'une situation fort changeante, nous reproduisons dans les lignes qui suivent quelques informations tirées de ce rapport:

Une politique de la langue d'enseignement

Les résultats démontrent que 35,5% des cégeps ont adopté une politique institutionnelle de la langue d'enseignement. Parmi ceux qui n'ont pas adopté une telle politique, 94,7% désirent le faire.

Les politiques qui ont été adoptées recommandent, entre autres, la création d'un local de consultation avec un conseiller, l'adoption d'une politique de correction des travaux, des livres en français pour les étudiants, l'inscription à des cours complémentaires des étudiants qui présentent des difficultés, la passation du test TEFEC par les étudiants de première année, l'instauration

TABLEAU 1

Politique et mesures prises par les cégeps pour répondre au problème de la maîtrise de la langue d'enseignement*

Total des réponses reçues: 31/44			
1A	Dans votre cégep, avez-vous adopté une politique institutionnelle de la langue d'enseignement?		
	- *oui*	11	35,5%
	- *non*	19	61,2%
	- *en préparation*	1	3,2%
B	Si vous avez l'intention de vous doter d'une telle politique, indiquez à quel stade les travaux en sont rendus?		
	- *intention*	12	66,7%
	- *études préliminaires*	3	16,6%
	- *en consultation*	3	16,6%
2A	Faites-vous passer des tests de français écrit à vos étudiants à l'entrée de collège I?		
	- *oui*	14	45,2%
	- *non*	17	54,8%
	Lesquels?		
	- *Téfec*	10	71,4%
	- *autres*	4	28,6%
B	- *à tous les étudiants*	9	60,0%
	- *à certains étudiants*	3	20,0%
	- *à tous les étudiants de collège I*	3	20,0%
C	Qui administre les tests?		
	- *le département de français*	10	71,4%
	- *les A.P.I.*	1	7,1%
	- *le registrariat*	1	7,1%
	- *autres*	2	14,3%
D	À quoi les résultats de ces tests sont-ils utilisés?		
	- *diagnostic*	13	38,2%
	- *classement*	9	26,5%
	- *cueillette de statistiques internes*	5	14,7%
	- *outil de réflexion*	5	14,7%
3	Prévoyez-vous le français correctif dans la ou les séquences des cours de français que vous offrirez en septembre 1985?		
	- *oui*	12	42,8%
	- *non*	16	57,1%
	- *sans réponse*	3	
4	Le département de français ou de linguistique de votre cégep a-t-il expérimenté des interventions de français correctif au cours des dernières années?		
	- *oui*	25	89,3%
	- *non*	3	10,7%

*Source: *Secteur Développement et Communication, Fédération des cégeps, mai 1985.*

de barèmes de correction uniformes pour tous les départements. On suggère, en plus, d'offrir des dictionnaires et grammaires aux professeurs pour qu'ils rédigent des examens et des notes de cours dans un français correct.

Les tests de français écrit

Actuellement, 45,2% des cégeps font passer des tests, et cela à tous les étudiants, dans 60% des collèges qui ont répondu au questionnaire. En général, les tests sont administrés par le département de français et sont utilisés principalement à des fins de diagnostic et de classement.

Les cours de français correctif

Des 28 cégeps qui ont répondu sur ce sujet, 57% n'ont pas l'intention d'inclure le français correctif dans la ou les séquences des cours de français. Certains cégeps l'offrent à quelques étudiants seulement, ou à des programmes en particulier, comme techniques de bureau. D'autres le dispensent comme cours complémentaire ou en supplément aux quatre cours obligatoires et comme cours préalable absolu.

Les interventions de français correctif

Sur 28 collèges, 25 affirment que leur département de français ou de linguistique a expérimenté des interventions de français correctif au cours des dernières années, que ce soit des cours, des ateliers, des rencontres individuelles, des concours: les expériences sont variées.

À ces informations contenues dans l'enquête de la Fédération des cégeps, nous pouvons inclure nos propres constatations:

- des 16 collèges contactés par notre groupe, presque tous ont voté une politique de pénalisation des travaux, dans des pourcentages variables d'un collège à l'autre, allant même dans le cas d'un cégep, jusqu'à entraîner l'échec d'un cours. Par contre, dans deux collèges, aucune politique de pénalisation ne prévaut.

- Un guide de présentation des travaux ne constitue pas une pratique établie dans les collèges puisque seulement quatre cégeps affirment en posséder un. Mais même à l'intérieur de ces établissements, ce ne sont pas tous les professeurs qui l'utilisent.

- En ce qui concerne le cas des allophones, dans deux collèges, une classe spéciale existe à leur intention; à ce sujet, l'Éducation des adultes collabore avec la Commission des Écoles catholiques de Montréal.

- Au niveau de la rédaction des textes administratifs et des documents de références, aucune politique particulière n'existe dans les cégeps contactés. Trois cégeps appliquent une politique pour l'affichage, et c'est seulement dans un collège qu'il est question de la qualité du français écrit comme critère d'embauche du personnel.

- Aucun des collèges qui ont fait l'objet de notre sondage n'offre des activités de perfectionnement à son personnel administratif.

- Quant à l'existence d'un poste de conseiller linguistique, même si elle est mentionnée dans plusieurs énoncés d'une politique de valorisation du français, seuls quelques collèges semblent en bénéficier. Un cégep a permis à un agent d'information d'être libéré à 75% des tâches relatives à la valorisation du français; dans un autre, un professeur du département de français est libéré pour donner des cours de français écrit individualisé et cela, grâce à une entente syndicale-patronale. Enfin, avec le projet «Canada au travail», on a réussi dans une institution à offrir une aide linguistique: trois étudiants en Lettres sont chargés d'apporter leur collaboration à leurs condisciples qui éprouvent certaines difficultés.

Enfin, notre groupe a pris connaissance d'une grande variété de mesures mises en application ou en voie d'élaboration dans les collèges, pour valoriser la maîtrise de la langue; ces mesures rejoignent celles citées dans l'enquête effectuée par la Fédération des cégeps. Mentionnons:

- quatre cégeps expérimentent actuellement le logiciel EGAPO du collège Algonquin
- un Centre de linguistique est ouvert à l'intention du personnel et des étudiants
- un Centre de linguistique prépare des activités et des services: concours de langue, chronique hebdomadaire, dépannage, journée d'animation, colloque régional

- l'organisation d'activités culturelles telles que des semaines du français, des colloques sur la langue.

Comme on peut le constater, les dispositions prises par les cégeps ne sont pas fondamentalement différentes de celles utilisées par les entreprises et les universités. On remarquera que les mesures préconisées par les cégeps sont axées surtout sur la correction du français écrit chez les étudiants faibles. En général, fort peu d'entre eux ont adopté des mesures «globales», mais si chacun des moyens était intégré dans un ensemble, on aurait une idée de ce que pourrait être une politique globale dans une institution. Pour notre part, nous croyons que les expériences trop limitées, disparates ou ponctuelles ne peuvent produire les résultats escomptés.

2.1.3 Les didacticiels et l'enseignement

L'apport de l'informatique dans l'enseignement du français a suscité auprès des professeurs un intérêt marqué. Aussi avons-nous décidé dans le cadre de notre recherche d'accorder une attention particulière à cet aspect. C'est pourquoi nous sommes entrés en contact avec des entreprises telles que PUCE, Logidisque, Computerre et IBM. La maison IBM possède déjà un matériel intéressant destiné surtout aux débutants et quelques jeux-réponses pour améliorer le vocabulaire des étudiants. Il existe sur le marché une grande diversité de programmes informatisés, mais les didacticiels destinés à l'enseignement du français ou à sa correction ne sont pas légion.

Ainsi les entreprises qui se spécialisent dans la production de ce matériel sont facilement dénombrables. En premier lieu, nous avons rencontré Françoise Morin de PUCE (Programmation unifiée et conçue pour l'enseignement). Elle nous a parlé d'une série de didacticiels en préparation sur l'Enseignement correctif du français conçus en collaboration avec l'Université Laval et portant sur l'analyse de 20 000 phrases. Il existe de plus certains autres programmes correctifs pour le français au niveau primaire.

Chez Logidisque, monsieur Roger Desroches nous a révélé l'existence de deux logiciels sur la conjugaison et le féminin/pluriel, destinés surtout au niveau primaire.

Chez Computerre, on parle de didacticiels en préparation et devant être disponibles sur le marché à l'automne 1984.

Quant à la firme Apple, elle fait distribuer son matériel didactique informatisé par Digidact. Cependant, nous n'avons pas pu contacter la compagnie Digidact, ce qui nous a empêchés de compléter nos informations sur ce matériel.

Au Centre éducatif et culturel (C.E.C.), qui s'occupe de la distribution générale de matériel pédagogique, il existe un catalogue de tout ce qui est disponible sur le marché au niveau de l'enseignement informatisé.

En somme, dans le domaine de l'enseignement du français, la création de didacticiels semble être à ses débuts et, même si toutes les maisons tentent de combler le vide, il faudra attendre un certain temps avant qu'on puisse satisfaire les besoins du marché dans ce domaine. Les renseignements recueillis nous ont amenés à rencontrer monsieur Robert Villeneuve, responsable de l'enseignement informatisé du français au collège Algonquin. Notre visite nous a fourni l'occasion de participer à une démonstration de l'utilisation de didacticiels appliqués à l'enseignement du français correctif dans le cadre d'un cours offert aux étudiants de cette institution. Ces didacticiels ont été créés par des professeurs du collège et sont programmés en langage Can-8. À la suite du projet réalisé par Robert Villeneuve, le collège de Bois-de-Boulogne s'est servi d'un terminal dans le but d'assurer la diffusion d'un cours correctif de français écrit au moyen de l'ordinateur et de donner suite à EGAPO (Enseignement de la grammaire assisté par ordinateur). Les collèges d'Alma, de Lionel-Groulx, de Trois-Rivières et de l'Outaouais se sont joints à l'expérience et se sont échangé des informations sur le sujet. Pour ce qui concerne l'expérience réalisée à Bois-de-Boulogne, on pourra consulter dans ce rapport la section qui en fait le compte-rendu (cf. 2.5).

Notre inventaire n'est évidemment pas exhaustif; il fournit cependant, à notre avis, un panorama assez fidèle de toutes les activités et des instruments existants dans les organismes et institutions répertoriés. Reconnaissons que cette opération nous a permis de préciser davantage la problématique de notre projet et de compléter les renseignements que nous possédions déjà quant à l'état de la question.

2.2 QUESTIONNAIRE-SONDAGE
Résultats des analyses

2.2.1 Les objectifs

L'objectif principal de ce sondage était de recueillir un certain nombre d'informations relatives:

- aux perceptions sur la langue des différents groupes de personnes oeuvrant au collège;
- aux besoins exprimés par ces groupes;
- aux moyens proposés pour satisfaire ces besoins.

Cette section du rapport n'est qu'une présentation synthétique des résultats du sondage. Nous avons en effet pris la peine, au préalable, de procéder à des analyses très détaillées des réponses fournies par les différentes catégories de personnes consultées (étudiants, employés de soutien, personnel non-enseignant et cadres, professeurs). Ces analyses, ainsi que notre échantillonnage, font l'objet d'un rapport qui peut être consulté sur demande. Rappelons cependant, pour la compréhension des éléments qui suivent, les principales données méthodologiques qui ont encadré notre démarche.

2.2.2 Les données méthodologiques

L'élaboration des quatre questionnaires, destinés chacun à l'un des groupes précités, et leur analyse ont été effectuées par notre groupe de recherche avec la collaboration de quelques personnes-ressources du collège. Chacun des questionnaires (voir annexes A à D) comportait une quarantaine de questions, qui ont été pré-testées auprès d'une demi-douzaine de personnes. **Il est à noter que pour plusieurs questions, les répondants pouvaient cocher plus d'une réponse**, ce qui explique que parfois les totaux soient supérieurs à 100%, parce que nous n'y avons pas fait figurer les absences de réponses à certaines questions ou à certains choix proposés.

Tous les professeurs, tous les cadres et professionnels non-enseignants, un groupe de 85 employés de soutien et quelque 500 étudiants ont reçu des questionnaires. Les étudiants avaient été choisis en fonction des critères suivants : niveaux d'études (collège I et II), concentrations et spécialisations.

Ont effectivement répondu aux questionnaires :

- 496 étudiants, soit 18,8% de la population étudiante du collège;
- 106 professeurs, soit 41,8% du corps enseignant;
- 18 cadres et professionnels non-enseignants, soit 45% de ces deux catégories de personne;
- 56 employés de soutien, correspondant à 65,8% des employés de soutien consultés.

Pour assurer la représentativité de notre échantillonnage, nous avions tenu compte d'un certain nombre d'information, par exemple, pour les étudiants : proportion de filles et de garçons, âge des répondants, langue maternelle, niveaux d'études, secteurs d'enseignement, concentrations et spécialisations; pour les professeurs, proportion d'hommes et de femmes, âge des répondants, langue maternelle, années d'expérience, départements, etc.

Cette opération a bien fait ressortir quelques cas de sur-représentativité (par exemple le personnel cadre) ou de sous-représentativité (par exemple les départements de mathématiques, économique et arts). Même s'il est vrai que nous n'avons pas procédé à une pondération statistique de l'échantillon, nous estimons que, dans l'ensemble celui-ci est largement représentatif des composantes de Bois-de-Boulogne.

Dans la présentation des résultats, il nous arrivera dans certains cas d'isoler des tableaux, dans d'autres cas de regrouper ceux dont les contenus contiennent des informations connexes ou complémentaires.

2.2.3 Les perceptions des répondants

Cette première section de notre analyse porte sur les réponses reliées aux perceptions et aux sentiments du milieu quant à la qualité de la langue chez les étudiants et chez les professeurs, sur les réactions suscitées par la découverte de fautes dans les textes diffusés au collège et sur la politique de pénalisation à adopter au sujet des fautes dans les travaux.

TABLEAU 2

Perception de l'état de la langue écrite des étudiants

	Amélioration	Stabilisation	Détérioration
Étudiants	8,2*	22,5	30,4
Professeurs	7,5	46,2	20,7

Ce tableau (tableau 2) présente les résultats des réponses à l'énoncé suivant : «Dans leur ensemble, les étudiants de cette année écrivent le français plus mal (détérioration) - ni mieux, ni pire (stabilisation) - mieux qu'il y a cinq ans (amélioration)». Les étudiants ont tendance à être plus sévères quant à la qualité de leur langue que les professeurs. Ils sont sans complaisance pour eux-mêmes. Il reste que, règle générale, tant les professeurs que les étudiants perçoivent peu d'amélioration et même aucun changement notable depuis cinq ans au niveau de la langue écrite des étudiants.

* Sauf indication contraire, les chiffres des tableaux indiquent toujours des pourcentages.

TABLEAU 3

Réactions des étudiants
à l'égard de la qualité de leur langue

	Etudiants non sensibles	Etudiants soucieux	Etudiants se sentant impuissants
Opinion des professeurs	50,9	19,8	38,6
Opinion des étudiants	41,5	19,9	40,3

La question qui concernait les sentiments des répondants sur la qualité du français écrit des étudiants ne s'adressait qu'aux professeurs et aux étudiants, et dans le sens suivant :

- *opinion des professeurs sur les étudiants*
- *opinion des étudiants sur eux-mêmes.*

Comme on le voit dans le tableau 3, le sentiment négatif prime face au constat de la piètre qualité de la langue. Il y a bien plus d'étudiants qui semblent non sensibles ou impuissants devant cette situation de la langue que ceux qui en seraient «soucieux». Soulignons à ce sujet que les étudiants paraissent moins sévères envers eux-mêmes quant à cette attitude (41,5%) que leurs professeurs (50,9%).

TABLEAU 4

Sentiments négatifs à l'égard des fautes
dans les textes diffusés

	Par les Profs	Par l'administration	Par organisations étudiantes
Etudiants	54,4	37,0	39,1
Professeurs	78,3	77,3	71,6

À la question qui portait sur les sentiments des gens quand ils relevaient des fautes dans les textes diffusés par les professeurs (tableau 4), l'ad-

ministration ou les organisations étudiantes, les deux groupes interrogés trouvent déplorable l'existence de ces erreurs. Cette réaction de désapprobation est toutefois manifestée plus fortement par les professeurs que par les étudiants. Par ailleurs, les étudiants semblent plus exigeants envers les professeurs qu'envers les autres.

TABLEAU 5

Attitudes à l'égard des fautes
de l'administration et des professeurs

	Indifférence	Avertissement verbal	Gêne
Étudiants	10,0	33,6	14,1
Cadres	35,5	35,5	23,5
Soutien	5,4	30,4	14,3

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit des attitudes face aux fautes relevées dans les textes émanant de l'administration ou des professeurs (tableau 5), les trois groupes interrogés semblent volontiers enclins à en faire la remarque (verbale) aux personnes fautives. Les employés de soutien, particulièrement les secrétaires, vont jusqu'à corriger les erreurs relevées dans les textes écrits. Le comportement des cadres paraît cependant partagé entre l'indifférence : 35,5% et l'avertissement verbal : 35,5%.

TABLEAU 6

Attitudes des étudiants à l'égard de la pénalisation

Indifférence	Frustration sans amélioration	Frustration avec amélioration	Stimulant et amélioration
3,2	10,0	67,1	18,1

Les résultats obtenus (tableau 6) font croire que la plupart des étudiants ne remettent pas en question le fait d'être pénalisés. Seulement 10% d'entre eux

y réagissent négativement. Pour les autres (67,1%), la perspective de perdre des points n'est pas plaisante, mais les motive à s'améliorer.

TABLEAU 7

Politique de pénalisation des fautes

	Aucune intervention	Pénalisation sans échec	Pénalisation avec échec éventuel
Étudiants	23,1	66,7	35,6
Professeurs	19,8	48,0	27,3

Bien que les étudiants ne rejettent pas le principe de la pénalisation (tableau 6), ils paraissent préférer des solutions de remplacement à la simple pénalisation avec échec au cours comme conséquence (tableau 7).

En effet, parmi les différents choix proposés comme éléments d'une politique de pénalisation, ils optent pour la pénalisation sans échec (66,7%). La majorité des professeurs répondants (48%, pourcentage cependant moins fort que chez les étudiants) sont du même avis que les étudiants.

Soulignons qu'un certain nombre de ces derniers, dont le pourcentage élevé est quand même assez étonnant (35,6%), acceptent l'idée de la pénalisation avec échec éventuel. Sur ce sujet, d'ailleurs, leur pourcentage dépasse celui des professeurs (27,3%).

TABLEAU 8

Degré de satisfaction de la langue des étudiants

	Insatisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Professeurs	67,9	33,9	0,9
Cadres	47,1	52,9	0,0
Soutien	17,9	60,7	12,5

TABLEAU 9

Degré de satisfaction de la langue des professeurs
- langue écrite et langue parlée -

	Insatisfaisant écrit	Insatisfaisant oral	Satisfaisant écrit	Satisfaisant oral	Très satisfaisant écrit	Très satisfaisant oral
Étudiants	4,8	5,2	67,7	66,9	28,0	29,0
Cadres	5,9	-	70,6	-	0,0	-
Soutien	3,6	-	46,6	-	3,6	-

TABLEAU 10

Perception du niveau de langue
parlé par les professeurs

	Français de France	Radio-Canada ou proche de l'écrit	Québécois familier	Québécois populaire
Étudiants	2,4	39,9	51,6	24,7
Professeurs	3,7	65,1	41,5	16,0

En ce qui concerne le degré de satisfaction de la langue des étudiants (tableau 8), les résultats obtenus ne s'accordent pas pour les différentes catégories de répondants. La question qui a été posée aux professeurs, aux cadres et aux employés de soutien permet de faire les distinctions suivantes : les professeurs sont en majorité insatisfaits; les employés de soutien et les cadres (ces derniers, cependant, dans une faible majorité : 52,9%) semblent trouver satisfaisant l'état de la langue des étudiants. On s'aperçoit que, de par ses fonctions, plus un employé est en contact suivi avec les étudiants, moins il est satisfait de la qualité de leur langue.

Cependant, les étudiants, quant à eux, se déclarent en majorité satisfaits de la langue (parlée et écrite) des professeurs. Les cadres, également, manifestent des sentiments très positifs à l'égard de ces derniers (tableau 9). Les opinions révélées par les employés de soutien apparaissent

pour le moins ambiguës par rapport aux deux autres catégories de répondants. Pourtant, n'oublions pas que parmi eux se retrouvent les secrétaires qui dactylographient la plupart des textes des professeurs.

Quant à la perception du niveau de langue parlé par les professeurs (tableau 10), les étudiants l'identifient à un québécois familier, tandis que les professeurs eux-mêmes auraient tendance à le comparer volontiers à la norme de Radio-Canada (65,1). Les professeurs se perçoivent donc mieux (si l'on considère l'usage de Radio-Canada comme un modèle) que les étudiants les perçoivent.

2.2.4 Les besoins du milieu

Nous présentons ici l'analyse des besoins manifestés par le milieu. Notons que les questions traitaient les thèmes suivants : la nécessité ou non d'intervenir, l'utilisation d'un guide de présentation des travaux, la possibilité et le statut d'un cours de rattrapage, la création d'activités de perfectionnement, d'animation du milieu et d'intégration des allophones.

TABLEAU 11

Nécessité d'une politique d'intervention

		Injuste d'intervenir	Intervention non nécessaire	Intervention nécessaire
AUPRÈS DES ÉTUDIANTS	*Opinion des professeurs*	1,9	7,9	91,5
	Opinion des étudiants	2,4	23,6	74,3
AUPRÈS DU PERSONNEL	*Opinion des cadres*	0,0	11,8	82,4
	Opinion du personnel de soutien	0,0	23,2	75,0

TABLEAU 12

Responsabilité des professeurs
des différentes disciplines

	Aucun prof	Profs de français seulement	Profs de toutes disciplines
Étudiants	5,0	17,1	76,8
Professeurs	0,9	3,7	93,3

Le tableau 11 met en relief le fait que tous les groupes d'intervenants du milieu jugent nécessaire une politique d'intervention pour l'amélioration de la langue et ce, pour les différentes catégories de personnes oeuvrant au collège. Par ailleurs, les étudiants et les professeurs précisent (tableau 12) que cette question de la langue constitue la responsabilité de toutes les disciplines et non pas seulement celle du département de français. Notons toutefois que la réponse des étudiants est moins catégorique (76,8%) sur ce sujet que celle des professeurs (93,3%).

TABLEAU 13

Guide de présentation des travaux
commun à toutes les disciplines

	Inutile	Utile	Nécessaire
Étudiants	7,0	65,9	25,0
Professeurs	5,6	56,6	34,9
Cadres	5,2	57,8	36,8
Soutien	8,9	55,4	28,6

TABLEAU 14

Guide de présentation des travaux
avec aspects spécifiques selon les disciplines

	Inutile	Utile	Nécessaire
Étudiants	15,5	70,3	16,3
Professeurs	10,3	62,2	23,5

À la question portant sur l'utilisation possible d'un guide de présentation des travaux, les répondants ont tendance, en majorité, à trouver ce guide plus utile que nécessaire, qu'il s'agisse d'un guide commun à toutes les disciplines (tableau 13) ou d'un guide présentant certains aspects communs et d'autres spécifiques à chaque discipline (tableau 14). Précisons qu'une proportion plus forte de professeurs et de cadres que d'étudiants semblent le trouver nécessaire.

TABLEAU 15

Possibilité et statut d'un cours de rattrapage

	Aucun cours de rattrapage	Cours préalable non crédité	Un des quatre cours oblig. de français	Cours optionnel
Étudiants	2,0	26,8	43,5	28,2
Professeurs	2,8	47,1	37,7	25,4
Cadres	0,0	43,7	37,5	6,2

Le tableau 15 montre bien qu'on veut d'un cours de rattrapage mais en ce qui concerne son statut, les opinions sont partagées. En effet, le choix retenu par presque la moitié des étudiants est «l'un des quatre cours obligatoires de français», tandis que les professeurs et les cadres voudraient qu'il s'agisse d'un cours préalable non crédité (avec un pourcentage cependant peu élevé par rapport au choix des autres possibilités proposées).

TABLEAU 16

Activités de perfectionnement privilégiées

	Aucune activité	Cours de français écrit traditionnels	Cours informatisés	Ateliers séminaires
Étudiants	19,7	26,8	26,0	30,2
Professeurs	1,1	28,3	33,0	29,2
Cadres	27,7	22,2	22,2	27,7
Soutien	28,6	30,4	19,6	16,1

TABLEAU 17

Activités d'animation privilégiées

	Aucune activité	Conférences tables rondes	Journées pédagogiques	Semaine culturelle	Bulletin d'information
Professeurs	-	30,1	19,8	31,1	34,9
Cadres	0,0	23,5	41,2	41,2	47,1
Soutien	16,1	7,1	14,3	28,6	25,0

TABLEAU 18

Activités d'intégration des allophones

	Parrainage	Activités socio-culturelles	Cours société québécoise	Cours français spéciaux
Professeurs	31,1	13,2	24,5	57,5
Cadres	25,2	18,5	55,5	

Un certain nombre d'activités ont été proposées aux répondants en vue de favoriser la valorisation du français et l'amélioration de la langue. Certaines d'entre elles, cependant, ne concernent pas toujours tous les groupes

oeuvrant au collège. Pour le premier type d'activités soumises au choix des quatre groupes (tableau 16), les opinions semblent assez partagées : les étudiants semblent légèrement préférer «les ateliers ou séminaires»; les professeurs, «les cours informatisés»; les cadres, «les ateliers ou séminaires» ou «aucune activité» et les employés de soutien, «les cours de français écrit traditionnels».

Le choix des activités d'animation du milieu (tableau 17) a été soumis à trois groupes de répondants. Les professeurs et les employés de soutien semblent surtout intéressés à l'organisation d'une semaine culturelle et à la création d'un bulletin d'information linguistique; les cadres, quant à eux, favorisent le bulletin d'information et, sur un pied d'égalité, la semaine culturelle et les journées pédagogiques, l'activité la moins prisée par les professeurs.

En ce qui concerne les activités qui pourraient contribuer à l'intégration des allophones (tableau 18), de la part des professeurs comme de la part des cadres, des cours de français spécifiques pour les allophones sont privilégiés à tout autre choix.

2.2.5 Les mesures proposées

La dernière partie de notre analyse porte sur les mesures proposées aux répondants (tableaux 19-24). Ces mesures s'articulent autour des aspects suivants : la création d'un centre de dépannage et d'un poste de conseiller linguistique, une politique du français écrit dans l'affichage, la révision des textes émis par le personnel, la passation d'un test diagnostique aux nouveaux étudiants inscrits, la qualité de la langue comme critère de sélection du personnel.

TABLEAU 19

Création d'un Centre de dépannage linguistique*

	Acceptation	Non-acceptation	Indifférence
Étudiants	59,2	9,7	30,2
Professeurs	78,3	12,2	-
Cadres	87,5	12,5	-
Soutien	82,1	10,7	-

TABLEAU 20

Création d'un poste de conseiller linguistique

	Acceptation	Non-acceptation
Étudiants	43,5	10,8
Professeurs	72,6	17,9
Cadres	62,5	37,5
Soutien	69,6	26,8

TABLEAU 21

Nécessité d'une politique
du français écrit dans l'affichage

	Acceptation	Non-acceptation
Étudiants	81,8	16,1
Professeurs	76,4	18,8
Cadres	87,5	12,5
Soutien	91,8	8,1

* Le terme Centre de dépannage linguistique est l'équivalent du terme Centre de ressources linguistiques qui est utilisé ailleurs dans ce rapport.

TABLEAU 22

Révision des textes émis par le personnel

	Acceptation	Non-acceptation
Professeurs	80,0	16,0
Cadres	82,3	17,6
Soutien	83,9	10,7

TABLEAU 23

Nécessité d'un test diagnostique

	Oui	Non	Ne s'applique pas
Professeurs	55,6	34,9	-
Cadres	73,3	0,0	26,6

TABLEAU 24

Langue, critère de sélection du personnel

	Acceptation	Non-acceptation
Étudiants	78,4	20,5
Professeurs	86,7	11,3
Cadres	94,1	5,9
Soutien	83,9	12,5

Les mesures apparaissant dans les tableaux précédents (tableaux 19 - 24) relèvent pour la plupart de décisions d'ordre administratif. Les différents groupes de répondants se sont montrés, en général, très favorables à leur adoption.

La création d'un Centre de dépannage linguistique (tableau 19) est très bien acceptée par l'ensemble des professeurs (78,3), des employés de soutien (82,1) et des cadres (87,5). Seuls les étudiants manifestent moins d'enthousiasme (59,2) que les autres groupes. Il en est de même pour l'idée de la création d'un poste de conseiller linguistique (tableau 20), avec cependant des pourcentages d'acceptation moins élevés : étudiants (43,5), cadres (62,5), employés de soutien (69,6), professeurs (72,6).

On reconnaît la nécessité d'une politique du français écrit dans l'affichage (tableau 21) : professeurs (76,4), étudiants (81,8), cadres (87,5), employés de soutien (91,8).

Les groupes interrogés (tableau 22) sont également favorables à la révision, sur une base régulière, des textes émis par le personnel : professeurs (80,0), cadres (82,3), employés de soutien (83,9). Les deux groupes interrogés sur l'opportunité d'administrer un test diagnostique à tout étudiant s'inscrivant au collège, soit les cadres et les professeurs, en reconnaissent la nécessité (tableau 23), les professeurs dans une proportion de 55,6%, les cadres, avec un pourcentage beaucoup plus élevé : 73,3%.

Enfin, le fait de considérer la langue comme l'un des critères de sélection du personnel (tableau 24) est accepté par tous les groupes : étudiants (78,4), employés de soutien (83,9), professeurs (86,4), cadres (94,1).

2.2.6 La synthèse

Ainsi, comme les résultats de notre sondage l'ont démontré, la perception qu'ont les différentes composantes de notre communauté sur la qualité de la langue de nos étudiants est très peu encourageante. Les uns et les autres s'accordent à reconnaître que le français écrit de nos cégépiens est de piètre qualité. Les jugements deviennent bien plus positifs quand il s'agit d'évaluer la langue des administrateurs, des professeurs et du personnel de soutien.

Face à la situation, tous les groupes reconnaissent la nécessité d'intervenir. Les interventions devront se faire à tous les niveaux et constituer l'affaire de toutes les disciplines. Plus spécifiquement, les répondants sentent le besoin de la création d'un cours de rattrapage pour les étudiants faibles, l'élaboration d'un guide de présentation des travaux qui serait utilisé dans toutes les disciplines (ce guide, en plus des aspects communs, comporterait des parties spécifiques à chaque discipline). Enfin, les divers groupes souhaitent la mise sur pied d'un certain nombre d'activités aptes à contribuer à la valorisation du français dans le milieu.

Quant aux mesures proposées, elles recueillent, pour la plupart, l'adhésion de la majorité des répondants. Ces mesures peuvent être formulées de la façon suivante :

- On devrait continuer d'administrer un test diagnostique à tous les étudiants qui sont admis au collège; ce test permettrait de détecter les étudiants les plus faibles et de les orienter vers des activités propres à l'amélioration de leur langue.

- On devrait offrir à la communauté collégiale différents types d'activités en vue de contribuer à la valorisation et à la correction de la langue (cours traditionnels, cours informatisés, semaine culturelle, ateliers, activité d'intégration des allophones, etc.).

- Les manuels-maison devraient être vérifiés par un comité de révision linguistique.

- Un guide de présentation formelle des travaux (contenant des parties spécifiques à chaque discipline) devrait être en usage dans le milieu.

- On devrait établir une politique de correction de la langue qui, loin de décourager l'étudiant, l'amènerait à cultiver le goût de l'auto-correction : il s'agirait donc d'une politique basée sur le principe de l'évaluation formative.

- Il faudrait créer un Centre de ressources linguistiques qui fonctionnerait sous la supervision d'un animateur linguistique. Ce centre veillerait à l'application d'un certain nombre de mesures correspondant à des besoins exprimés lors du sondage : service de dépannage linguistique, bulletin d'information linguistique, enseignement grammatical par ordinateur, ouvrages de référence, contrôle de la langue dans l'affichage, etc.

- Il faudrait que la qualité de la langue constitue un des critères d'engagement du personnel.

De tout ce qui précède, il ressort que le milieu semble mûr pour l'application d'une politique linguistique qui serait à la fois équilibrée, réfléchie et respectueuse des particularités propres aux différents groupes oeuvrant au collège.

2.3 COLLOQUE SUR LA LANGUE

Le français : une question d'amour ou d'argent?

2.3.1. Les objectifs

Suite au questionnaire-sondage (cf. 2.2), le groupe de recherche a organisé un mini-colloque qui s'est tenu au collège de Bois-de-Boulogne le 1er novembre 1984. Trois buts étaient poursuivis et justifiaient la planification de cette journée, à savoir :

- Sensibiliser le milieu, particulièrement les étudiants, à la situation du français au Québec.

- Diffuser les résultats du sondage réalisé en mars 1984 auprès des diverses composantes du collège.

- Communiquer une première version d'un énoncé de politique linguistique conçue par les chercheurs et inspirée des résultats du questionnaire-sondage.

2.3.2 Le contenu

Compte tenu de la diversité des buts visés, nous avons été amenés à concevoir le déroulement du colloque en deux temps.

- Panel du matin

  Afin de réaliser le premier objectif, soit la sensibilisation au fait français, le groupe de recherche a planifié la tenue d'un panel qui réunissait diverses personnalités directement intéressées à la question linguistique.

Les membres du panel étaient :

M. François Gauthier, directeur des services linguistiques de Téléglobe Canada,

M. Michel Guillotte, directeur général du Centre linguistique de l'entreprise,

Mme Suzanne Lamy, écrivaine et professeure au Vieux-Montréal,

Mme Johanne Laplante, étudiante de Bois-de-Boulogne,

M. Daniel Monnier, sociologue, co-auteur de Conscience linguistique des jeunes Québécois,

M. Michel Plourde, président du Conseil de la langue française.

Comme nous voulions provoquer la participation des étudiants et favoriser le maximum d'interventions, nous avons jugé important d'engager un professionnel de l'animation. Notre choix s'est porté sur M. Mathias Rioux, alors animateur à CKVL, qui effectivement a su susciter des réactions en reprenant certains propos-chocs des panelistes, lançant ainsi le débat et donnant à chacun «Droit de parole».

Plusieurs aspects négatifs relatifs à la langue ont été soulignés et concernaient, entre autres, les fautes de français, l'ignorance des jeunes sur la question linguistique, la piètre qualité du français dans certains textes émis dans les entreprises ainsi que le manque d'effort des Québécois pour arriver à la maîtrise de leur langue à laquelle ils prétendent pourtant être attachés.

Puis, à mesure que les étudiants exprimaient leurs opinions, le débat qui portait pourtant sur le français a tourné en plaidoyer pour l'anglais, langue fort valorisée par les cégépiens.

Messieurs Plourde et Gauthier ont toutefois terminé sur des notes positives en rappelant que, par rapport au fait français , depuis une dizaine d'années, d'énormes progrès ont été accomplis dans le domaine de l'entreprise.

Extraits des propos tenus lors du colloque

(et retranscrits tels quels)

. Les trois quarts des jeunes Québécois francophones ne savent même pas la proportion qu'ils représentent au Québec.

. Au primaire et au secondaire, on ne met pas assez l'accent sur l'apprentissage du français écrit; il est anormal qu'au collégial on soit obligé de suivre des cours d'enseignement correctif en français.

. De 1962 à 1982, les fautes sont passées de 2 à 18 chez les garçons et de 0,8 à 14 chez les filles.

. Dans les notes de service, les documents, les rapports rédigés dans l'entreprise, on remarque que ce sont les textes français qui, parfois, sont les plus pauvres.

. Le pouvoir économique est américain; par là s'explique la force de séduction de la langue anglaise et des États-Unis; si le pouvoir économique et notre environnement immédiat étaient allemands, c'est la langue allemande qui deviendrait attirante.

. Le problème, c'est celui de la conciliation des attitudes et des comportements des Québécois francophones à l'endroit de leur langue.

. Les anglophones, ils l'apprennent le français, beaucoup plus qu'on pense. Les anglophones apprennent le français, résultat : ils connaissent l'anglais et le français et c'est encore eux qui ont les meilleurs jobs.

. Les écarts de revenus entre francophones et anglophones ont considérablement diminué; c'est presque devenu égal maintenant.

. 96% des disques et cassettes écoutés, consommés par les jeunes Québécois francophones sont en anglais alors qu'il y a six ans, c'était 60% en anglais.

. Le français reste malheureusement encore trop souvent un symbole de survivance; il symbolise la fierté de la non-assimilation. Mais cette fierté, elle n'est pas accompagnée de l'effort qui serait nécessaire pour arriver à la maîtrise de notre langue.

. Le maintien du français comme langue importante, comme langue véhiculaire au Québec dépend ou dépendra dans l'avenir de son pouvoir économique.

. Il y a urgence de changements dans le processus, les méthodes, la valorisation de l'enseignement du français.

. C'est un mythe de croire que la majorité des gens dans les entreprises parlent anglais. Dans l'entreprise, on travaille en français de plus en plus. Ceux qui ont à parler anglais sont ceux qui doivent communiquer avec l'extérieur du Québec.

- Débat de l'après-midi

Le panel du matin visait à sensibiliser le milieu à la situation du français au Québec; la tenue d'un débat devait nous fournir l'occasion d'atteindre nos deux autres objectifs : la diffusion des résultats du sondage et l'exposé de la première version de notre énoncé de politique linguistique.

Tout d'abord, trois membres du groupe de recherche, à l'aide de tableaux statistiques, ont livré aux participants du colloque les résultats (cf. 2.2) du sondage mené au mois de mars 1984 auprès des étudiants et du personnel. L'assistance a pu ainsi être informée des diverses perceptions et des opinions des répondants sur la qualité du français au collège, sur les besoins ressentis par le milieu ainsi que sur les mesures proposées pour améliorer la situation.

Par la suite, M. Claude Racine, responsable du projet, a présenté une première version d'un énoncé de politique de valorisation du français à Bois-de-Boulogne; cette politique de valorisation serait axée sur les points suivants : l'enseignement, le matériel didactique, l'évaluation des étudiants, l'intégration des étudiants non francophones et les mesures administratives.

À la suite de ces exposés, deux étudiants du collège ont exprimé leurs réactions, l'un devant les résultats de l'enquête et l'autre, devant l'énoncé de politique. De plus, quelques questions et commentaires ont été formulés par les participants de la salle. À noter que le tout s'est déroulé sour la conduite de M. Julien Tourigny, animateur professionnel.

2.3.3 Impact

Compte tenu de la bonne participation des quelque 250 étudiants présents et de l'intérêt qu'ils ont manifesté lors des échanges du matin surtout, nous sommes en mesure de croire que le mini-colloque les aura aidés à prendre conscience du fait que leur comportement linguistique ne traduit pas toujours bien leur attachement à la langue française.

De plus, ils auront été encouragés par des spécialistes qui prédisent un avenir rassurant pour le fait français au Québec. Ainsi, seront-ils éventuellement plus motivés à déployer des efforts pour arriver à la maîtrise de leur langue.

De leur côté, à la suite du mini-colloque, les cadres, qui ont bien répondu à notre invitation, ont réagi rapidement et fort positivement. La lettre que M. André Campagna, directeur des services pédagogiques, a fait parvenir à tous les membres du personnel enseignant en est un témoignage. En effet, il y affirmait son intention, à l'avenir, d'accorder une priorité à la valorisation du français au sein du collège.

Pour diverses raisons, les professeurs étaient peu nombreux à cette rencontre. C'est pourquoi nous avons tenu à les rejoindre d'abord par la voie de la revue Contact «P»* qui, sous la plume de M. Jacques Laliberté, a fait un compte rendu du colloque, puis par le moyen d'une consultation méthodique, en les rencontrant dans le cadre d'une de leurs réunions départementales.

*Service d'Aide pédagogique aux professeurs, «Le français, une question d'amour ou d'argent», dans Contact «P», Montréal, vol. 5, n° 2, mars 1985.

2.4 CONSULTATION AUPRÈS DES DÉPARTEMENTS

Les résultats du sondage mené au collège à la session d'hiver 1984 et ceux du mini-colloque de l'automne 1984 sous le titre «Le français, une question d'amour ou d'argent?», nous ont amenés à effectuer une consultation auprès des départements. Nous avons cherché à savoir comment les professeurs réagissaient à la version préliminaire d'une politique du français à Bois-de-Boulogne et jusqu'à quel point ou pouvait compter sur une implication individuelle ou départementale.

2.4.1 Les objectifs spécifiques

Dans sa démarche, le groupe de recherche sur la langue s'est proposé d'atteindre les objectifs suivants :

- fournir, si nécessaire un complément d'information sur l'énoncé de politique pour la valorisation du français à Bois-de-Boulogne et, d'une façon plus générale, sur les travaux de notre groupe de recherche;

- intensifier la sensibilisation relative aux problèmes, défis et enjeux entourant l'adoption de cette éventuelle politique de valorisation du français;

- recueillir les opinions, commentaires et suggestions des professeurs de Bois-de-Boulogne devant les différentes mesures proposées dans cet énoncé de politique;

- déterminer, de façon aussi précise et différenciée que possible, jusqu'à quel point les professeurs étaient prêts à s'impliquer personnellement et collectivement dans la mise en oeuvre des éléments de notre politique.

2.4.2 Le déroulement de la consultation

Pour planifier nos rencontres avec les départements, nous avons rencontré les coordonnateurs de départements au cours d'une réunion de l'Assemblée des coordonnateurs de départements (l'A.C.D.); ensuite nous avons communiqué avec chacun des coordonnateurs et rencontré chacun des départements (sauf un).

- Rencontre avec l'A.C.D. :

  Il s'agissait, d'une part, d'informer les coordonnateurs du sens de la consultation, des objectifs poursuivis et des modalités de réalisation; d'autre part, de les sensibiliser à l'importance de cette opération et d'obtenir le maximum de collaboration de leur part pour que la consultation auprès des départements soit la plus fructueuse possible.

- Rencontre avec les coordonnateurs :

  À l'occasion de la rencontre avec chaque coordonnateur, nous fixions le moment de la rencontre avec son département, le temps à consacrer à l'exposé de la politique et nous remettions, à l'intention de chaque professeur, un document l'informant sur le sens et les objectifs de la consultation. Une lettre adressée au professeur accompagnait le document.

- Rencontre avec chacun des départements :

  Lors de la réunion avec les professeurs d'un département, réunion à laquelle participaient deux des membres du groupe de recherche, ceux-ci agissaient comme animateurs. On procédait alors de la façon suivante :

  Il y avait d'abord une présentation orale des objectifs et modalités de la consultation, suivie d'une période de questions sur l'opération. Puis, nous tentions de jeter un éclairage plus complet sur les mesures envisagées dans le document exposant la politique de valorisation du français. Ensuite se produisait un échange d'opinions, de commentaires, de suggestions sur ce qui devait être personnellement, départementalement accepté ou acceptable et à quelles conditions. Enfin, chaque professeur devait répondre au questionnaire rédigé par le groupe de recherche.

2.4.3 La grille de consultation ou questionnaire

- Pourquoi ce questionnaire?

Discuter d'une façon générale du projet de politique du français aurait risqué de donner lieu à des débats échevelés et flous desquels il aurait été difficile de dégager des conclusions claires et précises. Nous en sommes donc venus à élaborer un questionnaire qu'on retrouve à l'annexe E de ce rapport.

Le questionnaire visait à faciliter une cueillette et une interprétation de données aussi précises que possible et facilement utilisables. Il cherchait moins à recueillir des opinions et des perceptions - ce qui était davantage le cas du sondage réalisé en mars 1984 - qu'à mesurer le coefficient «d'acceptabilité» ou de «recevabilité» des recommandations ou des propositions du groupe de recherche de même que le degré de motivation et d'implication des professeurs et des départements. Les questions qui y étaient posées étaient marquées par des impératifs d'action et de développement institutionnel davantage que par des perspectives de stricte recherche.

Au terme de la démarche de consultation, nous voulions mieux identifier, à la fois les sujets susceptibles de rallier les professeurs de Bois-de-Boulogne et les points de résistance qui suscitent plus de réserve ou d'opposition.

- Comment ce questionnaire a-t-il été mis au point?

Le contenu et la forme qu'a pris cette grille de consultation ont été déterminés à partir des considérations suivantes :

. Nous avons retenu les éléments et les mesures à propos desquels le point de vue et les attitudes des professeurs étaient particulièrement importants et risquaient d'avoir un effet déterminant sur la réussite ou l'échec de notre politique.

. Nous avons orienté la formulation des questions de façon à nous permettre une cueillette et un traitement de données quantifiables.

. Certaines des questions étaient formulées de telle sorte qu'elles recueillent le point de vue des professeurs et leurs intentions aussi bien que les orientations possibles des départements.

- Comment la consultation s'est-elle effectivement déroulée?

Nous pourrions tout de suite préciser, qu'à peu de choses près, le groupe a bien réussi à coordonner son action pour suivre le plan pré-établi de rencontres des départements. Ainsi, la rencontre préliminaire avec les coordonnateurs de départements laissait entrevoir une bonne ouverture d'esprit et un désir de collaborer avec notre équipe.

Quant aux rencontres avec les départements, si l'on considère les divers obstacles qui peuvent empêcher de telles réunions, on peut parler d'un pourcentage très appréciable, avec un taux de 50% de répondants. On pourra d'ailleurs examiner les résultats de cette consultation à partir de la lecture des tableaux analysés de façon détaillée dans les pages qui suivent.

TABLEAU 25

Participation des départements au questionnaire

Département	Nombre de profs	% du corps professoral	Nombre de répondants	% des répondants du corps professoral
Arts	6	2,77	-	-
Biologie	12	5,55	11	5,09
Chimie	12	5,55	8	3,70
Économique	5	2,31	-	-
Éd. physique	12	5,55	8	3,70
Français	20	9,25	10	4,62
Hist.-Géo.	5	2,31	4	1,85
Informatique	18	8,33	11	5,09
Langues	10	4,62	0	-
Mathématiques	22	10,18	3	1,38
Philosophie	18	8,33	9	4,16
Physique	10	4,62	5	2,31
Psychologie	7	3,24	6	2,77
Sc. sociales	5	2,31	4	1,85
Secrétariat	8	3,70	6	2,77
T. administratives	15	6,94	5	2,31
T. infirmières	41	18,98	18	8,33
Total	216		108	Participation 50,0%

La participation se situe à un taux de 50,0%, c'est-à-dire 108 professeurs sur un nombre possible de 216 (tableau 25). Pour diverses raisons, certains départements n'ont pu être rejoints. Un seul département, celui des Langues a été exclu de la compilation en raison de la non-pertinence de la langue française dans les activités régulières de ce département. À noter également la sous-représentation du département de Mathématiques pour des raisons du même ordre. Étant donné les modalités de la consultation, en particulier une rencontre avec chacun des groupes au cours d'une assemblée départementale, nous estimons très satisfaisant le taux de participation des professeurs.

2.4.4 Les résultats

Dans la présentation des tableaux qui suivent, nous avons adopté le mode de regroupement par thèmes des réponses faites par les professeurs qui ont bien voulu remplir le questionnaire. Ces tableaux, au nombre de huit, illustrent des préoccupations reliées aux données du questionnaire-sondage qu'on trouvera à l'annexe B du rapport (voir aussi la section 2.2).

TABLEAU 26

Perception des professeurs sur le pourcentage des étudiants devant suivre un cours de rattrapage

(Question 1)

% d'étudiants devant suivre un cours	5%	10%	15%	20%	25%	plus de 25%
% de professeurs	0,39	10,78	16,6	22,5	14,7	31,3
					68,5%	

Dans une proportion de 68,5%, les répondants estiment qu'il y a au moins 20% des étudiants qui sont faibles en français et qui devraient suivre un cours de rattrapage. Près d'un tiers des répondants estiment même que c'est plus de 25% des étudiants qui auraient besoin d'un tel cours.

TABLEAU 27

Moyens d'intervention
(Question 2 (2.1-2.5))

		Oui tous les travaux	Oui certains travaux	Non aucun
Relever les erreurs		65,0	30,1	4,7
Une grille de correction		43,5	42,5	13,8
Enlever des points		43,5	37,9	18,5
Récupération des points	totale	23,9	35,2	40,8
	partielle	0,3	5,1	3,7

La lecture du tableau 27 nous permet de constater que 95,1% des professeurs répondants sont prêts à relever les erreurs, 86%, à utiliser une grille de correction et 81,4%, à enlever des points pour les erreurs. Ces pourcentages constituent la somme de tous les travaux et de certains travaux. Nous pouvons noter, à partir des commentaires reçus, que plus la somme de travail exigée est grande, moins la volonté d'intervention est forte. Ces mêmes commentaires soulignent le fait qu'on utiliserait une grille de correction surtout pour des travaux de longue haleine. Quant à la récupération des points, 59,1% des professeurs sont d'accord avec cette mesure alors que 40,8 s'y opposent.

TABLEAU 28

Pourcentage de points à enlever dans
les travaux écrits
(Question 2.4)

Points à enlever	0%	5%	10%	15%	20%
Répondants	15,0	15,0	47,1	8,4	14,1
				69,6%	

Si nous faisons la somme des professeurs prêts à pénaliser les étudiants pour des fautes d'orthographe et de grammaire (tableau 28), nous obtenons un

pourcentage correspondant de près de 70% de répondants qui seraient prêts à enlever 10% et plus de pénalité. Notons que 15% des professeurs refusent cette pénalisation comme moyen d'intervention.

TABLEAU 29

Nature et fréquence de l'aide apportée à l'étudiant
(Questions 2.6.1 et 2.6.2)

	Acceptation			Refus
	Toujours	Régulièrement	Occasionnellement	Jamais
Aide directe	19,8	11,3	54,7	14,1
	31,1%			
Référence à personnes-ressources	46,2	30,1	20,7	2,8
	76,3%			

Plus de professeurs préfèrent référer à une personne-ressource un étudiant en difficulté plutôt que de l'aider directement, mais l'acceptation de l'idée d'une aide quelconque reste assez forte: 76,3% (tableau 29).

TABLEAU 30

Nécessité d'un guide méthodologique
(Questions 4.0, 6.1 et 6.2)

	Oui	Non
Guide commun de travaux écrits	84,1	14,8
Utilisation d'un guide commun	88,8	11,1
Partie spécifique à la discipline	83,8	16,1

Les professeurs, dans une proportion de 84% (tableau 30), désirent que leur département adopte un guide commun; ils sont également prêts à l'utiliser à 88,8%. À 83,8%, ils appuieraient une politique de leur département qui viserait l'adoption d'un tel guide.

TABLEAU 31

Nécessité d'une politique départementale au niveau de la correction et de la pénalisation (Question 2.7)

	Oui tous les travaux	Oui certains travaux	total	Non aucun
Fixer un pourcentage de points à enlever	41,5	39,6	81,1	16,9
Signaler les erreurs	55,7	40,3	96,0	3,8
Pénaliser	41,1	41,1	82,2	17,7
Appliquer grille de correction	40,8	46,9	87,7	12,2
Reprendre le texte	45,7	31,4	77,1	22,8
Récupérer des points				
total	32,8	17,9		49,2
partiel	42,5	22,2		35,1

Le pourcentage d'acquiescement varie pour les cinq premières mesures, mais elles obtiennent une cote d'acceptation très satisfaisante. Les professeurs semblent moins enthousiastes lorsqu'il est question de faire reprendre un texte rempli de fautes ou même de laisser l'étudiant récupérer certains points. Un manque de «spécialisation grammaticale», un surcroît de travail, voilà qui peut expliquer certaines réticences. À noter qu'au moins pour certains types de travaux, 77% des répondants sont d'accord pour faire reprendre un texte contenant trop de fautes (tableau 31).

TABLEAU 32

Utilisation des services offerts par le
Centre de ressources linguistiques
(Questions 3 et 7)

	Oui	Non
Utilisation de personnes-ressources	84,0	16,0
Consultation téléphonique	86,7	13,2
Ouvrages de références	76,9	23,0
Révision de textes	71,2	28,7
Activités de perfectionnement	48,9	51,0
Micro-ordinateurs + didacticiels	53,0	47,0

On semble, à divers degrés, donner son assentiment à toutes les activités qu'offrirait un Centre de ressources linguistiques. Certaines de ces activités bénéficient d'un taux d'adhésion plus fort que d'autres, comme consulter des personnes-ressources (84,0% et 86,7%) ou consulter des ouvrages de références (76,9%). Pour ce qui a trait aux activités de perfectionnement et à l'utilisation des micro-ordinateurs, la moitié des répondants déclarent y être intéressés (tableau 32).

TABLEAU 33

Intentions de collaboration des professeurs
(Questions 5 et 8)

Intention de collaborer à...	Oui nombre de professeurs	Pourcentage
Rédaction de partie spécifique pour chaque discipline (guide de présentation des travaux)	48	44,4
Activités de perfectionnement	33	30,5
Bulletin d'information	17	15,7
Rédaction de textes	15	13,8
Intégration des allophones	28	25,9
Animation culturelle	23	21,2

Il est intéressant de constater (tableau 33) que 44% des professeurs sont prêts à collaborer à la rédaction d'une partie spécifique d'un guide commun de présentation des travaux. Comme il s'agit d'une opération nécessitant une grande disponibilité de la part des enseignants intéressés, la constatation ne peut être que très encourageante pour notre équipe de recherche.

2.4.5 Les commentaires des professeurs

Au cours de cette consultation menée dans les départements, nous avons demandé aux professeurs de nous livrer leurs impressions et de faire leurs commentaires personnels dans le but de nous éclairer davantage sur leurs prises de position. Encore une fois, nous avons décidé de regrouper par thèmes les commentaires reçus.

- À propos de l'identification du pourcentage des étudiants faibles, on a expliqué que les faiblesses des étudiants sont liées à différents aspects de la langue (orthographe, syntaxe), que la composition de texte révélait des difficultés particulières et que certains étudiants n'étaient même pas conscients du fait qu'ils faisaient des fautes.

- Bien des opinions ont été exprimées au sujet des interventions concernant la correction de la langue. D'abord, on ne voudrait pas d'une grille de correction qui serait trop spécialisée et, partant, trop difficile à appliquer, vu la surcharge de travail envisagée. Cette critique est la plus fréquente. Certains professeurs affirment que la pénalisation est une mesure inutile et répressive et n'incite en rien l'étudiant à s'améliorer: on parle d'anxiété prévisible. On craint que le français prenne trop d'importance par rapport à la matière. Par contre, ces mesures sont synonymes, chez plusieurs, de valorisation et d'encouragement, de formation et de discipline, de l'importance d'une politique commune qui rende justice aux étudiants.

- Le problème de la révision des manuels-maisons et de la rédaction des guides a été surtout relié à la question du manque de temps pour se consacrer à une telle tâche, à la nécessité de trouver une personne-ressource,

à la difficulté de collaborer quand on enseigne à temps partiel. Au sujet du guide commun de présentation des travaux écrits, les opinions sont partagées: on en voit la nécessité, mais il faut qu'il soit simple, souple et facile à utiliser.

- Plusieurs suggestions nous ont été faites quant aux services que pourrait offrir un centre linguistique: banque de données terminologiques, aide à la conception de didacticiels pour les étudiants, traitements de textes, corrections d'épreuves, activités de français oral.

- Enfin, au sujet de la possibilité de collaborations individuelles, on objecte le manque de temps, de compétence, le surcroît de travail. On dit que l'intégration des allophones ne doit pas seulement comporter un aspect linguistique mais bien d'autres. Enfin, l'animation linguistique du milieu semble une tâche plus propre aux professeurs de français.

2.4.6 La conclusion

Entre l'enthousiasme de certains et le questionnement, voire le scepticisme des autres, on peut parler de réussite quant à la volonté de collaborer et à l'intérêt manifesté envers notre projet par les professeurs rencontrés. Il est important de souligner que cette consultation nous a moins servi de sondage que de baromètre sur les forces en présence et sur les résistances à vaincre. Notre but était essentiellement, tout en dressant un portrait «plus personnalisé» de chaque département, de nous rendre compte de l'importance de l'enjeu, de réduire la part d'inconnu et de mettre en place les éléments nécessaires à un dialogue enrichissant et à une éventuelle participation individuelle ou départementale. Somme toute, par les réponses à la consultation et les attitudes observées, nous croyons avoir réussi à tisser la toile de fond d'une importante collaboration inter-départementale pour la réalisation de notre entreprise de valorisation du français au collège de Bois-de-Boulogne.

2.5 EXPÉRIMENTATION ET ÉVALUATION D'UN COURS DE GRAMMAIRE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR (EGAPO)

Pour réaliser la partie de notre projet qui portait sur la création et l'expérimentation d'instruments susceptibles d'améliorer le français écrit au collège de Bois-de-Boulogne, il nous a semblé indispensable d'expérimenter et d'évaluer les didacticiels de grammaire fondamentale élaborés par les professeurs Robert Villeneuve et Christine Killen du collège Algonquin d'Ottawa. Après une visite de notre groupe à Algonquin et plusieurs entretiens avec les concepteurs du programme, nous avons mis sur pied les moyens techniques pour effectuer cette expérimentation à la session d'hiver 1985.

Cette partie du rapport présente la description du programme, la méthodologie utilisée pour l'expérimentation, l'évaluation de l'apprentissage par cette méthode d'enseignement et les perceptions des étudiants face à cette technologie. Nous nous permettons en dernier lieu de faire un certain nombre de recommandations.

2.5.1 La description du programme EGAPO

Les relations «étudiant-didacticiel» se déroulent sous forme d'un dialogue. Dès le premier contact entre l'étudiant (appelé par son prénom) et son programme, l'appareil demande à l'étudiant la permission de le tutoyer. Ce dernier doit répondre «oui» ou «non» à la question posée. Accepte-t-il d'être tutoyé? Si oui, tant mieux; si non, il le sera quand même, l'humour faisant ici sa première entrée (il reviendra sous diverses formes durant tout le cours).

Les notions, fort nombreuses et souvent denses, sont découpées en tranches successives, lesquelles sont reliées par des questions posées à l'étudiant qui doit nécessairement y répondre s'il veut faire progresser son apprentissage. La présence de ces «questions-guides» est constante, encourageant l'étudiant lorsqu'il «tape» une bonne réponse et le soutenant avec des explications supplémentaires, lors d'une mauvaise.

Les leçons de grammaire sont divisées en deux parties: «Grammaire fondamentale I» et «Grammaire fondamentale II». Le cours GF I comprend six unités:

1) Le verbe et son sujet
2) Le radical et la terminaison
3) Les auxiliaires de conjugaison
4) Les temps simples et les temps composés
5) Le complément d'objet direct
6) Les verbes impersonnels.

Quant au cours GF II (version provisoire), il contient les trois unités suivantes:

1) Accord sujet/verbe
2) Emploi de l'auxiliaire de conjugaison
3) Confusion homophonique (-er, -é, -ez).

Les questions du pré-test sont tirées d'une banque. Le cheminement de l'élève est déterminé par le résultat obtenu au pré-test.

Chaque unité commence par une leçon. C'est l'étudiant qui décide s'il veut revoir un exercice. Après cette première leçon, l'étudiant subira un premier test portant sur le contenu de l'unité.

Pour chaque unité, une banque de questions a été constituée de telle sorte que l'élève répondra toujours à des questions différentes.

Chaque fois que l'élève donne une réponse incorrecte, il reçoit une explication appropriée. Dans le test suivant, le programme évitera de poser des questions dans les catégories où l'élève a déjà fait la preuve d'une connaissance suffisante.

Quand l'élève a terminé les six unités de GF I, il peut subir des post-tests simulés (maximum trois). Après chaque test, le programme indique à l'élève son résultat ainsi que les unités qu'il aurait avantage à revoir avant de subir le véritable post-test.

2.5.2 La méthodologie de l'expérimentation

Étant donné le caractère expérimental du projet et la disponibilité d'un seul terminal (relié à Algonquin grâce à la ligne téléphonique fournie par EDUPAC du ministère de l'Éducation), la clientèle a été fixée à 17 étudiants: soit une classe complète du cours Fr.111 Consolidation des acquis en français écrit. Tous ces étudiants, sauf deux, avaient suivi le cours de français correctif à la session d'automne 1984 et n'avaient pu atteindre le seuil minimal de passage exigé pour le cours, c'est-à-dire pas plus de 15 erreurs par 250 mots.

Profil des étudiants

Ces étudiants étaient répartis dans les programmes suivants:

Techniques administratives	6
Sciences humaines	1
Secrétariat	6
Informatique	1
Sciences de la santé	2
Sciences administratives	1

Dans ce groupe, 12 étudiants étaient en collège I
5 étudiants étaient en collège II
10 étudiants étaient de sexe féminin
7 étudiants étaient de sexe masculin.

Un étudiant en Techniques administratives a abandonné le programme pour des motifs autres que la méthode informatique utilisée dans le cours.

Déroulement de l'expérience

Un horaire permettant à chacun des étudiants d'utiliser le terminal au moins trois heures par semaine a été établi au début du cours. La période d'utilisation se déroula du 1er février au 31 mai 1985. L'appareil était installé dans une des salles du Centre de ressources didactiques du collège et son accès fut limité aux étudiants inscrits à ce cours. Sur le plan technique,

à part quelques incidents mineurs (panne de courant à Algonquin, maladresse des manipulateurs), tout a bien fonctionné. L'empressement des techniciens responsables d'EDUPAC, ceux du collège Algonquin ainsi que ceux du collège de Bois-de-Boulogne est à souligner.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le programme EGAPO a été intégré dans un cours régulier de français (Fr.111, Consolidation des acquis en français écrit). Les exigences concernant la rédaction de multiples textes de français et le cadre méthodologique utilisé en Français 111 ont été maintenus (par exemple: l'utilisation de la grille de correction, l'obligation de faire des fiches d'observation et d'analyse, la grille de relecture).[1] Seuls les explications grammaticales effectuées auparavant en classe par le professeur de même que les exercices grammaticaux exécutés par les étudiants à la maison ont été remplacés par le programme de grammaire assisté par ordinateur.

Les cours magistraux et la présence en classe des étudiants ont été réduits au minimum: dix heures, et c'est au laboratoire que le professeur répondait aux questions de l'étudiant: initiation technique, explications sur la correction des travaux, vérification des fiches d'analyse et d'observation, etc. Il va sans dire que dans ces conditions le professeur est indispensable, mais il est perçu comme une personne-ressource et un soutien; il n'est plus celui qui pose des questions ou qui exige des bonnes réponses. Avec EGAPO, ce rôle ingrat est dévolu désormais à la machine, parfois plus exigeante que ne le sont la plupart des professeurs en classe; du moins, c'est ce qu'affirment beaucoup d'étudiants. Pourtant, les étudiants acceptent volontiers cette rigueur, car elle leur accorde le mérite de leur progrès, les encourage et leur permet de cheminer à leur propre rythme.

2.5.3 L'évaluation de l'apprentissage

L'évaluation de l'apprentissage s'est effectuée à deux niveaux: tout d'abord grâce au pré-test, au post-test et au test final, nous avons pu mesurer les

---

[1] Pour de plus amples informations au sujet de la méthode du cours Fr 111, voir Beaulieu, G., Bourgeau, J.-P. et Paquin, M. Entraînement à l'autocorrection, Montréal, Éditions de l'Écritoire, 1978.

progrès accomplis par les usagers du programme EGAPO. Ensuite, à l'aide d'un test diagnostique et d'un test final prévus dans le cours de Français 111, nous avons pu mesurer l'évolution de la maîtrise du français écrit. Ces derniers tests consistent pour l'étudiant à produire un texte de 60 lignes qui sera corrigé selon la grille de correction (150 éléments) construite pour ce cours.

Nous n'avons pas cédé à la tentation d'établir un lien direct entre l'assimilation des connaissances et les habiletés acquises par l'étudiant grâce au programme EGAPO et l'amélioration de sa performance dans la pratique des textes écrits. Nous croyons qu'une telle étude pour être véritablement scientifique devrait demander une expérimentation à plus long terme et faire appel à un groupe-témoin ayant le même profil, qui suivrait exactement le même cheminement (les mêmes unités grammaticales qu'EGAPO et la même méthodologie que celle du cours Fr. 111, tout en n'utilisant pas l'informatique).

Les résultats des étudiants au didacticiel EGAPO (voir le tableau 34) montrent que ceux-ci ont accompli des progrès notables depuis l'épreuve du pré-test subie au début de février et le post-test ainsi que le test final réalisés en mai. En effet, la moyenne au pré-test était de 45,3% et les moyennes respectives du post-test et du test final sont de 73,3% et 76,1%. Notons que les étudiants qui se sont prévalus de l'offre de subir des tests simulés (jusqu'à trois) ont obtenu des résultats supérieurs à ceux qui sont passés au post-test sans s'accorder ce privilège. Le tableau montre également que la moyenne d'heures passées au terminal est de 15,58 heures.

Quant aux résultats de ces mêmes étudiants pour la production de texte écrit (tableau 35), tous, sauf un,ont amélioré leur performance. En effet, la moyenne du groupe qui était de 34,5 erreurs par 250 mots au test diagnostique n'était plus que 18,3 erreurs par 250 mots au test final, se rapprochant ainsi de la moyenne collégiale qui est de 15 erreurs.

TABLEAU 34

Résultats des étudiants au didacticiel EGAPO

Noms	Temps passé au terminal	Pré-test (100%)	Post-test (100%)	Test final (100%)
Michel	14 h 03	50	68	67
Murielle	19 h 25	38	86	82
Francine	14 h 47	29	68	85
Josée	23 h 21	34	52	79
Steve	20 h 17	34	81	78
Sandra	7 h 26	70	86	78
Jasmine	17 h 26	22	68	43
Nathalie	15 h 21	54	63	76
Luce	13 h 31	54	88	76
Hélène	11 h 31	59	77	81
Micheline	23 h 30	29	75	82
Richard	11 h 20	61	88	88
Philippe	12 h 59	50	75	77
Stéphane	12 h 36	40	63	74
Hung	15 h 02	61	77	76
Line	15 h 56	40	65	77
Moyennes	15 h 58	45,3%	73,7%	76,1%

TABLEAU 35

Résultats des étudiants: production de texte écrit
(Nombre de fautes par 250 mots selon la grille de correction)

	Test diagnostique (janvier 1985)	Test final (mai 1985)
Michel	33	17
Murielle	19	14
Francine	31	8
Josée	49	16
Steve	86	66
Sandra	18	7
Jasmine	33	8
Nathalie	36	8
Luce	34	20
Hélène	25	5
Micheline	25	9
Richard	36	28
Philippe	16	21
Stéphane	28	29
Hung	43	24
Line	40	14
Moyennes	34,5/250 mots	18,3/250 mots

que conclure des résultats des utilisateurs du programme EGAPO? Nous croyons, nonobstant quelques réserves (certains n'ont pas fait de progrès réels), qu'ils sont de nature à rendre optimistes les futurs adeptes de cette méthode. En effet, ils montrent que la majorité des étudiants ayant suivi le programme par ordinateur semblent avoir amélioré leur français écrit. Certains même, grandement. Est-ce uniquement dû au programme EGAPO ou à la méthodologie utilisée dans le cours Fr.111? Nous ne pouvons le dire avec certitude. Toutefois nous pouvons affirmer que les objectifs du cours Fr.111 qui visent à faire acquérir des habitudes d'auto-correction à l'étudiant sont grandement servis par le programme EGAPO basé sur l'autonomie de l'usager. Les deux méthodes d'enseignement, loin de se concurrencer sont complémentaires et cela, de manière efficace comme en font foi les témoignages des répondants.

2.5.4 L'évaluation et la perception des étudiants

Nous avons jugé bon de poser aux étudiants utilisateurs du programme EGAPO un certain nombre de questions portant sur leurs perceptions de l'instrument. Voici les résultats de cette enquête:

Question 1: *Comment te sentais-tu au début de cette expérience?*

Les étudiants inscrits au programme EGAPO s'estimaient être dans la moyenne des autres étudiants par rapport à leur français (passables en français: trois; équivalents aux autres: six; moins bons que les autres: sept). La majorité d'entre eux (13) s'estimaient chanceux de participer à une expérience comme celle-là et d'utiliser un micro-ordinateur (14).

Question 2: *Comment as-tu vécu l'expérience de passer trois périodes par semaine à un terminal pour améliorer ton français?*

Dans l'ensemble, les étudiants ont affirmé que ce qui leur a plu dans cette expérience, c'est que le rythme du programme était adapté à l'apprentissage, que la méthode utilisée leur permettait une meilleure compréhension de la grammaire et que l'élément nouveau, l'ordinateur, conférait un caractère agréable et stimulant au cours; en font foi les témoignages textuels regroupés dans le tableau suivant.

TABLEAU 36

Perceptions positives de l'utilisation de l'ordinateur
(Témoignages)

- *Rythme adapté à l'apprentissage*
  - . J'apprenais à mon rythme
  - . Le désir d'aller jusqu'au bout pour pouvoir en faire plus
  - . De ne pas avoir un professeur toujours sur mon dos et de travailler à mon rythme
  - . Je travaille mieux tout seul
  - . Je pouvais me présenter au labo quand je voulais, s'il n'y avait personne au terminal
  - . Ce sont les heures que j'ai choisies moi-même et je pouvais avancer à mon rythme sans me faire ridiculiser
  - . Seul devant l'ordinateur, aucune perte de temps
  - . Je me sentais bien, je n'étais pas stressé par le professeur, je le faisais à mon rythme
- *Meilleure compréhension de la grammaire*
  - . C'est venu compléter le cours et faire une révision plus approfondie
  - . Permet de voir tes erreurs de façon plus claire
  - . J'étais à l'aise, cela m'a beaucoup aidé dans ma grammaire, j'ai aimé l'expérience
  - . J'ai beaucoup mieux compris ma grammaire
  - . Je n'ai pas eu à faire des travaux à la maison
  - . L'ordinateur ne se trompe pas
  - . Il m'indiquait mes erreurs et m'expliquait les règles
- *Caractère agréable, stimulant, nouveau*
  - . Très plaisant, car nous pouvons voir nos performances
  - . Ça fait différent des autres cours de français
  - . Je crois que le terminal a plus captivé mon intérêt
  - . Je trouve que c'est plus plaisant d'écrire sur un ordinateur que d'écrire à la main (2)
  - . Parce que à la longue, ça devient «plate» de suivre le professeur en avant de la classe
  - . L'ordinateur te conditionne à travailler, à être attentif
  - . C'est la porte de l'avenir! Je crois que cette expérience m'a enrichie
  - . Cela m'a permis de connaître les ordinateurs
  - . L'ordinateur dialoguait avec moi
  - . L'ordinateur n'est jamais absent

Par contre, ce qui a déplu aux utilisateurs du terminal, c'est l'absence de personne-ressource en cas de besoin, la durée du programme, son caractère exigeant, la fatigue oculaire, l'absence d'un manuel, le manque de souplesse de l'horaire (tableau 37).

TABLEAU 37

Perceptions négatives de l'utilisation de l'ordinateur
(*Témoignages*)

- *Absence de personne-ressource*
  - . Si on a besoin de quelqu'un, l'ordinateur ne peut pas nous répondre
  - . On ne peut poser de questions quand on ne comprend pas la règle
- *Programme trop long, trop exigeant, fatigant*
  - . Une erreur minime et il te fait tout recommencer
  - . L'ordinateur ne te lâche pas jusqu'à ce que tu aies 9/10
  - . La seule chose que je puisse lui reprocher, c'est qu'après un certain temps, mes yeux devenaient très fatigués
  - . Programme beaucoup trop long
- *Difficulté d'utiliser des notes écrites*
  - . C'est que tu n'as pas de notes écrites pour te référer, tu oublies plus vite
  - . Tout m'a déplu, car aussitôt qu'on a fait une unité, on oublie déjà. C'est comme un jeu.
- *Difficulté d'horaire*
  - . L'horaire n'était pas en accord avec mes heures de cours et de travail

Question 3: *Selon toi, combien d'heures par semaine devrait durer une séance de travail au terminal?*

D'après la plupart des répondants, la durée de la séance de travail au terminal devrait être de trois heures (11); quelques-uns (trois) souhaiteraient disposer de quatre heures.

Question 4: *Le local où était installé le terminal te convenait-il?*

Tous les utilisateurs (15), sauf un, ont indiqué que le local où ils travaillaient leur convenait.

Question 5: *Selon toi, est-ce que la présence d'un professeur est indispensable?*

Sur 16 étudiants, 13 sont d'avis que la machine ne remplacera jamais le contact humain et que la présence d'une personne-ressource reste indispensable. Toutefois, un répondant affirme candidement qu'il est toujours possible de «tricher» le professeur mais pas l'ordinateur.

Question 6: *Suite à cette expérience, penses-tu avoir amélioré ton français?*

La presque totalité des usagers estiment avoir amélioré leur français suite à cette expérience, soit 14 sur 16. Pour eux, la méthode informatisée leur a expliqué plus clairement les règles de grammaire et leur a permis de réfléchir davantage aux notions présentées. Les deux étudiants qui ont répondu négativement à la question invoquent l'absence d'une personne-ressource pour expliquer certaines notions et le manque d'un support écrit (manuel) pour mieux retenir les règles apprises (tableau 38).

TABLEAU 38

Amélioration du français: commentaires positifs et négatifs
(Témoignages)

- Oui, car aux endroits où j'avais des problèmes, je passais plus de temps, cela m'a aidé
- Je n'hésite presque plus à écrire mon français (au lieu d'écrire en anglais)
- Oui, car l'ordinateur nous explique très clairement et on a le temps de réfléchir
- Je connais beaucoup mieux mes auxiliaires
- Oui, parce que des fois le professeur parle et je n'écoute pas toujours tandis que sur l'ordinateur, je n'avais pas le choix
- Cela m'a permis de connaître certaines règles que j'avais oubliées
- Non, car je suis plus mêlé qu'au début
- Non, car il n'y a personne pour nous expliquer quand on ne comprend pas
- Oui, mais les règles que j'ai apprises, je n'ai pas de références et je suis porté à les oublier.

Question 7: *Dans quelle mesure ce programme t'a-t-il stimulé pour apprendre la grammaire?*

Les étudiants font ressortir dans leurs réponses le caractère agréable, nouveau, personnalisé, amusant, patient et humoristique du programme. Un seul étudiant affirme n'avoir pas été stimulé (tableau 39).

TABLEAU 39

Stimulation dans l'apprentissage de la grammaire
(*Témoignages*)

- À mieux écrire, car c'est important
- Tant et aussi longtemps que tu ne comprenais pas, il recommençait
- Lorsqu'il m'appelle par mon nom
- Par ses bons encouragements
- Parce que cela était simple et agréable
- La différence de l'enseignement: c'est nouveau!
- Les réponses qu'il donnait quand je faisais une faute
- Sa façon de répondre, c'est amusant
- Il ne m'a pas stimulé du tout

Question 8: *Pourrais-tu dire à quel niveau cette expérience t'a permis de corriger tes lacunes en français écrit?*

À cette question, les répondants énumèrent une série de lacunes auxquelles le programme a permis de pallier, en particulier: l'accord du verbe avec son sujet, l'emploi des auxiliaires, l'accord des participes passés, la confusion des homonymes et la construction de la phrase.

Question 9: *Les exercices proposés par l'ordinateur t'ont-ils semblé difficiles?*

La majorité des étudiants ont trouvé les exercices proposés par l'ordinateurs de difficulté moyenne (sept). Quatre les ont trouvés faciles alors que cinq les ont qualifiés de difficiles.

Question 10: *D'après toi, est-ce que cette méthode d'enseignement assisté par ordinateur devrait remplacer la méthode plus traditionnelle utilisée à la première session?*

La plupart des utilisateurs d'EGAPO sont d'avis que cette méthode devrait remplacer la méthode de cours plus traditionnelle (14 sur 16). Toutefois, ils estiment majoritairement que le contact avec le professeur reste nécessaire et doit être maintenu (tableau 40).

TABLEAU 40

EGAPO versus la méthode traditionnelle: commentaires
(*Témoignages*)

- C'est plus plaisant de faire les exercices sur ordinateur, c'est moins long
- Si le budget le permet
- Il faut garder le contact humain
- Oui, mais maintenir les rencontres avec le professeur
- Oui, parce qu'il y aurait moins de reprises et cela encouragerait les étudiants
- Oui, car quand on a eu un professeur de français pendant une session, ça fait changement d'avoir un ordinateur
- Oui, mais ça dépend du professeur, il peut nous en montrer plus
- Je crois que cette méthode est meilleure, car lorsque tu as un problème, le terminal s'arrête tout de suite et le corrige
- Oui et non, car mon professeur de la 1ère session m'a beaucoup aidé aussi
- Non, car parler à une machine, c'est long
- Non, car, quand on a des questions à poser, le professeur en classe peut nous répondre

Question 11: *Trouves-tu que ce cours assisté par ordinateur a exigé davantage de travail que celui que tu as suivi à la première session?*

Dans l'ensemble, les étudiants estiment que ce cours assisté par ordinateur a exigé au moins autant de travail (10) sinon plus (2) que le cours traditionnel, tandis que quatre d'entre eux ont répondu avoir travaillé moins. Ceux qui ont affirmé avoir eu plus de travail disent qu'ils ont concentré leur tâche en heures-semaine alors que ceux qui ont dit avoir eu moins de travail l'imputent à l'absence d'exercices grammaticaux à faire à la maison.

Question 12: *Est-ce que tu serais prêt(e) à t'inscrire (sur une base volontaire, non obligatoire) à un autre cours d'enseignement du français assisté par ordinateur (qui toucherait un autre contenu, par exemple: le vocabulaire, la lecture, etc.)?*

La majorité des répondants (10) seraient prêts à s'inscrire à un autre cours semblable qui porterait sur un autre contenu. Ils proposent les cours suivants: sur le vocabulaire, l'orthographe, la lecture rapide, la composition, des textes de lecture, des recherches à effectuer sur des textes, etc.

2.5.5 Les recommandations et la conclusion

À la suite de l'expérimentation, de l'évaluation de la méthode d'apprentissage et de la présentation des perceptions des étudiants, nous faisons les recommandations suivantes au sujet de l'utilisation de l'ordinateur à des fins d'enseignement du français correctif:

- Que l'on maintienne le cours de Français 111 en y intégrant le programme EGAPO pour la révision grammaticale.
- Que l'on conserve l'encadrement actuel pour le cours Français 111 (un professeur pour 20 étudiants).
- Que le nombre d'usagers ne dépasse pas 20 par terminal afin d'éviter la congestion au laboratoire et de maintenir une certaine souplesse de l'horaire (celui de la bibliothèque).
- Que l'on continue à utiliser le même local qui pourrait devenir un véritable laboratoire de français, intégré dans un Centre de ressources linguistiques.
- Que l'on enrichisse la banque de didacticiels en créant des programmes nouveaux ou en perfectionnant ceux qui existent déjà.
- Que l'on assure une certaine présence au laboratoire de français répartie entre les professeurs responsables du cours Français 111.

Nous sommes persuadés qu'un tel support informatique à l'enseignement du français correctif est riche d'avenir. Nous savons comment il est ardu, pour les professeurs qui ont la «générosité» de s'en occuper, d'enseigner des notions d'analyse logique et grammaticale aux étudiants faibles en français écrit. En classe, les étudiants trouvent la matière aride, abstraite et leur motivation est au plus bas. Au terminal, cependant, face aux mêmes notions, ces étudiants manifestent un intérêt plus soutenu. Alors, pourquoi ne pas profiter de cet instrument privilégié pour faire acquérir aux étudiants une maîtrise minimale du français écrit? Nous reconnaissons cependant que cet outil, si merveilleux soit-il, ne peut à lui seul combler toutes les lacunes en français de nos étudiants. Il faut,parallèlement au développement d'instruments pédagogiques du même type, élaborer une véritable politique de valorisation du français écrit dans tous les cours de nos institutions d'enseignement.

TROSIÈME PARTIE

LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

3. LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

3.1 VALORISATION DU FRANÇAIS AU CÉGEP DE BOIS-DE-BOULOGNE : ÉNONCÉ D'UNE POLITIQUE

L'enquête et la consultation effectuées par notre groupe de travail ont pu démontrer que le milieu, à Bois-de-Boulogne, sent vraiment l'urgence d'intervenir au niveau de la qualité du français et est prêt à envisager l'énoncé d'une politique globale sur cette question.

Nous appuyant en grande partie sur l'expression du milieu à ce sujet et conscients de la nécessité de la participation de tous les groupes, nous énonçons donc pour Bois-de-Boulogne une politique linguistique axée sur les points suivants :

- L'ENSEIGNEMENT :
  - . Le test diagnostique
  - . Les activités de consolidations des acquis
  - . Le support terminologique

- LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

- L'ÉVALUATION DES ÉTUDIANTS

- L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS NON FRANCOPHONES

- DES MESURES ADMINISTRATIVES
  - . Un animateur linguistique
  - . Un local spécialisé
  - . Un bulletin d'information
  - . L'affichage et les textes diffusés
  - . L'engagement du personnel

3.1.1 L'enseignement

Les mesures proposées concernent en tout premier lieu l'enseignement, car celui-ci est la raison d'être de notre institution.

- le test diagnostique

  Le sondage de mars 1984 et la consultation de mars 1985 démontrent qu'il faut continuer d'administrer un test diagnostique à tous les étudiants qui entrent au collège de Bois-de-Boulogne. Ce test permet de détecter les étudiants les plus faibles et de les orienter vers des activités de consolidation des acquis linguistiques.

- Les activités de consolidation des acquis

  Nous savons que la majorité des professeurs de français du réseau collégial se sont opposés à ce qu'un cours de français correctif constitue un des quatre cours obligatoires de français. Notre groupe de recherche tient à ce que ce cours de rattrapage, ardemment souhaité par le milieu, devienne un cours obligatoire préalable à la séquence des quatre cours de français.

  Quant à la forme du cours, nous favorisons l'établissement d'un cours de français qui intègre l'utilisation de didacticiels. L'expérience vécue à Bois-de-Boulogne à cet égard démontre le haut degré de satisfaction des usagers. Des recommandations précises ont été transmises aux autorités du collège à ce sujet (cf. 2.5).

  D'autre part, des activités d'appoint, des activités de perfectionnement de la langue pourront être offertes à toute la communauté collégiale; à cet effet, des outils d'apprentissage comme CAFÉ, PERFORMA, des ateliers, des séminaires, des cours individualisés, des cours programmés (par exemple sur la ponctuation), des fiches d'analyse et d'auto-correction pourraient être mis à profit.

- Le support terminologique

Le vocabulaire, en particulier le lexique terminologique utilisé dans les cours techniques et professionnels où la langue anglaise prédomine trop souvent, fera l'objet d'une francisation complète. Ainsi mettrons-nous à la disposition du milieu différents lexiques spécialisés fournis par l'Office de la langue française.

3.1.2 Le matériel didactique

Le matériel didactique fera l'objet d'une attention spéciale tant au niveau de la langue qu'au niveau de sa présentation formelle. Nous offrirons aux professeurs un service de révision linguistique pour les manuels-maison, les plans de cours, etc. Quant à la présentation formelle, un protocole de rédaction (tables des matières, bibliographie, glossaires, etc.) sera rédigé à l'intention des auteurs.

Le milieu a bien manifesté, lors d'un sondage confirmé par une consultation, qu'il est très favorable à la rédaction d'un guide de présentation des travaux écrits qui pourra, par la suite, être adopté par les professeurs et par les étudiants. Ce guide contiendra des éléments de base communs à toutes les disciplines avec en plus des aspects spécifiques à chacune d'elles; cela, dans le but d'uniformiser les protocoles de rédaction, l'usage des citations, des références, des titres, des abréviations, des majuscules, etc. Une quinzaine de professeurs de disciplines différentes ont proposé leurs services pour rédiger ce guide.

3.1.3 L'évaluation des étudiants

D'après notre sondage, la majorité des répondants souhaitent une intervention collective au niveau de la correction de la langue. Presque tous sont d'accord pour affirmer que cette action est la responsabilité de tous les professeurs de tous les départements.

Notre groupe de recherche a l'intention d'accorder une importance particulière à cette question. En effet, il a demandé à la DGEC de subventionner un projet dans ce sens. Celui-ci consiste à élaborer, expérimenter et évaluer une grille de correction qui, acceptée et adoptée par des professeurs et différents départements du collège, devrait susciter chez l'étudiant la volonté, le goût et l'habitude de l'auto-correction de la langue écrite.

Il s'agit essentiellement d'une démarche itérative basée sur le processus élaboration-analyse-décision qui se préoccupe non seulement de mettre sur pied un instrument valable pour la correction des travaux écrits, mais encore, et surtout, de développer autour de cet instrument et par celui-ci un désir collectif d'améliorer le français écrit au collège de Bois-de-Boulogne.

Un grand nombre de professeurs se sont montrés intéressés à utiliser un pareil instrument et certains sont même prêts à collaborer à son élaboration.

Nous nous proposons de fournir à ces derniers tout l'encadrement requis pour mener à bien toute expérience concernant l'évaluation de la langue écrite des étudiants.

3.1.4 L'intégration des étudiants non francophones

La majorité des répondants à notre enquête ont jugé nécessaire l'élaboration d'une politique d'intégration des allophones. Le cas de ces étudiants relève d'un problème plus vaste que celui de la correction de la langue. Il faudrait notamment créer un service d'accueil; on pourrait songer à diverses activités d'intégration à caractère socio-culturel, du parrainage avec des étudiants ou des professeurs francophones. D'une façon générale, il faudrait développer le secteur du français langue seconde.

Nous convenons que relativement à ce problème, nos propositions gagneraient à être mieux définies; cependant plusieurs professeurs se sont dits prêts personnellement à participer à des projets visant l'intégration harmonieuse des allophones (cf. notre consultation 2.4).

3.1.5 Les mesures administratives

Des mesures administratives seront prises afin que tous les désirs exprimés lors de notre sondage et confirmés par une consultation ne demeurent pas lettre morte. C'est pourquoi le collège se dotera d'un certain nombre de moyens tels que :

- Un animateur linguistique

  L'animation et la coordination d'une politique de la langue sont à ce point importantes qu'elles requièrent, pour être efficaces, les services d'un responsable, conseiller linguistique, dont les tâches seront les suivantes :

  . veiller à l'application de la politique linguistique et promouvoir celle-ci;
  . coordonner et superviser les différents aspects de la politique de la langue;
  . être responsable d'un Centre de ressources linguistiques (équipement, projets spéciaux, qualité de la langue dans l'affichage, révision linguistique de documents, etc.) et, à ce titre, agir comme personne-ressource et s'associer des collaborateurs;
  . être responsable d'un bulletin d'information;
  . être responsable d'une certaine animation culturelle reliée à son domaine et travailler de concert avec les autres agents d'animation culturelle du collège;
  . être responsable de l'organisation des activités d'appoint.

- Un local spécialisé

  Sera mis à la disposition de la communauté collégiale un Centre de ressources linguistiques équipé d'un local pouvant satisfaire tous les besoins reliés à une politique réelle de la langue. On y trouvera entre autres des grammaires, des dictionnaires, des lexiques spécialisés, des glossaires, divers ouvrages de références, éventuellement un fichier et un terminal.

  Ce local sera doté d'un service téléphonique pour répondre à des problèmes urgents. Évidemment, des tables de travail seront disponibles pour ceux

qui désireront consulter le personnel (conseiller linguistique et personnes-ressources) ou les divers ouvrages de références. De plus, des micro-ordinateurs et des didacticiels seront à la disposition des usagers.

- Un bulletin d'information

Pour contribuer à l'animation du milieu, un bulletin d'information à caractère linguistique sera diffusé. L'animateur linguistique sera directement responsable d'un tel bulletin; il pourra s'adjoindre une équipe de rédacteurs afin de publier régulièrement, selon des modalités à déterminer, des chroniques sur la langue, des informations sur la politique linguistique du collège, des petits lexiques, des lettres ouvertes ou des courriers sur la langue, etc.

- L'affichage et les textes diffusés

Le Centre de ressources linguistiques proposera aux différents groupes du collège une politique du français écrit dans l'affichage et les textes diffusés ainsi qu'un service de consultation linguistique. Nous entendons par textes affichés : les panneaux-réclames, les tableaux d'affichage, la signalisation, toute nomenclature ou publicité en général. Les textes diffusés devraient comprendre les communiqués, notes de service, bulletins, journaux internes, avis de convocation, comptes rendus et procès-verbaux, correspondance officielle, etc.

- L'engagement du personnel

Parmi les critères d'engagement du personnel (professeurs, cadres, professionnels non enseignants, personnel de soutien), on tiendra compte de la qualité du français écrit et parlé des candidats.

3.2 CENTRE DE RESSOURCES LINGUISTIQUES

Les recherches effectuées par le groupe de travail sur la valorisation du français au collège ont largement démontré la nécessité d'une politique et d'une intervention dans le domaine de la langue. Notre sondage de mars 1984 révèle en effet que 91,5% des professeurs, 82,4% des cadres, 75% des employés de soutien et 74,3% des étudiants croient qu'il est nécessaire d'intervenir pour améliorer la situation. D'une part, les professeurs de cégep se déclarent insatisfaits de la qualité de la langue de leurs étudiants dans une proportion de 67,9%; d'autre part, ils estiment, dans une proportion de 93,3%, que le problème de la langue relève de la responsabilité des enseignants de toutes les disciplines. Cependant, seulement trois départements ont effectivement adopté des mesures à cet effet. C'est pourquoi un Centre de ressources linguistiques paraît nécessaire; l'idée d'un tel centre est appuyée par 78,3% des professeurs, par 87,5% des cadres et professionnels, par 82,1% des employés de soutien et par 59,2% des étudiants.

La création d'un Centre de ressources linguistiques est en effet indispensable pour promouvoir une politique globale de la langue au collège et veiller à son application. Un tel centre requiert évidemment des ressources humaines et matérielles, notamment un personnel qualifié et un local équipé adéquatement.

3.2.1 Les activités du Centre de ressources linguistiques

Notre consultation du mois de mars 1985 auprès de tous les départements nous a permis de déceler les besoins réels du milieu tout en tenant compte de ce que le corps professoral est prêt à réaliser dans le domaine d'une intervention en matière de langue. Ces besoins sont avant tout d'ordre pédagogique, mais ils relèvent également de l'animation, de l'information, du perfectionnement et de services professionnels. Pour satisfaire ces besoins, le Centre de ressources linguistiques doit fournir un encadrement pédagogique auprès des étudiants, des professeurs et des départements; il doit aussi offrir à tous les employés du collège un service de consultation linguistique, un service de révision linguistique, un service d'animation et un service d'information par le biais d'un bulletin d'information.

3.2.1.1 L'encadrement pédagogique

Rappelons-le, l'encadrement pédagogique offert par le Centre de ressources linguistiques est destiné à la fois aux étudiants, aux professeurs et aux départements.

- Encadrement pour les étudiants

Le Centre de ressources linguistiques disposera d'un laboratoire qui fournira aux étudiants faibles des cours programmés à l'aide de micro-ordinateurs. Nous possédons déjà un certain nombre de didacticiels permettant d'améliorer l'orthographe et la grammaire fondamentale chez ceux et celles qui éprouvent des difficultés à cet égard. Dès septembre 1985, une centaine de nos étudiants au moins pourront se servir de cet instrument; au fur et à mesure que le nombre d'étudiants augmentera, augmentera également le nombre des terminaux. Le recours à l'ordinateur dans le perfectionnement des acquis n'est certes pas une panacée, mais il peut combler des besoins essentiels chez de nombreux étudiants qui ne savent plus quoi faire et cherchent des solutions à leurs problèmes.

L'expérience de la session d'hiver 1985 a démontré que les micro-ordinateurs requièrent les services d'un personnel pour procurer à la fois une aide technique et pédagogique aux étudiants; on ne peut les laisser à eux-mêmes devant l'écran cathodique. Les professeurs affectés à des classes d'étudiants faibles en français écrit apportent ainsi leur compétence et contribuent à l'amélioration du Centre de ressources linguistiques.

L'une des tâches du Centre consistera à développer des instruments spécifiques à l'usage des étudiants allophones; l'apport des professeurs est ici nécessaire. Une vingtaine d'entre eux ont déjà manifesté leur intention de collaborer à ce projet.

Enfin, on peut songer à des activités dirigées destinées à des étudiants qui demanderaient une aide ponctuelle au personnel du Centre : difficultés particulières au niveau grammatical, syntaxique, etc., voire une aide au niveau des ouvrages de consultation.

- Encadrement pour les professeurs

Notre consultation nous a appris que la très grande majorité des professeurs interrogés sont prêts à intervenir au niveau de la correction de la langue écrite. Ainsi, 93,5% d'entre eux sont prêts à relever et à signaler les erreurs de leurs étudiants, 86%, à appliquer une grille de correction, 81%, à pénaliser leurs étudiants et 73%, à faire reprendre un texte contenant trop de fautes. Ces données statistiques sont certainement révélatrices de l'intérêt des professeurs pour l'évaluation de la langue écrite des étudiants; toutefois, cette bonne volonté demeure sans effet tant et aussi longtemps que les professeurs et les départements n'ont pas à leur disposition un support technique et pédagogique. En ce domaine, les actes individuels relèvent presque de l'héroïsme. De plus, il ne faut pas oublier que le Centre de ressources linguistiques s'adresse à tous les professeurs; c'est pourquoi il faut que ce centre offre un encadrement pédagogique adapté à des individus de formations diverses.

En conséquence, le Centre de ressources linguistiques doit développer, avec les professeurs, des stratégies d'intervention efficaces, notamment en ce qui concerne certains instruments que nous sommes en train de mettre au point, tels une grille de correction adaptable à différents besoins et un guide méthodologique avec des parties spécifiques à chaque discipline. Parmi les professeurs interrogés, non seulement 86% se disent prêts à appliquer une grille de correction, mais 76,9% estiment que leur département devrait adopter une telle grille adaptée à leurs besoins. Quant au guide méthodologique, 88% des professeurs interrogés sont prêts à l'utiliser et 46% acceptent même de collaborer à la rédaction de la partie spécifique à leur discipline.

Il est donc du devoir du Centre de ressources linguistiques de travailler à mettre en oeuvre de tels instruments, mais surtout de les implanter et de les faire utiliser. On comprendra facilement qu'il est nécessaire d'assurer une coordination et une supervision auprès de ceux et celles qui désirent les employer.

Par ailleurs, 49% des professeurs consultés désirent pour eux-mêmes des activités de perfectionnement en français écrit. Plusieurs nous ont fait part verbalement ou par écrit de l'existence de leurs propres lacunes en ce domaine et parfois de leur impossibilité (malgré leur bonne volonté) d'intervenir au niveau de la correction de la langue. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'assurer des activités de perfectionnement aux professeurs qui en manifestent le désir. Parmi les activités possibles, la majorité des professeurs concernés préfèrent recourir à l'utilisation des micro-ordinateurs; il est évidemment possible de fournir à ces professeurs des didacticiels et un encadrement qui correspondent à leurs besoins.

- Encadrement pour les départements

Le Centre de ressources linguistiques doit maintenir des contacts suivis avec les différents départements du collège. Cette animation concerne plus particulièrement ceux qui accepteraient d'appliquer une politique départementale pour améliorer la langue de leurs étudiants. Que ce soit au niveau de la correction (avec ou sans grille de correction), de l'évaluation de la langue écrite, d'un guide méthodologique, de didacticiels ou d'activités d'appoint, il faut que le Centre de ressources linguistiques travaille en constante collaboration avec les départements intéressés. A ce chapitre, le travail d'encadrement pédagogique ne manquera pas.

3.2.1.2 Un service de consultation linguistique

Parmi les professeurs interrogés, 86% se disent intéressés à recourir à un service de consultation linguistique. Un tel service paraît en effet nécessaire dans un collège et doit être disponible pour tout le personnel : professeurs et autres employés.

Nous prévoyons différents types de consultation : consultation téléphonique, rencontre avec l'animateur du Centre, consultation d'un fichier terminologique. Évidemment des ouvrages de références (dictionnaires, glossaires, grammaires, etc.) doivent être disponibles sur place.

3.2.1.3 Un service de révision linguistique

Le Centre de ressources linguistiques offrira un service professionnel de révision linguistique pour tous les employés du collège. Notre sondage de mars 1984 révélait que 80% au moins du personnel acceptent de faire réviser leurs textes, alors que la consultation de mars 1985 indiquait que 71% des professeurs sont prêts à utiliser un tel service. Pour les professeurs, il s'agit de faire réviser sur demande les manuels-maison, les plans de cours ou autres documents destinés aux étudiants; pour les cadres, professionnels non-enseignants et employés de soutien, il s'agit surtout de documents officiels tels que rapports, lettres administratives, publications diverses, etc.

Il convient aussi de faire en sorte que tout texte affiché au collège soit rédigé dans un français correct, qu'il s'agisse de panneaux-réclames, de tableaux d'affichage, de signalisation, etc. Une politique de l'affichage doit être élaborée à cet effet et l'on comprendra que le Centre de ressources linguistiques peut jouer un rôle de premier plan à cet égard.

3.2.1.4 Un service d'animation culturelle

Le Centre de ressources linguistiques pourra fournir une animation culturelle et travailler de concert avec les autres agents d'animation culturelle du collège. Près de 25 professeurs accepteraient de participer à cette animation.

3.2.1.5 Un bulletin d'information

Pour informer et stimuler le milieu collégial, la diffusion d'un bulletin à caractère linguistique sera d'une grande utilité. L'animateur responsable du Centre de ressources linguistiques peut s'adjoindre une équipe de rédacteurs afin de publier régulièrement des chroniques, des lettres ouvertes, des dossiers, des glossaires, etc. Déjà une vingtaine de professeurs du collège acceptent de participer à un comité destiné à élaborer une politique d'information pour un bulletin de ce genre. Il y aurait possibilité d'y adjoindre également des étudiants.

3.2.2 Les ressources humaines et matérielles

Le Centre de ressources linguistiques doit être sous la responsabilité d'une personne qualifiée en matière de langue, capable aussi d'animer le milieu, possédant des compétences pédagogiques et familiarisée avec le fonctionnement du micro-ordinateur ou du terminal.

Il n'est pas nécessaire que le poste soit détenu par un seul individu, mais la tâche doit correspondre quand même à l'équivalent d'une personne, plein temps. À court terme, il serait même préférable que l'on songe à une responsabilité partagée (deux ou trois personnes) de telle sorte que l'on puisse mettre à profit plusieurs compétences.

De plus, il est indispensable de mettre à la disposition de la communauté collégiale un local équipé pouvant satisfaire les besoins exprimés par celle-ci. On doit y retrouver des grammaires, des dictionnaires, des glossaires, une banque de terminologie et d'autres ouvrages de références. À cet effet, des tables de travail sont nécessaires, mais aussi des micro-ordinateurs et des didacticiels. Le nombre des micro-ordinateurs et de terminaux dépend à la fois des exigences pédagogiques et des effectifs étudiants; à titre d'exemple, l'expérience de Bois-de-Boulogne a démontré que 20 étudiants par console (de 8h00 à 22h00) est un maximum, sinon il y a nécessairement engorgement. Idéalement, une ligne téléphonique devrait être reliée par modem au fichier terminologique de l'Office de la langue française. Enfin, bureaux, téléphone, classeurs, fichiers, etc., font évidemment partie de l'équipement standard d'un tel centre.

Le Centre de ressources linguistiques doit fonctionner avec une certaine autonomie administrative et financière pour ne dépendre avant tout que des utilisateurs: étudiants, professeurs et autres employés du collège. Il reste à faire cependant une étude de faisabilité économique de l'implantation de ce centre.

3.3.3 La conclusion

Sans des ressources humaines et matérielles, il est illusoire de croire à une intervention collective au niveau de la langue. L'expérience de certains collèges démontre éloquemment qu'une telle intervention s'avère impossible si une personne ou un service responsable n'assure pas un suivi, une animation et une coordination en ce domaine. Laissés à eux-mêmes, professeurs, cadres, professionnels non-enseignants et employés de soutien n'osent agir et, souvent, ne peuvent pas vraiment agir; on ne peut tous être des spécialistes de la langue. De plus, pour qu'une intervention demeure efficace, il faut une concertation à tous les niveaux. Rappelons que toutes les enquêtes gouvernementales récentes démontrent bien l'état lamentable de la langue des étudiants («une faute tous les six mots»). On peut évidemment se contenter d'être simple spectateur ou se fermer les yeux en renvoyant la balle ailleurs.

Mais il est certain que les collèges peuvent se donner des moyens d'intervention. Des mesures demeurent possibles et réalisables. Celles que nous avons élaborées découlent d'une consultation auprès de la communauté locale; elles ne relèvent donc pas de l'utopie. Reste toujours le problème des ressources financières. Si nous ne sommes pas prêts à y mettre un certain prix, il faudra accepter qu'à peu près rien ne se réalise à part quelques actes isolés et sans effet.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

SYNTHÈSE

Notre groupe de recherche, sentant la nécessité de promouvoir le respect de la langue française dans notre milieu, a conçu un projet de recherche qui devrait aboutir à la création d'un environnement propice à l'épanouissement du français et la valorisation de cet instrument de communication. Tout d'abord, nous avons défini la problématique de notre recherche. À celle-ci fit suite un inventaire des instruments servant à l'amélioration du français écrit, en particulier dans le milieu collégial, le milieu universitaire et quelques grandes entreprises. Parmi les instruments inventoriés, mentionnons les didacticiels de grammaire fondamentale élaborés par les professeurs Robert Villeneuve et Christine Killen du collège Algonquin d'Ottawa, le cours de français écrit de l'Université de Montréal (C.A.F.É.), le service individuel de français écrit (S.I.F.É.) au collège Maisonneuve ainsi qu'une série de didacticiels sur l'enseignement correctif du français, conçus par la compagnie P.U.C.E. (Programmation unifiée et conçue pour l'enseignement) en collaboration avec l'Université Laval.

Nous avons aussi fait un tour d'horizon des moyens utilisés au collège de Bois-de-Boulogne; à part le cours Fr. 111 (cours de français correctif), obligatoire pour une minorité d'étudiants (ceux ayant obtenu 10% et moins de rang centile au test TEFEC), peu de mesures vraiment précises et concrètes sont appliquées.

Devant cette pénurie de moyens, nous avons décidé de poursuivre notre recherche en élaborant quatre questionnaires, destinés à chacun des groupes du collège: cadres et personnel non-enseignant, enseignants, étudiants et personnel de soutien. Nos objectifs étaient alors de recueillir des données précises relatives aux perceptions sur la langue, aux besoins exprimés par les groupes visés ainsi qu'aux moyens proposés pour satisfaire ces besoins. L'analyse des résultats a montré que les répondants étaient favorables à la réalisation des mesures suivantes: une politique d'intervention pour l'amélioration de la langue, une politique du français écrit dans l'affichage, la création d'un Centre de dépannage linguistique, la qualité de la langue considérée comme l'un des critères de sélection du personnel, etc.

Le groupe de recherche, détenant de nouvelles informations sur les perceptions et besoins du milieu, a alors organisé un mini-colloque dont les objectifs étaient entre autres de diffuser les résultats de l'enquête et de sensibiliser le milieu à la question de la langue. Plusieurs réactions ont été signalées: celles des étudiants exprimant leur désir d'être consultés lors de la mise sur pied d'une véritable politique de valorisation du français au collège et celles des cadres affirmant leur intention d'accorder une priorité à cette valorisation.

L'absence de la plupart des professeurs au colloque a été la raison fondamentale de notre décision d'aller les rencontrer dans leurs départements respectifs. C'est ce que nous avons nommé «la consultation». Nous cherchions moins à recueillir les opinions et les perceptions des professeurs sur la langue - ce qui avait déjà été fait lors de notre sondage de mars 1984 - qu'à mesurer le coefficient «d'acceptabilité» et de «recevabilité» des recommandations du groupe de recherche, recommandations émises suite à l'analyse des résultats du questionnaire-sondage. De plus, cette consultation visait à connaître leur degré de motivation et d'implication.

Les réponses obtenues ont été, somme toute, assez satisfaisantes: on peut vraiment parler de réussite au niveau de l'intérêt suscité par notre recherche et de la volonté de collaborer avec notre groupe. On s'accorde à dire qu'il est important d'adopter une politique commune, que ce soit au niveau de la correction de la langue, d'un guide de présentation, etc., qui rende justice aux étudiants. Plusieurs suggestions ont été formulées au sujet des services que pourrait offrir un centre linguistique; signalons l'utilisation d'une banque de données terminologiques, la coopération pour la conception de didacticiels dans différentes matières, la participation à des activités d'intégration culturelle des allophones, etc. Enfin, nous croyons qu'une collaboration inter-départementale au niveau d'une politique de valorisation du français est née.

En même temps que se déroulait cette consultation, avait lieu l'expérimentation d'un cours de grammaire assisté par ordinateur; celle-ci s'est révélée très positive pour la très grande majorité des étudiants inscrits (15 sur 17)

et elle a produit des résultats fort éloquents quant à la diminution des fautes en français écrit (moyenne: on est passé de 34,5 sur 250 mots à 18,3 sur 250 mots). Il faut donc veiller au développement de tels instruments pédagogiques dans le cadre d'une véritable politique de la langue.

Enfin, en nous appuyant en grande partie sur l'expression du milieu à ce sujet, nous avons présenté une série de propositions et de recommandations visant l'application d'une véritable politique de valorisation du français à Bois-de-Boulogne; certaines d'entre elles ont déjà reçu un accueil très favorable du milieu et il y a lieu de croire qu'elles ne resteront pas lettre morte et qu'un Centre de ressources linguistiques verra le jour en septembre prochain. En plus du fait que notre action a produit un sérieux impact et des changements dans notre milieu, il serait intéressant de mentionner que plusieurs cégeps ont communiqué avec nous dans le but de s'informer du programme d'activités de notre recherche et d'en connaître les répercussions. Nous espérons seulement que l'élan se maintiendra, que nous continuerons de bénéficier du tangible appui des autorités compétentes et que tous les intéressés se joindront à nous pour continuer à assurer la valorisation du français non seulement au collège de Bois-de-Boulogne mais aussi dans toutes les autres institutions scolaires du Québec.

CONCLUSION

Cette recherche devrait nous convaincre qu'un effort collectif doit être entrepris pour améliorer la piètre qualité de la langue dans nos cégeps. Il est temps que tous les professeurs de toutes les disciplines en arrivent enfin à un consensus dans l'élaboration de mesures pour redresser une situation devenue alarmante.

Cependant cet effort collectif nécessaire nous paraît irréalisable sans une approche globale destinée à valoriser le français au cégep. C'est pourquoi il ne faut pas considérer, par exemple, les seuls cours de français correctif comme une panacée; il faut plutôt élaborer une véritable stratégie d'ensemble. Avant tout, il est nécessaire que les collèges se dotent de Centres de ressources linguistiques dont le personnel devra veiller à l'application de mesures concrètes et réalisables. Sans responsabilité institutionnelle et coordination, il faudra accepter que presque rien ne se réalise sinon quelques actes isolés de la part de certains croisés.

Si l'on n'adopte pas une telle approche, il est illusoire de croire que l'on va changer une situation jugée catastrophique. Même les grandes entreprises du Québec l'ont compris, elles qui se sont donné de tels instruments ayant déjà fait leurs preuves. Il est temps que les cégeps s'en inspirent et assument à leur façon leur part de responsabilité en matière de valorisation du français au Québec. C'est dans cet esprit qu'a été réalisée cette recherche.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

BEAULIEU, G., BOURGEAU, J.-P. et PAQUIN, M., Entraînement à l'auto-correction, Montréal, Éditions de l'Écritoire, 1978, 46 pages.

BOUCHARD, A. et BOLDUC, M., Projet S.A.L.É. (Service d'amélioration de la langue écrite, document dactylographié et broché, Alma, cégep d'Alma, automne 1984, 10 pages.

CÔTÉ, J., LÉGARÉ, G., LEROUX, J., Inventaire des politiques et des mesures prises par les cégeps pour répondre au problème de la maîtrise de la langue d'enseignement, document dactylographié et broché, C.P.R.S.A. (Comité permanent de révision des structures d'accueil), Montréal, février 1985, 3 pages.

FOURNIER, G., Compte rendu de la première rencontre du groupe S.A.L.É. (Service d'amélioration de la langue écrite), document dactylographié et broché, Alma, cégep d'Alma, avril 1985, 6 pages.

Gouvernement du Québec, Service des programmes, La politique de l'enseignement du français au collégial, document dactylographié et broché, ministère de l'Éducation, 1980, 24 pages.

«Le français: une question d'amour ou d'argent?», dans Contact P, collège de Bois-de-Boulogne, Montréal, janvier 1985.

LEROUX, J., Politiques et mesures prises par les cégeps pour répondre au problème de la maîtrise de la langue d'enseignement, document dactylographié et broché, secteur Développement et Communications du Comité permanent de révision des structures d'accueil de la Fédération des cégeps, Montréal, mai 1985, 19 pages.

RIBES, G. et DESSUREAULT, G., Expérimentation d'une méthode d'enseignement de la grammaire assistée par ordinateur, Trois-Rivières, cégep de Trois-Rivières, juin 1984, 101 pages.

Sous-commission du 1er cycle de l'Université de Montréal, La correction de la langue - état de la question dans les universités québécoises, document dactylographié et broché, Université de Montréal, janvier 1985, 9 pages.

TOURNIER, M. et DESJARDINS, L., Rapport entre la langue et l'apprentissage au niveau collégial, document dactylographié et broché, Montréal, collège de Maisonneuve, projet 1984-1985, 30 pages.

TREMBLAY, D., Le cours assisté par ordinateur du département de français. Rapport d'évaluation, document dactylographié et broché, Hull, cégep de l'Outaouais, août 1983, 6 pages.

ANNEXES

ANNEXE A

QUESTIONNAIRE-SONDAGE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS

NE RIEN ÉCRIRE SUR LE QUESTIONNAIRE

VOUS POUVEZ NOIRCIR UNE OU PLUSIEURS CASES

1. SEXE

   A) féminin
   B) masculin

2. ÂGE

   A) 16 ans ou 17 ans
   B) 18 ou 19 ans
   C) 20 ans et plus

3. LANGUE MATERNELLE

   A) français
   B) anglais
   C) autre

4. NIVEAU D'ÉTUDES

   A) collège I
   B) collège II
   C) collège III

5. INSCRIPTION À CETTE SESSION

   A) secteur général
   B) secteur professionnel

6. CONCENTRATION OU SPÉCIALITÉ (à cette session

   A) sciences pures ou sciences de la santé
   B) sciences humaines
   C) techniques administratives
   D) techniques de secrétariat
   E) autre *(cochez et passez à la question 7)*

7. CONCENTRATION OU SPÉCIALITÉ (à cette session

   A) informatique
   B) lettres
   C) techniques infirmières
   D) ne s'applique pas *(si vous avez coché l'une des quatre premières cases A-B-C-D de la question 6)*

8. DANS MES RENCONTRES AVEC D'AUTRES ÉTUDIANTS, J'AI DÉJÀ PARTICIPÉ À DES DISCUSSIONS CONCERNANT LA QUALITÉ DE NOTRE FRANÇAIS

   A) jamais
   B) à l'occasion
   C) souvent

9. LORS DE CES ÉCHANGES ET/OU DISCUSSIONS, NOS PRÉOCCUPATIONS ONT PORTÉ GÉNÉRALEMENT SUR

A) notre difficulté d'exprimer clairement notre pensée à l'oral et/ou à l'écrit
B) notre méconnaissance de la grammaire française et notre impuissance à améliorer notre expression écrite (ou orale)
C) la pénalisation associée aux fautes de français dans nos travaux
D) la loi 101, le bilinguisme, le cas des minorités, etc.
E) ne s'applique pas: je n'ai jamais participé à de telles discussions

10. DANS L'ENSEMBLE, LES ÉTUDIANTS D'AUJOURD'HUI ÉCRIVENT LE FRANÇAIS

A) plus mal que ceux d'il y a 5 ou 10 ans
B) ni mieux ni pire que ceux d'il y a 5 ou 10 ans
C) mieux que ceux d'il y a 5 ou 10 ans
D) je ne suis pas en mesure de faire une telle comparaison

11. JE CONSIDÈRE QUE LES ÉTUDIANTS DE NIVEAU COLLÉGIAL

A) ne sont pas sensibles à la qualité du français qu'ils écrivent
B) se sentent mal outillés quant à la possibilité de corriger leur français écrit
C) sont vraiment soucieux d'améliorer la qualité de leur français écrit

12. SI LES PROFESSEURS (DE N'IMPORTE QUELLE DISCIPLINE) IMPOSAIENT DES EXIGENCES TRÈS STRICTES AU NIVEAU DE LA QUALITÉ DE NOTRE LANGUE ÉCRITE, JE PENSE QUE LA PROPORTION DES ÉCHECS

A) ne varierait à peu près pas
B) augmenterait un peu
C) augmenterait beaucoup

13. À MON AVIS, QUAND UN ÉTUDIANT NE PARVIENT PAS À S'EXPRIMER CORRECTEMENT PAR ÉCRIT, CELA PROVIENT SURTOUT

A) d'un manque de confiance en lui-même face à l'expression écrite
B) d'un manque de vocabulaire
C) d'une connaissance insuffisante de l'orthographe
D) du fait qu'il ne sait pas bien construire ses phrases

14. À MON AVIS, QUAND JE COMPRENDS MAL LE SENS D'UN TEXTE, CELA PROVIENT SURTOUT

A) du fait que les termes employés ne me sont pas suffisamment familiers
B) du fait que j'ai une attitude de fuite ou de peur devant des textes spécialisés
C) du fait que j'éprouve des difficultés vis-à-vis de la matière elle-même
D) du fait que je trouve trop longues ou trop complexes les phrases employées

15. EN GÉNÉRAL, LES TEXTES QUE L'ON ME DONNE À LIRE DANS LES COURS ME SEMBLENT

A) au-dessous de mon niveau
B) bien adaptés à mon niveau
C) trop difficiles pour moi

16. FAIRE RÉGULIÈREMENT DES TRAVAUX ÉCRITS ME PERMET SURTOUT

A) de développer une pensée plus claire et plus cohérente
B) de rédiger plus facilement
C) d'écrire en faisant moins de fautes

17. LIRE RÉGULIÈREMENT ME PERMET SURTOUT

A) de rédiger plus facilement mes textes
B) d'écrire en faisant moins de fautes
C) de développer ma pensée
D) d'acquérir des connaissances, sans pour autant améliorer ma langue écrite

18. COMME ÉTUDIANT, LA QUALITÉ DE LA LANGUE PARLÉE PAR LA MAJORITÉ DES PROFESSEURS DE BOIS-DE-BOULOGNE ME SEMBLE

A) très satisfaisante
B) satisfaisante
C) insatisfaisante

19. COMME ÉTUDIANT, LA QUALITÉ DES TEXTES ÉCRITS PAR LA MAJORITÉ DES PROFESSEURS DE BOIS-DE-BOULOGNE ME SEMBLE

A) très satisfaisante
B) satisfaisante
C) insatisfaisante

20. L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU COLLÉGIAL DEVRAIT VISER SURTOUT

A) à m'aider à améliorer ma langue
B) à construire des textes plus cohérents
C) à acquérir des connaissances en littérature
D) les cours de français ne sont pas nécessaires au collégial

21. AU TERME DE MES ÉTUDES COLLÉGIALES, JE CONSIDÈRE QUE MON FRANÇAIS, PAR RAPPORT À LA FIN DU SECONDAIRE

A) se sera nettement amélioré
B) se sera un peu amélioré
C) ne sera pas du tout amélioré
D) se sera détérioré

22. LE FAIT QU'UN PROFESSEUR UTILISE UNE LANGUE CORRECTE DANS SES COURS

A) m'incite à m'exprimer correctement
B) nuit à la relation professeur/étudiant
C) tend à me décourager
D) me laisse indifférent
E) me fait rire

23. À L'EXCLUSION DES COURS DE LANGUES AUTRES QUE LE FRANÇAIS, MA POSITION EN CE QUI CONCERNE LES MANUELS ANGLAIS EST LA SUIVANTE:

A) même à coût égal, je préfère la version en anglais
B) je préfère la version anglaise en raison de son prix généralement moins élevé
C) je préfère la version anglaise afin de mieux me préparer au milieu du travail
D) je préfère la version anglaise pour éviter les ambiguïtés de la traduction
E) indépendamment du prix, je préfère un texte en français ou traduit en français

24. À QUELLE VARIÉTÉ DE FRANÇAIS IDENTIFIEZ-VOUS L'ENSEMBLE DE VOS PROFESSEURS À BOIS-DE-BOULOGNE?

A) la langue des Français de France
B) la langue que l'on entend dans les émissions d'information à Radio-Canada
C) une langue parlée qui se rapproche beaucoup de l'écrit
D) une langue familière, parlée par la majorité des francophones du Québec
E) une langue très simple, utilisée entre amis, émaillée parfois d'expressions populaires

25. D'APRÈS MOI, LES PROFESSEURS DE FRANÇAIS DE BOIS-DE-BOULOGNE PAR RAPPORT AUX PROFESSEURS DES AUTRES DISCIPLINES S'EXPRIMENT

A) de façon supérieure aux autres
B) de la même façon que les autres
C) de façon inférieure aux autres

26. QUELLE EST VOTRE POSITION EN CE QUI CONCERNE LES INTERVENTIONS QU'ON PEUT FAIRE AU NIVEAU DU FRANÇAIS ÉCRIT DANS LE MILIEU COLLÉGIAL?

A) il n'est pas nécessaire d'intervenir, car la plupart des étudiants écrivent suffisamment bien
B) il est injuste d'intervenir, car les étudiants ne sont pas responsables de cette situation
C) il est maintenant trop tard pour faire quoi que ce soit d'utile
D) toute intervention pour corriger la langue est condamnable
E) il convient d'intervenir

27. EN CE QUI CONCERNE L'AMÉLIORATION DU FRANÇAIS, QUELLE EST VOTRE POSITION PARMI LES TROIS OPTIONS SUIVANTES?

A) les professeurs de français devraient seuls s'occuper de ce problème: c'est leur travail
B) tous les professeurs de toutes les disciplines devraient intervenir, même si les moyens choisis étaient diversifiés
C) je suis contre toute intervention

28. IL M'APPARAÎT NORMAL QUE, LORSQU'IL Y A DES FAUTES DE FRANÇAIS DANS UN TRAVAIL D'ÉTUDIANT, LE PROFESSEUR

A) n'en tienne pas compte
B) ne fasse que les souligner ou les corriger (sans pénalisation)
C) fasse recommencer tout le travail s'il contient trop de fautes et «gèle» temporairement la note de l'étudiant
D) souligne les fautes et diminue la note, sans que cela puisse entraîner un échec
E) souligne les fautes et diminue la note, même si cela devait entraîner un échec

29. À SUPPOSER QUE LES PROFESSEURS DU COLLÈGE ACCEPTENT D'INTERVENIR COLLECTIVEMENT EN CE QUI CONCERNE LA CORRECTION DES TRAVAUX ÉCRITS, SERIEZ-VOUS D'ACCORD POUR QU'UNE TELLE INTERVENTION

A) diminue les notes d'un étudiant sans jamais entraîner d'échec dans un cours
B) diminue les notes même si cela devait entraîner un échec dans un cours
C) je suis contre toute intervention de ce genre

30. PARMI LES TROIS OPTIONS SUIVANTES, QUELLE EST VOTRE POSITION?

A) il est nécessaire d'intervenir à l'aide de moyens plus efficaces que ceux qui ont été employés jusqu'à maintenant
B) les moyens utilisés jusqu'à maintenant me semblent satisfaisants
C) je suis contre toute intervention sur cette question

31. D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, AU COLLÈGE, JE TROUVE DÉPLORABLE

A) de voir des fautes de français dans des textes diffusés au personnel, soit par l'administration, soit par des professeurs
B) de voir des fautes de français dans des textes diffusés par des professeurs à leurs étudiants
C) de voir des fautes de français dans des textes diffusés au collège par les différentes organisations étudiantes
D) tout cela me laisse totalement indifférent

32. SI JE FAISAIS PARTIE D'UN COMITÉ DE SÉLECTION, À COMPÉTENCE ÉGALE ENTRE DEUX PROFESSEURS, LA QUALITÉ DU FRANÇAIS SERAIT UN CRITÈRE DÉTERMINANT POUR MOI

A) oui
B) non

33. LORSQUE JE DÉCOUVRE DES FAUTES DE FRANÇAIS DANS UN TEXTE ÉCRIT PAR UN PROFESSEUR,

A) je n'ose pas en parler au professeur
B) je me contente d'en faire la remarque à d'autres étudiants
C) je tourne en dérision les fautes du professeur
D) j'avertis le professeur
E) je ne remarque jamais les fautes des professeurs

34. TROUVEZ-VOUS NÉCESSAIRE QUE SOIT MISE SUR PIED UNE POLITIQUE ASSURANT LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT AU NIVEAU DE L'AFFICHAGE AU COLLÈGE (SANS TOUCHER AU CONTENU)

A) oui
B) non

35. SI L'ON VOUS OFFRAIT DES ACTIVITÉS POUR PERFECTIONNER VOTRE FRANÇAIS ÉCRIT, QUE PRÉFÉRERIEZ-VOUS?

A) un cours de français écrit traditionnel
B) un cours de français écrit programmé ou informatisé
C) des ateliers ou des séminaires
D) aucune activité ne m'intéresse sur ce sujet

36. LA CRÉATION AU COLLÈGE D'UN POSTE DE CONSEILLER LINGUISTIQUE DONT LES TÂCHES CONSISTERAIENT PRINCIPALEMENT À AIDER LES ÉTUDIANTS ET LE PERSONNEL, ANIMER LE MILIEU, DIRIGER UN «CENTRE DE CONSULTATION LINGUISTIQUE»

A) me paraît nécessaire
B) me paraît tout à fait inutile
C) me laisse indifférent

37. LA CRÉATION D'UN «CENTRE DE RESSOURCES LINGUISTIQUES» AU COLLÈGE (aide à l'étudiant, banque de terminologie, matériel de références, etc.) M'APPARAÎT

A) nécessaire
B) tout à fait inutile
C) me laisse indifférent

38. CROYEZ-VOUS NÉCESSAIRE QU'AU COLLÉGIAL UN COURS DE RATTRAPAGE EN FRANÇAIS ÉCRIT SOIT DISPENSÉ AUX ÉTUDIANTS LES PLUS FAIBLES?

A) oui, comme cours optionnel ou complémentaire
B) oui, comme cours obligatoire préalable à la séquence des quatre cours de français
C) oui, comme cours obligatoire remplaçant l'un des quatre cours de français
D) non, aucun cours de ce genre n'est nécessaire aux étudiants plus faibles

39. LORSQU'UN PROFESSEUR M'ENLÈVE DES POINTS POUR DES FAUTES DE GRAMMAIRE OU D'ORTHOGRAPHE

A) cela me stimule et m'incite à m'améliorer
B) cela me frustre et ne m'incite en rien à m'améliorer
C) cela me déplaît, mais me motive à m'améliorer
D) cela m'est totalement indifférent

40. UN «GUIDE DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX» (protocole de rédaction, usage des citations, des références, des majuscules, des abréviations, etc.) COMMUN À TOUTES LES DISCIPLINES SERAIT

A) inutile pour nous
B) utile pour nous
C) nécessaire pour nous

41. UN «GUIDE DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX» AYANT DES ÉLÉMENTS DE BASE COMMUNS À TOUTES LES DISCIPLINES AVEC EN PLUS DES ASPECTS SPÉCIFIQUES À CHACUNE ME SEMBLERAIT

A) inutile
B) utile
C) absolument nécessaire

42. ENTRE UN SEUL «GUIDE DE PRÉSENTATION» COMMUN ET UN GUIDE DE BASE AVEC DES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES, JE PRÉFÈRE

A) un seul guide de présentation commun et uniforme pour toutes les disciplines
B) un guide de base avec des éléments spécifiques à chacune des disciplines
C) aucun guide n'est nécessaire

43. COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS: _____

_____

_____

_____

_____

RÉPONDRE SUR UNE AUTRE FEUILLE S.V.P.

QUESTIONNAIRE-SONDAGE AUPRÈS DES PROFESSEURS

COCHEZ LA ou LES CASES APPROPRIÉES

1. SEXE
   - ☐ féminin
   - ☐ masculin

2. ÂGE
   - ☐ de 20 à 30 ans
   - ☐ de 31 à 35 ans
   - ☐ de 36 à 40 ans
   - ☐ de 41 à 50 ans
   - ☐ 51 ans et plus

3. LANGUE MATERNELLE
   - ☐ français
   - ☐ anglais
   - ☐ autre

4. EXPÉRIENCE DANS L'ENSEIGNEMENT
   - ☐ 3 ans et moins
   - ☐ de 4 à 8 ans
   - ☐ de 9 à 15 ans
   - ☐ 16 ans et plus

5. DANS QUEL DÉPARTEMENT ENSEIGNEZ-VOUS?
   - ☐ arts
   - ☐ chimie
   - ☐ éducation physique
   - ☐ histoire-géographie
   - ☐ langues
   - ☐ philosophie
   - ☐ psychologie
   - ☐ secrétariat
   - ☐ techniques infirmières
   - ☐ biologie
   - ☐ économique
   - ☐ français
   - ☐ informatique
   - ☐ mathématiques
   - ☐ physique
   - ☐ sciences sociales
   - ☐ techniques administratives

20. À L'EXCLUSION DES COURS DE LANGUES AUTRES QUE LE FRANÇAIS, MA POSITION EN CE QUI CONCERNE LES MANUELS ANGLAIS EST LA SUIVANTE:

- ☐ même à coût égal, je préfère la version intégrale en anglais
- ☐ je préfère la version anglaise en raison de son prix généralement moins élevé
- ☐ je préfère la version anglaise afin de mieux préparer les étudiants au marché du travail
- ☐ je préfère la version anglaise pour éviter toute ambiguïté de traduction
- ☐ indépendamment du prix, je préfère une version en bon français
- ☐ ne s'applique pas

21. À QUELLE VARIÉTÉ DE FRANÇAIS VOUS IDENTIFIEZ-VOUS LORSQUE VOUS ENSEIGNEZ?

- ☐ la langue des Français de France
- ☐ la langue que l'on entend dans les émissions d'information de Radio-Canada
- ☐ une langue parlée qui se rapproche beaucoup de l'écrit
- ☐ une langue familière, parlée par la majorité des francophones du Québec
- ☐ une langue très simple, utilisée entre amis, émaillée parfois d'expressions populaires

22. QUELLE EST VOTRE POSITION EN CE QUI CONCERNE LES INTERVENTIONS QU'ON PEUT FAIRE AU NIVEAU DU FRANÇAIS ÉCRIT DANS LE MILIEU COLLÉGIAL?

- ☐ il n'est pas nécessaire d'intervenir, car la plupart des étudiants écrivent suffisamment bien
- ☐ il est injuste d'intervenir, car les étudiants ne sont pas responsables de cette situation
- ☐ il est trop tard pour faire quoi que ce soit d'utile
- ☐ toute intervention pour corriger la langue est condamnable
- ☐ il convient d'intervenir

23. PARMI LES TROIS OPTIONS SUIVANTES, QUELLE EST VOTRE POSITION?

- ☐ les professeurs de français devraient seuls s'occuper de ce problème: c'est leur travail
- ☐ tous les professeurs de toutes les disciplines devraient intervenir, même si les moyens choisis étaient diversifiés
- ☐ je suis contre toute intervention

24. PARMI LES TROIS OPTIONS SUIVANTES, QUELLE EST VOTRE POSITION?

- ☐ il est nécessaire d'intervenir à l'aide de moyens plus efficaces que ceux qui ont été employés jusqu'à maintenant
- ☐ les moyens utilisés jusqu'à maintenant me semblent satisfaisants
- ☐ je suis contre toute intervention

25. IL M'APPARAÎT NORMAL QUE, LORSQU'IL Y A DES FAUTES DE FRANÇAIS DANS UN TRAVAIL D'ÉTUDIANT, LE PROFESSEUR

- ☐ n'en tienne pas compte
- ☐ les souligne seulement
- ☐ réécrive les mots ou les phrases correctement
- ☐ fasse recommencer tout le travail s'il contient trop de fautes et "gèle" temporairement la note de l'étudiant
- ☐ souligne les fautes et diminue la note, sans que cela puisse entraîner un échec
- ☐ souligne les fautes et diminue la note, même si cela devait entraîner un échec

26. À SUPPOSER QUE LES PROFESSEURS DU COLLÈGE ACCEPTENT D'INTERVENIR COLLECTIVEMENT EN CE QUI CONCERNE LA CORRECTION DES TRAVAUX ÉCRITS, SERIEZ-VOUS D'ACCORD POUR QU'UNE TELLE INTERVENTION

- ☐ diminue les notes d'un étudiant sans jamais entraîner d'échec dans un cours
- ☐ diminue les notes même si cela devait entraîner un échec
- ☐ je suis contre toute intervention modifiant la note

27. D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, AU COLLÈGE, JE TROUVE DÉPLORABLE

- ☐ de voir des fautes de français dans des textes diffusés au personnel, soit par l'administration, soit par des professeurs
- ☐ de voir des fautes de français dans des textes distribués par des professeurs à leurs étudiants
- ☐ de voir des fautes de français dans des textes diffusés au collège par les différentes organisations étudiantes

28. SI JE FAISAIS PARTIE D'UN COMITÉ DE SÉLECTION DANS MA DISCIPLINE POUR CHOISIR ENTRE DEUX CANDIDAT(E)S M'APPARAISSANT DE COMPÉTENCE ÉGALE SUR LE PLAN PROFESSIONNEL, LA QUALITÉ DE LEUR LANGUE PARLÉE ET ÉCRITE DEVRAIT ÊTRE UN CRITÈRE SUPPLÉMENTAIRE DE SÉLECTION

- ☐ oui
- ☐ non

29. TROUVEZ-VOUS NÉCESSAIRE QUE LES DOCUMENTS ÉMIS PAR L'ADMINISTRATION SOIENT RÉVISÉS PAR UNE PERSONNE-RESSOURCE AVANT D'ÊTRE DIFFUSÉS?

- ☐ oui
- ☐ non

6. IL Y A DÉJÀ EU, AU COURS DE RÉUNIONS DE MON DÉPARTEMENT, DES DISCUSSIONS CONCERNANT LA LANGUE ÉCRITE DES ÉTUDIANTS.

- ☐ oui
- ☐ non

7. CES DISCUSSIONS ONT ABOUTI À L'ÉLABORATION DE POLITIQUES DÉPARTEMENTALES BIEN DÉFINIES.

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ ne s'applique pas

8. DANS L'ENSEMBLE, JE CONSIDÈRE QUE LES POLITIQUES RELATIVES À LA LANGUE ÉLABORÉES DANS MON DÉPARTEMENT ONT DONNÉ DES RÉSULTATS POSITIFS.

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ ne s'applique pas

9. DANS LEUR ENSEMBLE, LES ÉTUDIANTS AUXQUELS J'ENSEIGNE CETTE ANNÉE ÉCRIVENT LE FRANÇAIS:

- ☐ plus mal que ceux d'il y a cinq ans
- ☐ ni mieux ni pire que ceux d'il y a cinq ans
- ☐ je ne suis pas en mesure de faire une telle comparaison
- ☐ mieux qu'il y a 5 ans

10. JE CONSIDÈRE QUE LES ÉTUDIANTS DE NIVEAU COLLÉGIAL

- ☐ ne sont pas sensibles à la qualité du français qu'ils écrivent
- ☐ se sentent impuissants quant à la possibilité de corriger leur français écrit
- ☐ sont soucieux d'améliorer la qualité de leur français écrit

11. S'IL M'ÉTAIT POSSIBLE D'IMPOSER, SUR LE PLAN DE L'EXPRESSION ÉCRITE DES ÉTUDIANTS, LES EXIGENCES QUE JE CONSIDÈRE SOUHAITABLES, JE PENSE QUE LA PROPORTION DES ÉCHECS DANS MA DISCIPLINE

- ☐ ne varierait à peu près pas
- ☐ augmenterait un peu
- ☐ augmenterait sensiblement

12. À MON AVIS, QUAND UN ÉTUDIANT NE PARVIENT PAS À S'EXPRIMER CORRECTEMENT PAR ÉCRIT, CELA PROVIENT SURTOUT

- ☐ d'un manque de confiance en lui-même face à l'expression écrite
- ☐ d'un manque de vocabulaire
- ☐ d'une connaissance insuffisante de l'orthographe
- ☐ du fait qu'il ne sait pas bien construire ses phrases

13. À MON AVIS, QUAND UN ÉTUDIANT COMPREND MAL LE SENS D'UN TEXTE, CELA PROVIENT SURTOUT

- ☐ du fait que la terminologie employée ne lui est pas suffisamment familière
- ☐ du fait qu'il a une attitude de fuite ou de peur devant des textes spécialisés
- ☐ du fait qu'il éprouve des difficultés vis-à-vis de la matière elle-même

14. FAIRE RÉGULIEREMENT DES TRAVAUX ÉCRITS PERMET AUX ÉTUDIANTS

- ☐ de développer une pensée plus claire et plus cohérente
- ☐ de rédiger plus facilement
- ☐ d'écrire en faisant moins de fautes

15. LIRE RÉGULIEREMENT PERMET AUX ÉTUDIANTS

- ☐ d'acquérir une plus grande capacité d'abstraction
- ☐ de rédiger plus facilement
- ☐ d'écrire en faisant moins de fautes

16. COMME PROFESSEUR, QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION VIS-À-VIS DE LA QUALITÉ DES TEXTES ÉCRITS PAR LES ÉTUDIANTS?

- ☐ très satisfaisant
- ☐ satisfaisant
- ☐ insatisfaisant

17. OUTRE LES CONNAISSANCES SUR LA LITTÉRATURE OU SUR LA SOCIÉTÉ, L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU COLLÉGIAL CONSTITUE UN MOYEN UTILE, SINON NÉCESSAIRE, POUR AIDER LES ÉTUDIANTS

- ☐ à mieux comprendre le sens de tous les textes qu'ils ont à lire
- ☐ à construire des textes plus cohérents
- ☐ à écrire en faisant moins de fautes
- ☐ à organiser leur pensée

18. LE FAIT QU'UN PROFESSEUR UTILISE UNE LANGUE CORRECTE DANS SES COURS

- ☐ incite les étudiants à s'exprimer correctement
- ☐ nuit à la relation professeur/étudiant
- ☐ décourage les étudiants

19. LORSQUE JE DONNE UN COURS

- ☐ je refuse de distribuer aux étudiants un texte qui contient des fautes de français
- ☐ je m'efforce de toujours utiliser le vocabulaire français, précis et technique, correspondant à ma discipline
- ☐ je ne me préoccupe pas de ce problème

30. TROUVEZ-VOUS IMPORTANT QUE SOIT MISE SUR PIED UNE POLITIQUE ASSURANT LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT AU NIVEAU DE L'AFFICHAGE, SANS QUE CETTE POLITIQUE DONNE LIEU À UNE CENSURE DÉGUISÉE?

- ☐ oui
- ☐ non

31. TROUVEZ-VOUS INDISPENSABLE QUE DES DICTIONNAIRES, DES GRAMMAIRES ET D'AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES SOIENT ACCESSIBLES À TOUS LES PROFESSEURS DANS LEURS BUREAUX?

- ☐ oui
- ☐ non

32. SI ON VOUS OFFRAIT DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT RELATIVES AU FRANÇAIS ÉCRIT, LAQUELLE PRIVILÉGIERIEZ-VOUS?

- ☐ cours de français écrit individualisés
- ☐ cours programmés ou informatisés
- ☐ ateliers ou séminaires
- ☐ autres

33. SI ON VOUS OFFRAIT DES ACTIVITÉS D'ANIMATION RELATIVES À LA VALORISATION DU FRANÇAIS, LAQUELLE TROUVERIEZ-VOUS LA PLUS EFFICACE?

- ☐ conférences
- ☐ journées pédagogiques
- ☐ tables rondes
- ☐ semaine culturelle
- ☐ bulletin d'information

34. SERIEZ-VOUS FAVORABLE À LA CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER LINGUISTIQUE DONT LES TÂCHES POURRAIENT ÊTRE: ANIMER LE MILIEU, AIDER LES ÉTUDIANTS, LES PROFESSEURS, LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, ÊTRE RESPONSABLE D'UN CENTRE LINGUISTIQUE, ETC.?

- ☐ oui
- ☐ non

35. SERIEZ-VOUS FAVORABLE À LA CRÉATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES LINGUISTIQUES (BANQUE DE TERMINOLOGIE, SERVICE TÉLÉPHONIQUE, MATÉRIEL DE RÉFÉRENCES, ETC.)?

- ☐ oui
- ☐ non

36. ACCEPTERIEZ-VOUS DE FAIRE RÉVISER, SUR LE PLAN DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE, LE MATÉRIEL DIDACTIQUE (cf. plans de cours, examens, ateliers, manuels-maison, etc.) QUE VOUS DISTRIBUEZ AUX ÉTUDIANTS?

- ☐ oui
- ☐ non

37. CROYEZ-VOUS NÉCESSAIRE QU'AU NIVEAU COLLÉGIAL, DES COURS DE RATTRAPAGE EN FRANÇAIS ÉCRIT SOIENT DISPENSÉS AUX ÉTUDIANTS LES PLUS FAIBLES COMME:

- ☐ cours optionnel ou complémentaire
- ☐ cours obligatoire préalable (non crédité) à la séquence des quatre cours de français
- ☐ cours obligatoire remplaçant un des quatre cours de français
- ☐ aucun cours de rattrapage n'est nécessaire

38. SI UNE POLITIQUE DE CORRECTION DE LA LANGUE ÉTAIT ADOPTÉE PAR LES PROFESSEURS, QUEL MOYEN PRIVILÉGIERIEZ-VOUS?

- ☐ relevé des erreurs, sans pénalisation
- ☐ relevé des erreurs, avec pénalisation
- ☐ correction avec pénalisation
- ☐ pénalisation avec possibilité de récupération de la note
- ☐ reprise et correction du travail par l'étudiant sans récupération de la note
- ☐ échec du travail si celui-ci est incompréhensible
- ☐ je suis contre toute politique de correction de la langue

39. UN GUIDE DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX (PROTOCOLE DE RÉDACTION, USAGE DES CITATIONS, DES RÉFÉRENCES, DES MAJUSCULES, DES ABRÉVIATIONS, ETC.) COMMUN À TOUTES LES DISCIPLINES SERAIT

- ☐ inutile
- ☐ utile
- ☐ nécessaire

40. UN GUIDE DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX AYANT DES ÉLÉMENTS DE BASE COMMUNS À TOUTES LES DISCIPLINES AVEC EN PLUS DES ASPECTS SPÉCIFIQUES À CHACUNE SERAIT

- ☐ inutile
- ☐ utile
- ☐ nécessaire

41. PAR RAPPORT À VOTRE DISCIPLINE, TROUVERIEZ-VOUS NÉCESSAIRE QU'UN TEST DIAGNOSTIQUE ÉVALUE LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT LORS DE L'ADMISSION DE CHAQUE ÉTUDIANT?

- ☐ oui
- ☐ non

42. DANS UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION CULTURELLE, SOCIALE ET LINGUISTIQUE POUR LES ALLOPHONES, QUELS ÉLÉMENTS PRIVILÉGIERIEZ-VOUS?

- ☐ des activités socio-culturelles spécifiques organisées par les Services aux étudiants
- ☐ du parrainage avec des étudiants et/ou des professeurs francophones
- ☐ des cours adaptés sur la société québécoise
- ☐ des cours spécifiques de français
- ☐ aucune pénalisation associée à la langue
- ☐ aucune politique spécifique d'intégration n'est nécessaire

43. DANS VOTRE BUREAU, AVEZ-VOUS

- ☐ une grammaire française
- ☐ un dictionnaire français
- ☐ un dictionnaire terminologique de votre discipline
- ☐ un guide de présentation des travaux dans votre discipline
- ☐ une grille de correction des travaux

44. AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES OU DES SUGGESTIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS À UNE POLITIQUE DE VALORISATION DU FRANÇAIS AU COLLÈGE?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

QUESTIONNAIRE-SONDAGE AUPRES
DES CADRES ET DU PERSONNEL NON-ENSEIGNANT

COCHEZ LA OU LES CASES APPROPRIÉES

N.B.: Attention à la question 29, elle ne s'adresse qu'au directeur de service.

1. SEXE

- ☐ féminin
- ☐ masculin

2. ÂGE

- ☐ de 20 à 30 ans
- ☐ de 31 à 35 ans
- ☐ de 36 à 40 ans
- ☐ de 41 à 50 ans
- ☐ 51 ans et plus

3. LANGUE MATERNELLE

- ☐ français
- ☐ anglais
- ☐ autre

4. NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU COLLÈGE COMME MEMBRE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

- ☐ 3 ans et moins
- ☐ de 4 à 8 ans
- ☐ de 9 à 15 ans
- ☐ 16 ans et plus

5. PARMI LES FONCTIONS SUIVANTES, QUELLE EST CELLE QUE VOUS OCCUPEZ PRÉSENTEMENT

- ☐ cadre
- ☐ professionnel non enseignant
- ☐ animateur(trice)
- ☐ autre

6. MON TRAVAIL AU COLLÈGE M'AMÈNE À ÊTRE EN CONTACT AVEC LES ÉTUDIANTS

- ☐ jamais
- ☐ à l'occasion
- ☐ régulièrement

7. MON TRAVAIL AU COLLÈGE M'AMÈNE À ÊTRE EN CONTACT AVEC LES PROFESSEURS

- ☐ jamais
- ☐ à l'occasion
- ☐ régulièrement

8. J'AI L'OCCASION DE RÉDIGER DES TEXTES DESTINÉS, SOIT AUX ÉTUDIANTS, SOIT AU PERSONNEL: LETTRES, COMMUNIQUÉS, MÉMOS INTERNES, ETC.

- ☐ jamais
- ☐ à l'occasion
- ☐ régulièrement

9. IL Y A DÉJÀ EU, AU COURS DES RÉUNIONS DE MON SERVICE, DES DISCUSSIONS FORMELLES OU INFORMELLES CONCERNANT LA LANGUE ÉCRITE DU PERSONNEL (CADRES, PROFESSIONNELS NON ENSEIGNANTS, EMPLOYÉS DE SOUTIEN, ETC.)

- ☐ oui
- ☐ non

10. CES DISCUSSIONS ONT ABOUTI À L'ÉLABORATION DE POLITIQUES LINGUISTIQUES BIEN DÉFINIES DANS MON SERVICE

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ ne s'applique pas

11. DANS L'ENSEMBLE, JE CONSIDÈRE QUE LES POLITIQUES RELATIVES À LA LANGUE ÉLABORÉES DANS MON SERVICE ONT DONNÉ DES RÉSULTATS POSITIFS

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ ne s'applique pas

12. JE CONSIDÈRE QUE LES COLLÈGUES DE MON SERVICE EN GÉNÉRAL

- ☐ ne sont pas sensibles à la qualité du français qu'ils écrivent
- ☐ se sentent mal outillés quant à la possibilité de corriger leur français écrit
- ☐ sont vraiment soucieux d'améliorer la qualité de leur français écrit

13. SI J'AVAIS À ÉVALUER LA QUALITÉ DE L'EXPRESSION ÉCRITE DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT, JE SERAIS D'AVIS QUE LE NIVEAU MOYEN DE PERFORMANCE SERAIT

- ☐ très satisfaisant
- ☐ plutôt satisfaisant
- ☐ passable
- ☐ médiocre
- ☐ je ne peux répondre à cette question

14. À MON AVIS, QUAND UN MEMBRE DU PERSONNEL NE PARVIENT PAS À S'EXPRIMER CORRECTEMENT PAR ÉCRIT, CELA PROVIENT SURTOUT

- ☐ d'un manque de confiance en lui-même face à l'expression écrite
- ☐ d'un manque de vocabulaire
- ☐ d'une connaissance insuffisante de l'orthographe ou de la grammaire
- ☐ du fait qu'il ne sait pas bien construire ses phrases

15. À MON AVIS, QUAND UN(E) EMPLOYÉ(E) DU COLLÈGE COMPREND MAL LE SENS D'UN TEXTE QUI LUI EST DESTINÉ, CELA PROVIENT SURTOUT

- ☐ du fait que la terminologie employée n'est pas suffisamment précise
- ☐ du fait que la terminologie lui apparaît trop technique
- ☐ du fait que les phrases sont mal construites

16. QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION VIS-A-VIS DE LA LANGUE ÉCRITE DES PROFESSEURS?

- ☐ très satisfaisant
- ☐ satisfaisant
- ☐ insatisfaisant
- ☐ je ne peux répondre à cette question

17. QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION AU SUJET DE LA QUALITÉ DES TEXTES ÉCRITS PAR LES ÉTUDIANTS ET QUI VOUS SONT DESTINÉS (CF. COURRIER, JOURNAUX, AFFICHAGE, ETC.)?

- ☐ satisfaisant
- ☐ passable
- ☐ insatisfaisant

18. LE FAIT QU'UN(E) EMPLOYÉ(E) DU COLLÈGE UTILISE UNE LANGUE CORRECTE ORALE OU ÉCRITE, DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL

- ☐ incite ses collègues et/ou les étudiants à s'améliorer
- ☐ nuit à la relation entre collègues ou personnel/étudiants
- ☐ n'a aucun effet sur les autres
- ☐ suscite l'ironie des autres

19. LORSQUE JE RÉDIGE UN TEXTE,

- ☐ je ne me soucie pas vraiment des fautes de français
- ☐ je m'efforce toujours d'utiliser un français approprié
- ☐ je suis porté(e) à paniquer

20. QUELLE EST VOTRE POSITION EN CE QUI CONCERNE LES INTERVENTIONS QUE L'ON PEUT FAIRE AU NIVEAU DU FRANÇAIS ÉCRIT CHEZ LES MEMBRES DU PERSONNEL?

- ☐ il n'est pas nécessaire d'intervenir, car la plupart des membres du personnel écrivent suffisamment bien
- ☐ il est injuste d'intervenir, car les membres du personnel ne sont pas responsables de cette situation
- ☐ il est maintenant trop tard pour faire quoi que ce soit d'utile
- ☐ toute intervention pour corriger la langue est condamnable
- ☐ il conviendrait d'intervenir

21. GÉNÉRALEMENT, LORSQUE JE DÉCOUVRE DES FAUTES DE FRANÇAIS DANS UN TEXTE ÉCRIT PAR UN(E) EMPLOYÉ(E) DU COLLÈGE (INCLUANT LES PROFESSEURS)

- ☐ je n'en tiens pas compte
- ☐ je les lui souligne verbalement (ou par écrit)
- ☐ je lui recommande d'utiliser des instruments de références (dictionnaire, grammaire, etc.) ou de consulter une personne-ressource
- ☐ je n'ose intervenir

22. SI JE FAISAIS PARTIE D'UN COMITÉ DE SÉLECTION DANS MON SERVICE POUR CHOISIR ENTRE DEUX CANDIDAT(E)S M'APPARAISSANT DE COMPÉTENCE ÉGALE SUR LE PLAN PROFESSIONNEL, LA QUALITÉ DE LEUR LANGUE PARLÉE ET ÉCRITE DEVRAIT ÊTRE UN CRITÈRE SUPPLÉMENTAIRE DE SÉLECTION.

- ☐ oui
- ☐ non

23. TROUVEZ-VOUS NÉCESSAIRE QUE LES DOCUMENTS ÉMIS PAR L'ADMINISTRATION SOIENT RÉVISÉS PAR UNE PERSONNE-RESSOURCE AVANT D'ÊTRE DIFFUSÉS?

- ☐ oui
- ☐ non

24. TROUVEZ-VOUS IMPORTANT QUE SOIT MISE SUR PIED UNE POLITIQUE ASSURANT LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT AU NIVEAU DE L'AFFICHAGE, SANS QUE CETTE POLITIQUE DONNE LIEU À UNE CENSURE DÉGUISÉE?

- ☐ oui
- ☐ non

25. TROUVEZ-VOUS INDISPENSABLE QUE DES DICTIONNAIRES, GRAMMAIRES ET AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES SOIENT ACCESSIBLES À TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DANS LEURS BUREAUX?

- ☐ oui
- ☐ non

26. SI ON VOUS OFFRAIT DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT RELATIVES AU FRANÇAIS ÉCRIT, LAQUELLE PRIVILÉGIERIEZ-VOUS?

- ☐ cours de français écrit traditionnel
- ☐ cours programmés ou informatisés
- ☐ ateliers ou séminaires
- ☐ ne m'intéresse pas

27. SI ON OFFRAIT AU PERSONNEL DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT RELATIVES AU FRANÇAIS ÉCRIT, LAQUELLE PRIVILÉGIERIEZ-VOUS?

- ☐ cours de français écrit traditionnel
- ☐ cours programmés ou informatisés
- ☐ ateliers ou séminaires
- ☐ ne m'intéresse pas pour des activités

28. SI ON VOUS OFFRAIT DES ACTIVITÉS D'ANIMATION RELATIVES À LA VALORISATION DU FRANÇAIS, LAQUELLE TROUVERIEZ-VOUS LA PLUS EFFICACE?

- ☐ conférences ou tables rondes
- ☐ journées pédagogiques
- ☐ semaine culturelle
- ☐ bulletin d'information
- ☐ ne m'intéresse pas

29. SI DANS LE CADRE DE VOTRE SERVICE, ON OFFRAIT DES ACTIVITÉS D'ANIMATION RELATIVES À LA VALORISATION DU FRANÇAIS, LAQUELLE TROUVERIEZ-VOUS LA PLUS EFFICACE

- ☐ conférences ou tables rondes
- ☐ journées pédagogiques
- ☐ semaine culturelle
- ☐ bulletin d'information
- ☐ ne m'intéresse pas

30. SERIEZ-VOUS FAVORABLE À LA CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER LINGUISTIQUE DONT LES TÂCHES POURRAIENT ÊTRE: ANIMER LE MILIEU; AIDER LES ÉTUDIANTS, LES PROFESSEURS, LE PERSONNEL ADMINISTRATIF; ÊTRE RESPONSABLE D'UN CENTRE LINGUISTIQUE, ETC.

- ☐ oui
- ☐ non

31. SERIEZ-VOUS FAVORABLE À LA CRÉATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES LINGUISTIQUES (DÉPANNAGE LINGUISTIQUE, SERVICE TÉLÉPHONIQUE, MATÉRIEL DE RÉFÉRENCES, ETC.)?

- ☐ oui
- ☐ non

32. ACCEPTERIEZ-VOUS DE FAIRE RÉVISER, SUR LE PLAN DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE, LES DOCUMENTS QUE VOUS RÉDIGEZ (NOTES DE SERVICES, LETTRES, RAPPORTS, ETC.)?

- ☐ oui régulièrement
- ☐ oui à l'occasion
- ☐ non

33. S'IL ÉTAIT NÉCESSAIRE DE DONNER UN COURS DE RATTRAPAGE EN FRANÇAIS ÉCRIT AUX ÉTUDIANTS LES PLUS FAIBLES, CELUI-CI DEVRAIT ÊTRE UN:

- ☐ cours optionnel ou complémentaire
- ☐ cours obligatoire préalable (non crédité) à la séquence des quatre cours
- ☐ cours obligatoire remplaçant un des quatre cours de français
- ☐ aucun cours de rattrapage n'est nécessaire
- ☐ je me sens incapable de répondre à cette question

34. UN GUIDE DE PRÉSENTATION DES DOCUMENTS (PROTOCOLE DE RÉDACTION ADMINISTRATIVE ET ÉPISTOLAIRE, USAGE DES CITATIONS, DES RÉFÉRENCES, DES MAJUSCULES, DES ABRÉVIATIONS, ETC.) VOUS SERAIT

- ☐ inutile
- ☐ utile
- ☐ nécessaire

35. TROUVERIEZ-VOUS NÉCESSAIRE QU'UN TEST DIAGNOSTIQUE ÉVALUE LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT LORS DE L'ADMISSION DE TOUS LES ÉTUDIANTS

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ je ne peux répondre à cette question

36. DANS UNE POLITIQUE D'INTÉGRATION SOCIO-CULTURELLE ET LINGUISTIQUE POUR LES ALLOPHONES, QUELS ÉLÉMENTS PRIVILÉGIERIEZ-VOUS?

- ☐ des activités socio-culturelles spécifiques organisés par les Services aux étudiants
- ☐ du parrainage avec des étudiants et/ou des professeurs francophones
- ☐ des cours adaptés portant sur la société québécoise et/ou des cours spécifiques de français
- ☐ aucune pénalisation associée à la langue
- ☐ aucune politique spécifique d'intégration n'est nécessaire

37. DANS VOTRE BUREAU, AVEZ-VOUS À VOTRE DISPOSITION

- ☐ une grammaire française
- ☐ un dictionnaire français
- ☐ un guide de rédaction administrative
- ☐ un lexique de terminologie administrative
- ☐ je n'ai aucun ouvrage de ce genre

38. ÊTES-VOUS SATISFAIT DES OUVRAGES DONT VOUS DISPOSEZ DANS VOTRE BUREAU?

- ☐ insatisfait
- ☐ très satisfait
- ☐ j'aimerais en ajouter d'autres
- ☐ j'aimerais les mettre à jour
- ☐ ne s'applique pas

39. POURQUOI N'AVEZ-VOUS PAS D'AUTRES OUVRAGES À VOTRE DISPOSITION?

- ☐ cela ne m'intéresse pas
- ☐ parce que mon voisin de bureau en possède
- ☐ cela coûte toujours trop cher au collège
- ☐ les formalités administratives sont trop complexes

40. AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES OU DES SUGGESTIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS À UNE POLITIQUE DE VALORISATION DU FRANÇAIS AU COLLÈGE

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

QUESTIONNAIRE-SONDAGE AUPRÈS DES EMPLOYES DE SOUTIEN

COCHEZ LA OU LES CASES APPROPRIÉES

1. SEXE

- ☐ féminin
- ☐ masculin

2. ÂGE

- ☐ de 18 à 25 ans
- ☐ de 26 à 30 ans
- ☐ de 31 à 35 ans
- ☐ de 36 à 40 ans
- ☐ de 41 à 50 ans
- ☐ 51 ans et plus

3. LANGUE MATERNELLE

- ☐ français
- ☐ anglais
- ☐ autre

4. NOMBRE D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU COLLÈGE COMME EMPLOYÉ(E) DE SOUTIEN

- ☐ 3 ans et moins
- ☐ de 4 à 8 ans
- ☐ de 9 à 15 ans
- ☐ 16 ans et plus

5. PARMI LES FONCTIONS SUIVANTES, QUELLE EST CELLE QUE VOUS OCCUPEZ PRÉSENTEMENT AU COLLÈGE?

- ☐ secrétaire ou agent de bureau
- ☐ technicien(ne) ou opérateur(trice)
- ☐ bibliotechnicien(ne)
- ☐ secrétaire de direction
- ☐ autre

6. MON TRAVAIL AU COLLÈGE M'AMÈNE À ÊTRE EN CONTACT AVEC LES ÉTUDIANTS

- ☐ jamais
- ☐ à l'occasion
- ☐ régulièrement

7. MON TRAVAIL AU COLLÈGE M'AMÈNE À ÊTRE EN CONTACT AVEC LES PROFESSEURS

- ☐ jamais
- ☐ à l'occasion
- ☐ régulièrement

8. J'AI L'OCCASION DE RÉDIGER DES TEXTES DESTINÉS, SOIT AUX ÉTUDIANTS, SOIT AU PERSONNEL: lettres, communiqués, mémos internes, etc.

- ☐ jamais
- ☐ à l'occasion
- ☐ régulièrement

9. IL Y A DÉJÀ EU, AU COURS DES RÉUNIONS DE MON SERVICE, DES DISCUSSIONS FORMELLES OU INFORMELLES CONCERNANT LA LANGUE ÉCRITE DU PERSONNEL (CADRES, PROFESSIONNELS NON ENSEIGNANTS, EMPLOYÉS DE SOUTIEN, ETC.)

- ☐ oui
- ☐ non

10. CES DISCUSSIONS ONT ABOUTI À L'ÉLABORATION DE MESURES CONCRÈTES À APPLIQUER DANS MON TRAVAIL

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ ne s'applique pas

11. DANS L'ENSEMBLE, JE CONSIDÈRE QUE LES MESURES PRISES DANS MON SERVICE ONT DONNÉ DES RÉSULTATS POSITIFS

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ ne s'applique pas

12. JE CONSIDÈRE QUE LES COLLÈGUES DE MON SERVICE, EN GÉNÉRAL

- ☐ ne sont pas sensibles à la qualité du français qu'ils utilisent
- ☐ se sentent mal outillés quant à la possibilité de corriger leur français
- ☐ sont vraiment soucieux d'améliorer la qualité de leur français

13. SI J'AVAIS À ÉVALUER LA QUALITÉ DE L'EXPRESSION ÉCRITE DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT, JE SERAIS D'AVIS QUE LE NIVEAU MOYEN DE PERFORMANCE SERAIT

- ☐ très satisfaisant
- ☐ plutôt satisfaisant
- ☐ passable
- ☐ médiocre
- ☐ je ne peux pas répondre à cette question

14. A MON AVIS, QUAND UN MEMBRE DU PERSONNEL NE PARVIENT PAS À S'EXPRIMER CORRECTEMENT PAR ÉCRIT, CELA PROVIENT SURTOUT

- ☐ d'un manque de confiance en lui-même face à l'expression écrite
- ☐ du fait qu'il est trop pressé, qu'il manque de temps
- ☐ d'une connaissance insuffisante de l'orthographe, de la grammaire ou du vocabulaire
- ☐ du fait qu'il ne sait pas bien construire ses phrases et structurer des textes
- ☐ je ne peux répondre à cette question

15. A MON AVIS, QUAND UN MEMBRE DU PERSONNEL DU COLLÈGE COMPREND MAL LE SENS D'UN TEXTE QUI LUI EST DESTINÉ, CELA PROVIENT SURTOUT

- ☐ du fait que la terminologie employée n'est pas suffisamment précise
- ☐ du fait que la terminologie lui apparaît trop technique
- ☐ du fait que les phrases sont mal construites

16. QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION VIS-À-VIS DE LA LANGUE ÉCRITE DES PROFESSEURS?

- ☐ très satisfaisant
- ☐ satisfaisant
- ☐ insatisfaisant
- ☐ je ne peux répondre à cette question

17. QUEL EST VOTRE DEGRÉ DE SATISFACTION VIS-À-VIS DE LA QUALITÉ DES TEXTES ÉCRITS PAR LES ÉTUDIANTS ET QUI VOUS SONT DESTINÉS (CF. COURRIER, JOURNAUX, AFFICHAGE, ETC.)?

- ☐ satisfaisant
- ☐ passable
- ☐ insatisfaisant

18. LE FAIT QU'UN(E) EMPLOYÉ(E) DU COLLÈGE UTILISE UNE LANGUE CORRECTE ORALE OU ÉCRITE DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL

- ☐ incite ses collègues à s'améliorer
- ☐ nuit à la relation professeur/personnel de soutien ou personnel/étudiants
- ☐ n'a aucun effet sur les autres
- ☐ suscite l'ironie des autres

19. LORSQUE JE RÉDIGE UN TEXTE, MÊME COURT,

- ☐ je ne me soucie pas vraiment des fautes de français
- ☐ je m'efforce toujours d'utiliser un vocabulaire français approprié
- ☐ je suis porté(e) à paniquer

20. QUELLE EST VOTRE POSITION EN CE QUI CONCERNE LES INTERVENTIONS QUE L'ON PEUT FAIRE AU NIVEAU DU FRANÇAIS ÉCRIT CHEZ LES MEMBRES DU PERSONNEL?

- ☐ il n'est pas nécessaire d'intervenir, car la plupart des membres du personnel écrivent suffisamment bien
- ☐ il est injuste d'intervenir, car les membres du personnel ne sont pas responsables de cette situation
- ☐ il est maintenant trop tard pour faire quoi que ce soit d'utile
- ☐ toute intervention pour corriger la langue est condamnable
- ☐ il conviendrait d'intervenir

21. GÉNÉRALEMENT, LORSQUE JE DÉCOUVRE DES FAUTES DE FRANÇAIS DANS UN TEXTE ÉCRIT PAR UN(E) EMPLOYÉ(E) DU COLLÈGE (INCLUANT LES PROFESSEURS)

- ☐ je n'en tiens pas compte
- ☐ je les lui souligne verbalement et je corrige éventuellement
- ☐ je lui recommande d'utiliser des instruments de référence (dictionnaire, grammaire, etc.) ou de consulter une personne-ressource
- ☐ je n'ose intervenir
- ☐ je les corrige sans en parler à l'auteur

22. SI JE FAISAIS PARTIE D'UN COMITÉ DE SÉLECTION DANS MON SERVICE POUR CHOISIR ENTRE DEUX CANDIDAT(E)S M'APPARAISSANT DE COMPÉTENCE ÉGALE SUR LE PLAN PROFESSIONNEL, LA QUALITÉ DE LEUR LANGUE PARLÉE ET ÉCRITE DEVRAIT ÊTRE UN CRITÈRE SUPPLÉMENTAIRE DE SÉLECTION

- ☐ oui
- ☐ non

23. HABITUELLEMENT,QUAND JE DÉCOUVRE DES FAUTES DE FRANÇAIS DANS UN TEXTE QUE JE DACTYLOGRAPHIE

- ☐ je ne me soucie pas vraiment des fautes que j'y découvre
- ☐ je corrige à l'occasion les fautes que j'y découvre
- ☐ je corrige systématiquement les fautes que j'y découvre
- ☐ je refuse de dactylographier un texte bourré de fautes
- ☐ ne s'applique pas

24. IL EST TOUT À FAIT NORMAL QU'UN(E) SECRÉTAIRE

- ☐ refuse de dactylographier des textes bourrés de fautes
- ☐ se sente responsable en matière de langue et corrige les fautes
- ☐ vu sa position, dactylographie des textes même bourrés de fautes

25. TROUVEZ-VOUS NÉCESSAIRE QUE LES DOCUMENTS ÉMIS PAR L'ADMINISTRATION SOIENT RÉVISÉS PAR UNE PERSONNE-RESSOURCE AVANT D'ÊTRE DIFFUSÉS?

- ☐ oui
- ☐ non

26. TROUVEZ-VOUS IMPORTANT QUE SOIT MISE SUR PIED UNE POLITIQUE ASSURANT LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT AU NIVEAU DE L'AFFICHAGE, SANS QUE CETTE POLITIQUE DONNE LIEU À UNE CENSURE DÉGUISÉE?

- ☐ oui
- ☐ non

27. TROUVEZ-VOUS INDISPENSABLE QUE DES DICTIONNAIRES, GRAMMAIRES ET AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES SOIENT ACCESSIBLES DANS VOS BUREAUX?

- ☐ oui
- ☐ non

28. SI ON VOUS OFFRAIT DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT RELATIVES AU FRANÇAIS ÉCRIT, LAQUELLE PRIVILÉGIERIEZ-VOUS?

- ☐ cours de français écrit traditionnel
- ☐ cours programmés ou informatisés
- ☐ ateliers ou séminaires
- ☐ ne m'intéresse pas

29. SI ON VOUS OFFRAIT DES ACTIVITÉS D'ANIMATION RELATIVES À LA VALORISATION DU FRANÇAIS, LAQUELLE TROUVERIEZ-VOUS LA PLUS EFFICACE?

- ☐ journées pédagogiques
- ☐ tables rondes ou conférences
- ☐ semaine culturelle
- ☐ bulletin d'information
- ☐ ne m'intéresse pas

30. SERIEZ-VOUS FAVORABLE À LA CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER LINGUISTIQUE DONT LES TÂCHES POURRAIENT ÊTRE: ANIMER LE MILIEU, AIDER LES ÉTUDIANTS, LES PROFESSEURS, LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, ÊTRE RESPONSABLE D'UN CENTRE LINGUISTIQUE, ETC.?

- ☐ oui
- ☐ non

31. SERIEZ-VOUS FAVORABLE À LA CRÉATION D'UN CENTRE DE DÉPANNAGE LINGUISTIQUE (BANQUE DE TERMINOLOGIE, SERVICE TÉLÉPHONIQUE, MATÉRIEL DE RÉFÉRENCES, ETC.)?

- ☐ oui
- ☐ non

32. ACCEPTERIEZ-VOUS DE FAIRE RÉVISER, SUR LE PLAN DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE, LES DOCUMENTS (LETTRES, AVIS, RAPPORTS, ETC.) QUE VOUS RÉDIGEZ?

- ☐ oui,régulièrement
- ☐ oui, à l'occasion
- ☐ non

33. UN GUIDE DE PRÉSENTATION DES DOCUMENTS (PROTOCOLE DE RÉDACTION ADMINISTRATIVE ET RÉDACTION DE LETTRES, USAGE DES CITATIONS, DES RÉFÉRENCES, DES MAJUSCULES, DES ABRÉVIATIONS, ETC.) VOUS SERAIT

- ☐ inutile
- ☐ utile
- ☐ nécessaire

34. DANS VOTRE BUREAU, AVEZ-VOUS À VOTRE DISPOSITION

- ☐ une grammaire française
- ☐ un dictionnaire français
- ☐ un guide de rédaction administrative
- ☐ un lexique de terminologie administrative
- ☐ je n'ai aucun ouvrage de ce genre

35. ÊTES-VOUS SATISFAIT DES OUVRAGES DONT VOUS DISPOSEZ DANS VOTRE BUREAU ?

- ☐ insatisfait
- ☐ très satisfait
- ☐ j'aimerais en ajouter d'autres
- ☐ j'aimerais les mettre à jour
- ☐ ne s'applique pas

36. AIMERIEZ-VOUS RECEVOIR DES BULLETINS D'INFORMATION SUR LA LANGUE ?

- ☐ oui
- ☐ non

37. POURQUOI N'AVEZ-VOUS PAS D'AUTRES OUVRAGES À VOTRE DISPOSITION ?

- ☐ cela ne m'intéresse pas
- ☐ parce que mon voisin de bureau en possède
- ☐ cela coûte toujours trop cher au collège
- ☐ les formalités administratives sont trop complexes

38. AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES OU SUGGESTIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIFS À UNE POLITIQUE DE VALORISATION DU FRANÇAIS AU COLLÈGE ?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

PRÉSENTATION

Cher collègue,

Le document que nous soumettons aujourd'hui à votre attention revêt une très grande importance. Il s'agit d'une consultation faisant suite au sondage que nous avions mené auprès des différents groupes oeuvrant au collège, à la session d'hiver 1984.

Les résultats de ce sondage que nous avons divulgués à la première session, lors de notre mini-colloque intitulé: «Le français, une question d'amour ou d'argent?» ont confirmé, vous vous en rappelez sûrement, nos craintes: le français utilisé par nos étudiants, surtout au niveau de la langue écrite, est de piètre qualité. Et,de l'aveu de tous les groupes concernés (étudiants, professeurs, cadres, personnel de soutien), il faut intervenir pour corriger la situation.

Mais vous, jusqu'à quel point êtes-vous prêt à intervenir? Jusqu'à quel point pensez-vous que votre département devrait s'impliquer?

Les réponses que vous donnerez à ces questions auront de très sérieuses conséquences sur la qualité de la langue au collège. Il ne suffit pas en effet que vous ayez été d'accord en principe avec les grandes lignes de notre énoncé de politique (cf. mini-colloque); nous comptons surtout sur votre participation et sur celle de votre département pour l'actualisation de notre «énoncé» et pour le réajustement des éléments de cet énoncé qui, selon vous, ne correspondraient pas en tout ou en partie aux besoins du milieu.

Votre implication et votre participation sont essentielles pour notre milieu. D'où la grande utilité de cette consultation. Nous misons sur votre esprit de collaboration pour la mener à bon terme.

La démarche très simple que nous vous proposons est la suivante:

. bref rappel des objectifs de la consultation suivi d'une période de questions et d'échanges sur l'opération;

. présentation de diverses mesures préconisées dans la politique. Questions de clarification, si nécessaire;

. expression d'opinions, de commentaires, de suggestions sur ce qui serait personnellement... collectivement... accepté ou acceptable et à quelles conditions;

. réponse par chaque professeur(e) au questionnaire préparé pour la consultation.

Temps approximatif: une heure.

Cette opération, nous vous le répétons, s'avère de la plus haute importance: nous souhaitons obtenir, au terme de notre démarche, un portrait à la fois précis et nuancé de vos intentions et du degré d'engagement que vous êtes prêt(e)s à consentir à la valorisation de la langue dans notre collège.

Pour le groupe de recherche sur la langue,

Claude Racine

Claude Racine

CONSULTATION AUPRÈS DES DÉPARTEMENTS

QUESTIONNAIRE

Nom du département: _____

Date de la rencontre: _____

LES QUESTIONS	SVP - COCHER LA CASE APPROPRIÉE
ÉVALUATION DE LA LANGUE ÉCRITE Notre enquête a démontré qu'il faut continuer d'administrer un test diagnostique à tous les étudiant(e)s qui entrent au collège de Bois-de-Boulogne et qu'il faut continuer d'organiser, pour les étudiant(e)s jugés faibles en français écrit, un cours de rattrapage préalable aux quatre cours obligatoires.	
1. Selon vous, dans une classe de 30 étudiant(e)s, quel est le pourcentage des étudiant(e)s qui sont faibles en français écrit et qui auraient besoin d'un tel cours de rattrapage?	Selon moi, le pourcentage est de. 5% ☐ 10% ☐ 15% ☐ 20% ☐ 25% ☐ plus de 25% ☐ Commentaires (s'il y a lieu): _____ _____

SVP - COCHER LA CASE APPROPRIÉE

2. Dans la mesure où vous jugez qu'il est nécessaire d'intervenir au niveau de la correction de la langue..

2.1 Seriez-vous prêt(e) personnellement à relever et signaler à vos étudiant(e)s les erreurs qu'on retrouve dans leurs travaux écrits?

Oui pour tous les travaux ☐ | Oui pour certains types de travaux* ☐ | Non pour aucun travail ☐

Commentaires (s'il y a lieu):

2.2 Seriez-vous prêt(e) personnellement à appliquer une grille de correction?

OUI pour tous les travaux ☐ | OUI pour certains types de travaux* ☐ | NON pour aucun travail ☐

Commentaires (s'il y a lieu):

2.3 Seriez-vous prêt(e) personnellement à enlever des points à vos étudiants(es) pour des fautes d'orthographe et de grammaire que vous relevez dans leurs travaux écrits?

OUI pour tous les travaux ☐ | OUI pour certains types de travaux* ☐ | NON pour aucun travail ☐

Commentaires (s'il y a lieu):

* Si vous répondez «oui, pour certains types de travaux», voudriez-vous SVP indiquer à quels travaux vous faites référence (exemples: examens, travaux de recherche, etc.)

SVP - COCHER LA CASE APPROPRIÉE

2.4 Jusqu'à quel pourcentage de points seriez-vous prêt(e) personnellement à pénaliser vos étudiant(e)s pour des fautes d'orthographe et de grammaire dans leurs travaux écrits?

0% ☐ 5% ☐ 10% ☐ 15% ☐ 20% ☐

Commentaires (s'il y a lieu):

_____

_____

_____

2.5 Personnellement, accepteriez-vous que l'étudiant(e) puisse récupérer, totalement ou partiellement, ces points de pénalité après correction de ses erreurs?

	OUI pour tous les travaux	OUI pour certains types de travaux*	NON pour aucun travail
totalement	☐	☐	☐
partiellement	☐	☐	☐

Commentaires (s'il y a lieu):

_____

_____

_____

2.6 Seriez-vous prêt(e) personnellement à aider un(e) étudiant(e) faible en français écrit:

2.6.1 en lui apportant vous-même une aide directe?

Toujours ☐ Régulièrement ☐
Occasionnellement ☐ Jamais ☐

2.6.2 en le ou la référant à des personnes-ressources?

Toujours ☐ Régulièrement ☐
Occasionnellement ☐ Jamais ☐

Commentaires (s'il y a lieu):

_____

_____

_____

---

* SVP préciser lesquels.

SVP - COCHER LA CASE APPROPRIÉE

2.7 Selon vous, votre département devrait-il adopter une politique relative aux points suivants:

	OUI pour tous les travaux	OUI pour certains types de travaux*	NON pour aucun travail
2.7.1 relever et signaler les erreurs des étudiant(e)s dans leurs travaux écrits?	☐	☐	☐
2.7.2 appliquer une grille de correction?	☐	☐	☐
2.7.3 pénaliser en enlevant des points pour les fautes d'orthographe et de grammaire dans les travaux écrits des étudiant(e)s?	☐	☐	☐
2.7.4 fixer un pourcentage de points qui pourraient être enlevés pour les fautes d'orthographe et de grammaire dans les travaux écrits des étudiant(e)s?	☐	☐	☐
2.7.5 donner la possibilité aux étudiant(e)s de récupérer totalement ou partiellement ces points de pénalité après correction de leurs erreurs?	Totalement ☐ Partiellement ☐	☐ ☐	☐ ☐
2.7.6 obliger l'étudiant(e) à reprendre un texte contenant trop de fautes?	☐	☐	☐

Commentaires (s'il y a lieu):

* SVP préciser lesquels.

MANUELS ET GUIDE	SVP - COCHER LA CASE APPROPRIÉE
3. Personnellement, auriez-vous recours à des personnes-ressources qui vous aideraient à reviser, soit sur le plan linguistique, soit sur le plan de la présentation formelle, vos manuels-maison?	OUI ☐ NON ☐ Commentaires (s'il y a lieu): _____ _____ _____
4. Personnellement, seriez-vous prêt(e) à utiliser un guide commun de présentation des travaux écrits?	OUI ☐ NON ☐ Commentaires (s'il y a lieu): _____ _____ _____
5. Seriez-vous prêt(e) personnellement à collaborer à la rédaction d'une partie spécifique à votre discipline dans ce même guide?	OUI ☐ NON ☐ Commentaires (s'il y a lieu): _____ _____ _____
6. Selon vous, votre département devrait-il adopter une politique relative à:	
6.1 l'utilisation d'un guide commun de présentation des travaux écrits?	OUI ☐ NON ☐
6.2 la rédaction d'une partie spécifique à votre discipline dans ce même guide?	☐ ☐

ACTIVITÉS D'APPOINT	SVP - COCHER LA CASE APPROPRIÉE
7. Parmi les services que pourrait offrir un centre linguistique, lesquels utiliseriez-vous?	
7.1 consultation personnelle, téléphonique ou autre, sur des aspects spécifiques de la langue?	OUI ☐ NON ☐
7.2 consultation d'ouvrages de référence?	☐ ☐
7.3 révision de textes?	☐ ☐
7.4 activités de perfectionnement en français écrit?	☐ ☐
7.5 utilisation de micro-ordinateurs et de didacticiels sur la langue?	☐ ☐
7.6 autres services? Si oui, lesquels? (Préciser SVP)	☐ ☐ Commentaires (s'il y a lieu):

	SVP. - COCHER LA CASE APPROPRIÉE
8. Personnellement, seriez-vous prêt(e) à apporter votre collaboration, selon des modalités qui resteraient à déterminer, à:	
8.1 l'élaboration d'activités de perfectionnement afin que celles-ci répondent le mieux possible aux besoins?	OUI ☐ NON ☐
8.2 la conception d'un bulletin d'information à caractère linguistique?	☐ ☐
8.3 la rédaction de textes pour ce bulletin?	☐ ☐
8.4 la conception et la réalisation d'activités visant à assurer une meilleure intégration des étudiant(e)s allophones?	☐ ☐
8.5 la conception et la réalisation d'activités visant à assurer une animation culturelle du milieu, sur le plan linguistique?	☐ ☐ Commentaires (s'il y a lieu):

Note: Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des questions suivantes: 5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4 et 8.5, veuillez vous identifier et indiquer, par un crochet dans la case appropriée, les points sur lesquels vous êtes prêt(e)s à apporter votre collaboration:

---

5. Je désire collaborer à la rédaction d'une partie spécifique à ma discipline dans un guide méthodologique ☐

8.1 Je désire élaborer des activités de perfectionnement ☐

8.2 J'aimerais collaborer à la conception d'un bulletin d'information à caractère linguistique ☐

8.3 J'aimerais rédiger des textes pour ce bulletin ☐

8.4 Je désire travailler à la réalisation des activités pour les allophones ☐

8.5 Je désire travailler à l'élaboration d'activités visant à assurer une animation culturelle dans le milieu ☐

Nom: _____

Département: _____